

TransCanada PipeLines Limited

Notice annuelle 2014

Le 16 mars 2015



Table des matières

Présentation de l'information	2
Information prospective	2
TransCanada PipeLines Limited	4
Structure de l'entreprise	4
Liens intersociétés.....	5
Développement général de l'activité	5
Faits nouveaux concernant les gazoducs.....	6
Faits nouveaux concernant les pipelines de liquides.....	12
Faits nouveaux concernant l'énergie	16
Activités de TCPL	19
Activités relatives aux gazoducs.....	20
Activités relatives aux pipelines de liquides.....	22
Réglementation des activités relatives aux gazoducs et aux pipelines de liquides	22
Activités relatives à l'énergie	24
Généralités	26
Employés.....	26
Santé, sécurité, protection de l'environnement et politiques sociales.....	26
Facteurs de risque	28
Dividendes	28
Description de la structure du capital	29
Capital-actions.....	29
Dette	29
Notes	30
DBRS	30
Moody's.....	31
S&P	31
Marché pour la négociation des titres	31
Administrateurs et dirigeants	32
Administrateurs	32
Comités du conseil.....	33
Dirigeants.....	34
Conflits d'intérêts.....	34
Gouvernance	34
Comité d'audit	35
Formation et expérience pertinentes des membres	35
Procédures et politiques en matière d'approbation préalable.....	36
Honoraires liés aux services fournis par les auditeurs externes.....	36
Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction	36
Titres appartenant aux administrateurs	36
Rémunération des administrateurs	37
Rémunération des hauts dirigeants	37
Poursuites judiciaires et mesures des autorités de réglementation	38
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	38
Contrats importants	38
Intérêts des experts	38
Renseignements supplémentaires	38
Glossaire	39
Annexe A	
Annexe B	
Annexe C	
Annexe D	
Appendices	

Présentation de l'information

À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, dans la présente notice annuelle, les termes *TransCanada PipeLines Limited (TCPL)* ou la *Société, nous, notre* et *nos* comprennent la société mère de TCPL, TransCanada Corporation (**TransCanada**), et les filiales de TCPL par l'entremise desquelles elle exerce ses diverses activités commerciales, et le terme *TransCanada* comprend TransCanada Corporation et les filiales de cette dernière, y compris TCPL. Toute mention de TCPL dans le contexte de mesures prises avant son plan d'arrangement de 2003 (**l'arrangement**) avec TransCanada, qui est décrit ci-après à la rubrique *TransCanada PipeLines Limited — Structure de l'entreprise*, s'entend de TCPL ou de ses filiales. Dans la présente notice annuelle, l'expression *filiale* désigne, relativement à TCPL, les filiales détenues en propriété exclusive directe et indirecte de TransCanada ou de TCPL et les entités juridiques contrôlées par TransCanada ou TCPL, le cas échéant.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans la présente notice annuelle sont arrêtés au 31 décembre 2014 ou pour l'exercice terminé à cette date (**fin de l'exercice**). Sauf indication contraire, le terme dollar et le symbole « \$ » désignent le dollar canadien. Les renseignements portant sur la conversion métrique figurent à l'*annexe A* de la présente notice annuelle. Le *glossaire* qui se trouve à la fin de la présente notice annuelle contient certains termes définis tout au long de celle-ci et des abréviations et des acronymes qui ne sont peut-être pas définis ailleurs dans le présent document.

Certaines parties du rapport de gestion de TCPL daté du 13 février 2015 (**rapport de gestion**) sont intégrées à la présente notice annuelle par renvoi, tel qu'il est indiqué ci-dessous. On peut trouver le rapport de gestion sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil de TCPL.

L'information financière est présentée conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (**PCGR**). Nous utilisons certaines mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR et qui peuvent donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités. Pour avoir de plus amples renseignements sur les mesures non conformes aux PCGR que nous utilisons et un rapprochement avec leurs équivalents aux termes des PCGR, se reporter au rapport de gestion sous la rubrique *Au sujet de la présente publication — Mesures non conformes aux PCGR*, rubrique qui est intégrée aux présentes par renvoi.

Information prospective

La présente notice annuelle, y compris l'information du rapport de gestion intégrée par renvoi aux présentes, comprend certaines informations prospectives assujetties à des risques et à des incertitudes importants. Nous présentons de l'information prospective afin d'aider les investisseurs actuels et éventuels à comprendre l'évaluation que fait la direction de nos plans et de nos perspectives financières futurs ainsi que de nos perspectives futures en général.

Les *énoncés prospectifs* sont fondés sur certaines hypothèses et sur ce que nous savons et sur ce à quoi nous nous attendons aujourd'hui et comprennent généralement des termes comme *prévoir, s'attendre à, croire, pouvoir, devoir, estimer*, ou d'autres termes semblables et l'emploi du futur.

Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle ou qui y sont intégrés par renvoi peuvent comprendre de l'information sur ce qui suit, entre autres :

- les perspectives commerciales prévues
- notre rendement financier et d'exploitation, y compris le rendement de nos filiales
- les attentes ou prévisions quant aux stratégies et aux objectifs de croissance et d'agrandissement
- les flux de trésorerie prévus et les possibilités de financement qui s'offriront à nous dans l'avenir
- les coûts prévus pour les projets planifiés, y compris les projets en construction et en développement
- les calendriers prévus pour les projets planifiés (y compris les dates prévues de construction et d'achèvement)
- les processus réglementaires prévus ainsi que leurs résultats
- l'incidence prévue des résultats des processus réglementaires
- les résultats prévus en ce qui concerne les poursuites judiciaires, y compris l'arbitrage et les réclamations d'assurance
- les dépenses en immobilisations et les obligations contractuelles prévues
- les résultats d'exploitation et financiers prévus
- l'incidence prévue des modifications comptables, des engagements et du passif éventuel futurs
- les conditions du secteur, du marché et économiques prévues.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur. Les événements et les résultats réels pourraient être considérablement différents en raison des hypothèses, des incertitudes ou des risques liés à notre entreprise ou aux événements qui se produisent après la date de la présente notice annuelle et des autres informations intégrées aux présentes par renvoi.

Notre information prospective est fondée sur les principales hypothèses suivantes et fait l'objet des incertitudes et des risques suivants :

Hypothèses

- les taux d'inflation et les prix des produits de base et les prix de capacité
- le moment des opérations de financement et de couverture
- les décisions réglementaires et leurs résultats
- les cours du change
- les taux d'intérêt
- les taux d'imposition
- les interruptions de service prévues et imprévues et l'utilisation de nos actifs pipeliniers et énergétiques
- l'intégrité et la fiabilité de nos actifs
- l'accès aux marchés des capitaux
- les coûts, les calendriers et les dates d'achèvement prévus de la construction
- les acquisitions et les dessaisissements

Risques et incertitudes

- notre capacité de mettre en place nos initiatives stratégiques
- la question de savoir si nos initiatives stratégiques donneront les bénéfices escomptés
- le rendement d'exploitation de nos actifs dans le secteur des pipelines et de l'énergie
- la capacité vendue et les taux obtenus dans le cadre de nos activités relatives aux pipelines
- la disponibilité et le prix des produits de l'énergie
- le montant des paiements de capacité et des produits des activités ordinaires que nous tirons de nos activités relatives à l'énergie
- les décisions réglementaires et leurs résultats
- les résultats des procédures judiciaires, y compris l'arbitrage et les réclamations d'assurance
- l'exécution de nos contreparties
- les fluctuations des prix des produits de base
- les changements du contexte politique
- les changements aux lois et aux règlements, notamment les lois et règlements environnementaux
- les facteurs liés à la concurrence dans les secteurs des pipelines et de l'énergie
- la construction et la réalisation de projets d'immobilisations
- les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux
- l'accès aux marchés des capitaux
- les taux d'intérêt et de change
- les conditions météorologiques
- la cybersécurité
- les progrès technologiques
- la conjoncture économique en Amérique du Nord ainsi que dans le monde

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs dans les rapports que nous avons déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (**SEC**).

Comme les résultats réels peuvent être sensiblement différents de l'information prospective, vous ne devriez pas accorder une importance démesurée à l'information prospective et ne devriez pas utiliser l'information prospective ou les perspectives financières à d'autres fins que leur fin prévue. Nous ne mettons pas à jour nos énoncés prospectifs afin de refléter de nouveaux renseignements ou événements, sauf si la loi l'exige.

TransCanada PipeLines Limited

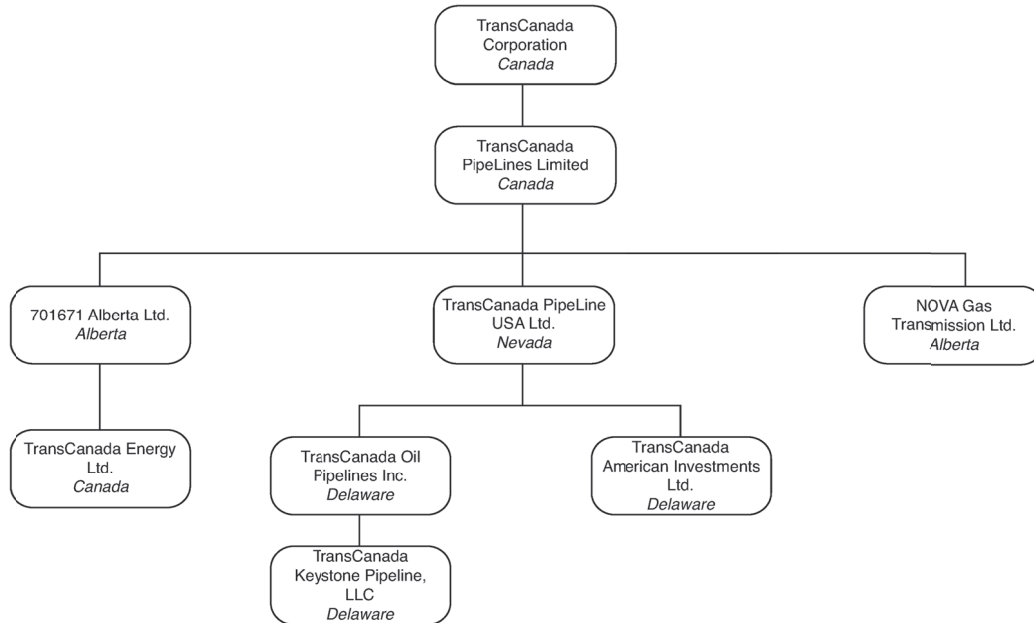
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Le siège social et le bureau principal de TCPL sont situés au 450 – 1st Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1. TCPL est une société ouverte canadienne. Des dates et des événements importants figurent ci-dessous.

Date	Événement
Le 21 mars 1951	Constitution par une loi spéciale du Parlement sous la dénomination de Trans-Canada Pipe Lines Limited.
Le 19 avril 1972	Prorogation sous le régime de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> par lettres patentes, ce qui comprenait la modification de son capital et le remplacement de sa dénomination par TransCanada PipeLines Limited.
Le 1 ^{er} juin 1979	Prorogation sous le régime de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)</i> .
Le 2 juillet 1998	Délivrance d'un certificat d'arrangement relativement au plan d'arrangement conclu avec NOVA Corporation aux termes duquel les sociétés ont fusionné, puis ont opéré la scission des activités relatives aux produits chimiques de base poursuivies par NOVA Corporation dans le cadre d'une société ouverte distincte.
Le 1 ^{er} janvier 1999	Délivrance d'un certificat de fusion reflétant la fusion simplifiée verticale de TCPL avec une filiale en propriété exclusive, Alberta Natural Gas Company Ltd.
Le 1 ^{er} janvier 2000	Délivrance d'un certificat de fusion reflétant la fusion simplifiée verticale de TCPL avec une filiale en propriété exclusive, NOVA Gas International Ltd.
Le 4 mai 2001	Dépôt de statuts constitutifs mis à jour de TransCanada PipeLines Limited.
Le 20 juin 2002	Dépôt de règlements administratifs mis à jour de TransCanada PipeLines Limited.
Le 15 mai 2003	Délivrance d'un certificat d'arrangement relativement au plan d'arrangement conclu avec TransCanada. TransCanada a été constituée aux termes des dispositions de la LCSA le 25 février 2003. L'arrangement a été approuvé par les porteurs d'actions ordinaires de TCPL le 25 avril 2003 et, à la suite de l'approbation du tribunal, les clauses d'arrangement ont été déposées, donnant ainsi effet à l'arrangement à compter du 15 mai 2003. Les porteurs d'actions ordinaires de TCPL ont échangé chacune de leurs actions ordinaires de TCPL contre une action ordinaire de TransCanada. Les titres de créance et les actions privilégiées de TCPL ont continué d'être des obligations et des titres de TCPL. TCPL continue d'exercer ses activités à titre de principale filiale en exploitation du groupe d'entités de TransCanada.

LIENS INTERSOCIÉTÉS

L'organigramme suivant indique le nom et le territoire de constitution, de prorogation ou de création des principales filiales de TCPL à la fin de l'exercice. Chacune de ces filiales dispose d'actifs totaux dépassant 10 % des actifs consolidés totaux de TCPL ou génère des produits des activités ordinaires dépassant 10 % des produits des activités ordinaires consolidés totaux de TCPL à la fin de l'exercice. TCPL a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de la totalité des actions comportant droit de vote de chacune de ces filiales.



L'organigramme ci-dessus ne comprend pas toutes les filiales de TCPL. Les actifs et produits des activités ordinaires des filiales exclues ne dépassaient pas globalement 20 % des actifs consolidés totaux de TCPL à la fin de l'exercice ou des produits des activités ordinaires consolidés totaux de TCPL pour l'exercice déterminé à cette date.

Développement général de l'activité

Nous exerçons nos activités dans les trois secteurs suivants : les *gazoducs*, les *pipelines de liquides* et l'*énergie*. Les gazoducs et les pipelines de liquides comprennent principalement nos gazoducs et nos pipelines de liquides au Canada, aux États-Unis et au Mexique ainsi que nos activités de stockage de gaz naturel réglementées aux États-Unis. Le secteur de l'énergie regroupe nos activités d'exploitation des installations énergétiques ainsi que les activités de stockage de gaz naturel non réglementées au Canada.

Les faits nouveaux importants concernant nos activités relatives aux gazoducs, aux pipelines de liquides et à l'énergie, ainsi que certaines acquisitions, dispositions ou conditions et certains événements qui ont influé sur ces faits au cours des trois derniers exercices et depuis le début de l'exercice 2015 sont décrits ci-après.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES GAZODUCS

Pipelines réglementés au Canada

Date	Description du fait nouveau
Réseau de NGTL	
Mai 2012	Le projet de Horn River a été achevé, prolongeant le réseau de NGTL dans la zone schisteuse de Horn River en Colombie-Britannique (C.-B.). Le total des volumes sous contrat pour Horn River, y compris le prolongement, devrait atteindre environ 900 millions de pieds cubes par jour (Mpi³/j) d'ici 2020.
Juin 2012	L'Office national de l'énergie (ONÉ) a approuvé le projet de croisement de Leismer à Kettle River, pipeline de 77 km (46 milles) visant à agrandir le réseau de NGTL afin d'accroître la capacité pour répondre à la demande dans le nord-est de l'Alberta.
Janvier 2013	L'ONÉ a émis sa recommandation au gouverneur en conseil voulant que la composante du projet Komie North relative à l'agrandissement de Chinchaga proposé soit approuvée, mais il a refusé la composante relative au prolongement de Komie North proposée.
Avril 2013	Le projet de croisement de Leismer à Kettle River a été mis en service. Le coût de l'agrandissement s'est établi à 150 M\$.
Mars 2014	Nous avons reçu une ordonnance de sécurité de l'ONÉ (l'ordonnance) en réponse aux récents rejets provenant de pipelines du réseau de NGTL. L'ordonnance exigeait que nous réduisions la pression maximale d'exploitation sur trois pour cent des tronçons du réseau de NGTL. Nous avons déposé une demande de révision et de modification du décret visant à réduire les perturbations de l'approvisionnement en gaz tout en maintenant un niveau élevé de sécurité.
Mars 2014	L'ONÉ a approuvé des agrandissements de l'installation de NGTL totalisant environ 400 M\$ qui en étaient à divers stades de développement ou de construction.
Avril 2014	L'ONÉ a accepté la demande de révision et de modification à certaines conditions. Nous devançons des composantes de notre programme de gestion de l'intégrité afin de nous conformer à l'ordonnance de l'ONÉ.
Quatrième trimestre de 2014	Notre réseau de NGTL continue de connaître une forte croissance en raison de l'augmentation de l'offre de gaz naturel dans le nord-ouest de l'Alberta et le nord-est de la C.-B. provenant de zones gazières non classiques; il connaît également une croissance importante sur les marchés de livraison à l'intérieur d'un même bassin. Cette croissance de la demande résulte principalement de la mise en valeur des sables bitumineux, de la demande de gaz naturel pour la production d'électricité et des attentes concernant les projets de GNL de la côte ouest de la C.-B. La demande pour les services du réseau de NGTL devrait donner lieu à une augmentation d'environ 4,0 milliards de pieds cubes par jour (Gpi³/j) des services garantis, dont environ 3,1 Gpi³/j de ce volume découlent de services de réception garantis et 0,9 Gpi³/j découlent de services de transport garantis. Nous demanderons des approbations réglementaires en 2015 afin de construire de nouvelles installations pour répondre à ces demandes de service, dont environ 540 km (336 milles) de pipelines, sept compresseurs et 40 postes de comptage qui seront requis en 2016 et en 2017 (les installations de 2016-2017). Le coût en capital total des installations est estimé à environ 2,7 G\$. Compte tenu des nouvelles installations de 2016-2017, du réseau principal de North Montney, de la canalisation principale Merrick et des autres nouvelles installations qui contribueront à l'offre et à la demande, le réseau de NGTL compte environ 6,7 G\$ de projets garantis sur le plan commercial et se trouvant à divers stades de développement.
Réseau principal North Montney	
Août 2013	Nous avons conclu des conventions visant des services de transport garanti d'environ 2 Gpi³/j de gaz afin de soutenir le développement d'un prolongement et d'un agrandissement importants de pipeline pour le réseau de NGTL devant servir à la réception et au transport de gaz naturel provenant de la région de North Montney, en C.-B. Le projet de pipeline North Montney comprendra une interconnexion avec notre projet PRGT proposé (défini ci-dessous) en vue de fournir un approvisionnement en gaz naturel à l'installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) proposée de Pacific Northwest près de Prince Rupert, en C.-B. Le coût de ce projet est estimé à environ 1,7 G\$, ce qui inclut une somme de 100 M\$ pour les installations en aval. Aux termes d'ententes commerciales, les volumes de réception devraient augmenter entre 2016 et 2019 pour atteindre un volume global d'environ 2 Gpi³/j et les volumes de livraison au projet PRGT devraient s'établir à environ 2,1 Gpi³/j à compter de 2019. Nous avons également pris des arrangements avec d'autres parties relativement à des services de transport qui seront fournis par l'entremise des installations du projet North Montney.
Novembre 2013	Nous avons déposé une demande auprès de l'ONÉ pour construire et exploiter le pipeline North Montney.
Février 2014	L'ONÉ a émis une ordonnance d'audience pour le pipeline North Montney. Le projet proposé consiste en un pipeline d'environ 300 km (186 milles) et devrait être mis en service en deux temps : Aitken Creek, au cours du deuxième trimestre de 2016, et Kahta, au cours du deuxième trimestre de 2017.
Décembre 2014	L'audience relative à la demande devant l'ONÉ visant la construction et l'exploitation de ce projet a pris fin. Nous prévoyons que l'ONÉ émettra son rapport et ses recommandations pour le projet d'ici la fin d'avril 2015.

Date	Description du fait nouveau
Canalisation principale Merrick	
Juin 2014	Nous avons annoncé la signature d'ententes visant des services de transport garantis du gaz naturel totalisant environ 1,9 Gpi ³ /j afin de soutenir le développement d'un important prolongement de notre réseau de NGTL. Le projet de canalisation principale Merrick transportera le gaz naturel extrait par l'entremise du réseau de NGTL jusqu'à l'entrée du projet de pipeline Pacific Trail, qui se terminera au terminal de GNL de Kitimat à Bish Cove, près de Kitimat, en Colombie-Britannique. Le projet proposé consistera en un prolongement du tronçon existant de la canalisation principale Groundbirch du réseau de NGTL débutant près de Dawson Creek, en C.-B., jusqu'à son point final près de la communauté de Summit Lake, en C.-B. Le projet de 1,9 G\$ sera composé d'une conduite de 48 pouces de diamètre s'étendant sur environ 260 km (161 milles). Sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires, ce qui comprend l'approbation réglementaire de l'ONÉ nous permettant de construire et d'exploiter le pipeline, et d'une décision d'investissement finale (DIF) positive pour le projet de GNL de Kitimat, nous prévoyons que la canalisation principale Merrick sera en service au cours du premier trimestre de 2020.
Règlements sur les besoins en produits des activités ordinaires	
Décembre 2012	Les règlements en cours à l'égard du réseau de NGTL ont expiré. Les droits définitifs pour 2013 devaient être établis soit par de nouveaux règlements et par de nouvelles instances tarifaires et de toutes ordonnances résultant de la décision de l'ONÉ à l'égard de la proposition de restructuration au Canada.
Août 2013	Nous avons conclu avec des expéditeurs et d'autres parties intéressées un règlement sur les besoins annuels en produits des activités ordinaires du réseau de NGTL pour les exercices 2013 et 2014 (le règlement de NGTL pour 2013-2014). Aux termes du règlement, le rendement des capitaux propres (RCP) était fixé à 10,10 % sur un capital-actions ordinaires réputé de 40 %, le taux d'amortissement composé devait augmenter pour atteindre 3,05 % en 2013 et 3,12 % en 2014 et les frais d'exploitation, de maintenance et d'administration devaient s'établir à 190 M\$ pour 2013 et à 198 M\$ pour 2014, tout écart étant à notre charge. Nous avons également demandé et reçu l'autorisation d'apporter des changements aux taux provisoires existants pour tenir compte du règlement, avec prise d'effet le 1 ^{er} septembre 2013, en attendant qu'une décision soit rendue à l'égard de la demande de règlement.
Novembre 2013	L'ONÉ a approuvé le règlement de NGTL pour 2013-2014 et les taux définitifs pour 2013, tels qu'ils ont été déposés, en novembre 2013.
Octobre 2014	Nous sommes parvenus à un règlement sur les besoins en produits des activités ordinaires avec nos expéditeurs pour 2015 à l'égard du réseau de NGTL. Les modalités du règlement d'un an ne comprenaient aucune modification au RCP de 10,10 % sur un capital-actions réputé de 40 % et prévoyaient le maintien des taux d'amortissement de 2014 et un mécanisme de partage des écarts positifs ou négatifs par rapport à un montant fixe de charges d'exploitation, d'entretien et d'administration. Le règlement a été déposé auprès de l'ONÉ en octobre 2014.
Février 2015	Nous avons reçu l'approbation de l'ONÉ pour notre règlement sur les besoins en produits des activités ordinaires conclu avec nos expéditeurs pour 2015 à l'égard du réseau de NGTL. Les modalités du règlement d'un an comprennent le maintien d'un RCP de 2014 de 10,10 % sur un capital-actions réputé de 40 % et prévoient le maintien des taux d'amortissement de 2014 et un mécanisme de partage des écarts positifs ou négatifs par rapport à un montant fixe de charges d'exploitation, d'entretien et d'administration qui est fondé sur une indexation des coûts réels de 2014.
Réseau principal au Canada	
Mai 2012	Nous avons reçu l'approbation de l'ONÉ pour la construction de nouvelles installations de pipelines visant à fournir aux marchés de l'Ontario et du Québec des approvisionnements en gaz supplémentaires provenant de la formation schisteuse de Marcellus.
Mai 2012	L'appel de soumissions supplémentaire pour un service de transport garanti sur le réseau principal au Canada, en vue de transporter du gaz de schiste supplémentaire de la formation schisteuse de Marcellus au Canada, a pris fin. Nous avons été en mesure de recevoir 50 Mpi ³ /j supplémentaires de la station de comptage de Niagara jusqu'à Kirkwall, en Ontario, avec prise d'effet en novembre 2012.
Novembre 2012	Le transport de l'approvisionnement en gaz naturel provenant de la formation schisteuse de Marcellus a commencé sur le réseau principal au Canada.
Janvier 2014	Les expéditeurs du réseau principal au Canada ont décidé de renouveler leurs contrats pour un volume d'environ 2,5 Gpi ³ /j jusqu'en novembre 2016.
Demandes relatives aux droits et aux tarifs et règlement avec les sociétés de distribution locales	
Mars 2013	Nous avons reçu la décision de l'ONÉ à l'égard de notre proposition de restructuration au Canada visant à modifier la structure commerciale et les conditions du service sur le réseau principal au Canada. La décision de l'ONÉ exigeait l'établissement d'un compte des ajustements de stabilisation des droits (CASD) dans lequel nous devons comptabiliser les surplus ou les manques à gagner de nos produits des activités ordinaires par rapport au coût du service chaque année pendant la période de cinq ans couverte par la décision. La décision de l'ONÉ exigeait également qu'une nouvelle demande d'examen des droits soit déposée avant la fin de la période de cinq ans dans certaines situations, notamment si le CASD affiche un solde positif, ce qui s'est produit en 2013.
Mai 2013	Nous avons déposé des documents de conformité et une demande de révision et de modification de la décision de l'ONÉ relative à la proposition de restructuration au Canada.

Date	Description du fait nouveau
Juin 2013	L'ONÉ a rejeté la demande de révision et de modification et a établi un processus d'examen des révisions tarifaires. L'ONÉ a examiné d'autres modifications du tarif applicable au réseau principal au Canada dans une demande distincte qui a été entendue lors d'une audience orale.
Juillet 2013	L'ONÉ a publié les motifs de son refus. Nous avons commencé à mettre en application la décision de l'ONÉ concernant la proposition de restructuration au Canada. Depuis la mise en application, des contrats de service garanti ont été conclus à l'égard d'une capacité supplémentaire de 1,3 Gpi ³ /j à partir d'Empress, en Alberta, ce qui a plus que doublé la capacité faisant l'objet de contrats à cet endroit. La mise en application de la décision de l'ONÉ était une priorité essentielle en 2013, et la capacité de facturer les services discrétionnaires aux prix du marché nous a permis de satisfaire pour l'essentiel à nos exigences en matière de coût global des services pour 2013.
Septembre 2013	Le réseau principal au Canada et les trois plus importantes sociétés de distribution locales canadiennes ont conclu un règlement (le règlement avec les sociétés de distribution locales) qui a été déposé auprès de l'ONÉ aux fins d'approbation en décembre 2013. Le règlement avec les sociétés de distribution locales proposait d'établir de nouveaux droits fixes pour la période de 2015 à 2020 et maintiendra les droits pour 2014 aux taux actuels. Aux termes du règlement avec les sociétés de distribution locales, les droits pour 2015 ont été calculés en fonction d'un RCA de base de 10,10 % sur un capital-actions ordinaires réputé de 40 %. Le règlement prévoyait également un mécanisme incitatif suivant lequel nous devons fournir une contribution annuelle de 20 M\$ (après impôt) de 2015 à 2020, de sorte que le RCA pourrait se situer dans une fourchette de 8,70 % à 11,50 %. Le règlement avec les sociétés de distribution locales aurait permis l'ajout d'installations dans le triangle de l'Est afin de répondre à la demande immédiate du marché pour la diversification de l'approvisionnement et l'accès aux marchés. Le règlement avec les sociétés de distribution locales visait à fournir une solution stable à long terme dictée par le marché à l'égard de la demande future dans cette région ainsi qu'à l'égard de la baisse prévue de la demande de transport sur les canalisations des Prairies et du nord de l'Ontario tout en nous donnant raisonnablement la possibilité de recouvrer nos coûts. Le règlement avec les sociétés de distribution locales prévoyait également le maintien de la souplesse en matière de services discrétionnaires et la mise en œuvre de certaines modifications aux tarifs et de nouveaux services conformément aux conditions du règlement.
Mars 2014	L'ONÉ a donné suite à la demande visant le règlement avec les sociétés de distribution locales que nous avons déposée en décembre 2013. L'ONÉ n'a pas approuvé la demande en tant que règlement, mais nous a donné la possibilité de maintenir la demande sous forme d'une demande visant des droits contestés, de modifier la demande ou de mettre fin au traitement de la demande. Nous avons modifié la demande en y ajoutant des renseignements.
Mai 2014	L'ONÉ a délivré l'ordonnance d'audience qui établit un processus et un calendrier d'audience relativement à la demande d'approbation des droits et des tarifs applicables au réseau principal de 2015 à 2030, qui inclut le règlement avec les sociétés de distribution locales. L'audience a pris fin en septembre 2014.
Novembre 2014	L'ONÉ a approuvé la demande d'approbation des droits et des tarifs applicables au réseau principal au Canada de 2015 à 2030. La demande reflétait des éléments du règlement avec les sociétés de distribution locales. L'approbation de la demande prévoit une plateforme commerciale à long terme pour le réseau principal au Canada et ses expéditeurs avec une conception des droits connue de 2015 à 2020 et certains paramètres pour une méthodologie d'établissement des droits jusqu'en 2030. La plateforme équilibre les besoins de nos expéditeurs tout en procurant une occasion raisonnable de récupérer les capitaux investis dans nos installations existantes et dans les nouvelles installations requises pour desservir les marchés existants et les nouveaux marchés. Les faits saillants de la demande approuvée comprennent notre engagement à ajouter une nouvelle capacité de pipeline qui améliore l'accès des marchés de l'Est canadien à la production des régions de Dawn et de Niagara; les dispositions de renouvellement qui nous donneront des outils pour déterminer avec plus de certitude les besoins en matière de capacité; des droits fixes pour les services de transport garanti sur des périodes de un an ou plus; le maintien du pouvoir discrétionnaire d'établissement des prix pour les services à plus court terme et les services interruptibles; des besoins connus en produits des activités ordinaires avec un mécanisme de partage des incitatifs qui vise un rendement de 10,10 % sur un capital-actions ordinaires réputé de 40 % avec une fourchette possible de résultats variant entre 8,70 % et 11,50 % et le maintien d'un compte de report qui procure une compensation pour les différences entre les produits des activités ordinaires réels et le mécanisme à droits fixes, plus une entente selon laquelle l'écart global du produit des activités ordinaires pour la période de 2015 à 2020 sera attribué aux expéditeurs de l'Est après 2020.
Projet du réseau principal de l'Est	
Mai 2014	Nous avons déposé auprès de l'ONÉ une description du projet du réseau principal de l'Est.
Octobre 2014	Nous avons déposé une demande auprès de l'ONÉ afin d'obtenir l'autorisation de construire de nouvelles installations pour notre réseau principal de transport de gaz naturel existant dans le sud-est de l'Ontario (Projet du réseau principal de l'Est) et d'en être les propriétaires-exploitants. Les nouvelles installations résultent de la conversion proposée d'une partie de la capacité de transport de gaz naturel du réseau principal au Canada au transport de pétrole brut dans le cadre de notre projet Oléoduc Énergie Est et d'un appel de soumissions qui s'est clos en janvier 2014. Le projet d'investissement de 1,5 G\$ se traduira par l'ajout de 0,6 Gpi ³ /j de capacité nouvelle dans le tronçon du triangle de l'Est du réseau principal au Canada et assurera des niveaux de capacité suffisants pour répondre aussi bien aux besoins des expéditeurs actuels qu'aux nouveaux engagements de service garanti. Le projet dépend de l'Oléoduc Énergie Est et est soumis aux approbations réglementaires qui devraient être émises simultanément aux approbations réglementaires relatives à l'Oléoduc Énergie Est. La mise en service du projet devrait se faire d'ici le deuxième trimestre de 2017.

Date	Description du fait nouveau
Autres prolongements du réseau principal au Canada	
Novembre 2014	Outre le projet du réseau principal de l'Est, nous avons conclu de nouveaux accords de transport sur de courtes distances dans le tronçon du triangle de l'Est du réseau principal au Canada qui exigent l'aménagement de nouvelles installations ou des modifications aux installations existantes dont le coût en capital total est estimé à 475 M\$ et dont les dates de mise en service prévues devraient survenir entre novembre 2015 et novembre 2016. Ces projets sont assujettis aux approbations réglementaires et, une fois construits, ils fourniront la capacité nécessaire pour répondre aux besoins des clients dans l'Est du Canada.
Pipelines aux États-Unis	
Bison Pipeline	
Juillet 2013	Nous avons vendu une participation supplémentaire de 45 % dans Gas Transmission Northwest LLC (GTN) et dans Bison Pipeline LLC (Bison) à TC PipeLines, LP (TCLP) pour un prix d'achat global de 1,05 G\$ US. Nous continuons de détenir une participation directe de 30 % dans les deux pipelines.
Octobre 2014	Nous avons conclu la vente de notre participation résiduelle de 30 % dans Bison à TCLP pour un produit en espèces de 215 M\$ US.
GTN Pipeline	
Juillet 2013	Nous avons vendu une participation supplémentaire de 45 % dans GTN et dans Bison à TCLP pour un prix d'achat global de 1,05 G\$ US. Nous continuons à détenir une participation directe de 30 % dans les deux pipelines.
Novembre 2014	Nous avons annoncé une offre de vente de la participation résiduelle de 30 % dans GTN à TCLP. Sous réserve de la négociation satisfaisante des modalités et de l'approbation du conseil de TCLP, la clôture de l'opération devrait avoir lieu à la fin du premier trimestre de 2015. Nous continuons de détenir une participation de 28,3 % dans TCLP, dont nous sommes le commandité.
Février 2015	Nous avons annoncé que TransCanada avait conclu une entente en vue de vendre sa participation restante de 30 % dans GTN à TCPL en contrepartie de 446 M\$, ce qui comprenait 253 M\$ en espèces, la prise en charge de sa part de la dette de GTN s'établissant à 98 M\$ et l'émission de 95 M\$ de nouvelles parts de catégorie B à TransCanada. TCPL prévoit financer la partie en espèces de l'opération par l'émission de titres d'emprunt et d'actions ordinaires.
Pipeline d'ANR	
Juin 2012	La FERC a rendu des ordonnances approuvant la vente par ANR de ses actifs extracôtiers à une filiale en propriété exclusive nouvellement créée, TC Offshore LLC (TCO), qui permettent à TCO d'exploiter ces actifs en tant que pipeline interétatique indépendant.
Août 2012	La FERC a approuvé le règlement d'ANR Storage Company avec ses expéditeurs.
Novembre 2012	TCO est entrée en exploitation commerciale.
Octobre 2013	Nous avons conclu un appel de soumissions obligatoire fructueux. Nous avons signé des contrats de transport garanti pour un volume de 350 Mpi ³ /j à des tarifs maximaux pendant 10 ans dans le cadre du projet d'inversion du latéral Lebanon d'ANR, qui nécessitera des modifications aux installations existantes. Le projet accroît sensiblement notre capacité à recevoir du gaz sur l'axe principal du sud-est d'ANR en provenance des zones schisteuses d'Utica et de Marcellus.
Mars 2014	Nous avons obtenu des engagements fermes pour le transport du gaz naturel visant près de 2,0 Gpi ³ /j pour la capacité existante et ajoutée sur l'axe principal du sud-est du pipeline d'ANR. Les ventes de capacité et les projets d'expansion comprennent l'inversion du latéral Lebanon dans l'ouest de l'Ohio, une station de compression supplémentaire à Sulphur Springs, en Indiana, le prolongement du pipeline d'interconnexion Rockies Express près de Shelbyville, en Indiana, et une capacité de 600 Mpi ³ /j dans le cadre du projet d'inversion de l'axe principal du sud-est du pipeline d'ANR. Les coûts en capital associés aux prolongements du réseau d'ANR nécessaires à l'expédition sur le marché de la capacité supplémentaire sont actuellement estimés à 150 M\$ US. La capacité a été souscrite aux tarifs maximaux pour une durée moyenne de 23 ans, et des nouveaux contrats visant environ 1,25 Gpi ³ /j entreront en service à la fin de 2014. Ces contrats garantis à l'égard de l'axe principal du sud-est permettront de transporter le gaz de schiste d'Utica et de Marcellus vers les points nord et sud du réseau. ANR évalue également la demande supplémentaire de nos clients pour des services de transport du gaz naturel à partir de la formation Utica et Marcellus, ce qui devrait donner lieu à de nouvelles occasions d'amélioration et d'expansion du réseau.
Great Lakes	
Novembre 2013	Great Lakes a reçu l'approbation de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) à l'égard d'un règlement tarifaire intervenu avec ses expéditeurs qui a eu pour effet d'augmenter d'environ 21 % les taux repère maximaux, ce qui a entraîné une légère hausse des produits des activités ordinaires tirés de ses contrats prévoyant des taux repère. Le règlement prévoit un moratoire de 17 mois prenant fin en mars 2015 et nous oblige à appliquer de nouveaux taux d'ici le 1 ^{er} janvier 2018.

Date	Description du fait nouveau
Northern Border	
Janvier 2013	Northern Border a obtenu une entente de règlement définitif avec ses expéditeurs, que la FERC a approuvée en décembre 2012 avec prise d'effet en janvier 2013. Les tarifs prévus au règlement pour le transport sur de longues distances sont d'environ 11 % inférieurs aux tarifs de 2012 et l'amortissement a été réduit, passant de 2,4 % à 2,2 %. Le règlement prévoit également un moratoire de trois ans sur le dépôt d'instances ou la contestation des tarifs prévus au règlement, mais Northern Border doit engager une autre instance tarifaire d'ici cinq ans.
Pipelines mexicains	
Projet de prolongement du pipeline Tamazunchale	
Février 2012	Nous avons signé un contrat avec la Comisión Federal de Electricidad (Mexico) (CFE) pour le projet de prolongement du pipeline Tamazunchale. Les contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction ont été signés et les activités liées à la construction ont commencé.
Novembre 2014	La construction du prolongement de 600 M\$ US s'est terminée. Les retards par rapport à la date de mise en service initiale de mars 2014 étaient attribuables principalement aux découvertes archéologiques le long du tracé du pipeline. En vertu de l'entente de services de transport, ces retards ont été reconnus comme des cas de force majeure, et certaines dispositions permettent le recouvrement des produits des activités ordinaires à compter de la date de mise en service initialement prévue.
Projets de pipelines Topolobampo et Mazatlán	
Novembre 2012	La CFE nous a attribué le contrat pour construire le projet de pipeline Topolobampo et en être les propriétaires-exploitants. Le projet Topolobampo consiste en un pipeline de 30 pouces d'une longueur de 530 km (329 milles) et d'une capacité de 670 Mpi ³ /j, dont le coût est estimé à 1 G\$ US, qui transportera du gaz vers Topolobampo, dans l'État de Sinaloa, et s'interconnecte avec des pipelines de tiers entre El Oro, dans l'État de Sinaloa, et El Encino, dans l'État de Chihuahua, au Mexique.
Novembre 2012	La CFE nous a attribué le contrat pour construire le projet de pipeline Mazatlán, allant d'El Oro à Mazatlán, au Mexique, et en être les propriétaires-exploitants. Le projet Mazatlán consiste en un pipeline de 24 pouces d'une longueur de 413 km (257 milles) et d'une capacité de 200 Mpi ³ /j reliant El Oro à Mazatlán, dans l'État de Sinaloa, dont le coût est estimé à 400 M\$ US.
Quatrième trimestre de 2014	Les activités de délivrance de permis, d'ingénierie et de construction se poursuivent comme prévu pour ces deux pipelines au nord-ouest du Mexique. Les deux projets sont soutenus par des contrats d'une durée de 25 ans avec la CFE et devraient entrer en service vers le milieu ou la fin de 2016.
Guadalajara	
Premier trimestre de 2013	La station de compression est entrée en service.
Gazoducs à l'étranger	
Vente de Gas-Pacífico/INNERGY	
Novembre 2014	Nous avons procédé à la clôture de la vente de notre participation de 30 % dans Gas Pacífico/INNERGY au prix de 9 M\$. Cette vente marque notre retrait de la région du cône Sud de l'Amérique du Sud.
Projets de pipelines de GNL	
Coastal GasLink	
Juin 2012	Nous avons été choisis pour concevoir et construire le projet Coastal GasLink proposé et en être les propriétaires-exploitants. Le pipeline d'une longueur de 670 km (416 milles) devrait avoir une capacité initiale de 1,7 Gpi ³ /j et transportera du gaz naturel à partir de la région productrice de gaz de Montney près de Dawson Creek, en C.-B., jusqu'à l'installation d'exportation de GNL proposée de LNG Canada située près de Kitimat, en C.-B.
Janvier 2014	Nous avons déposé la demande de certificat d'évaluation environnementale (CÉE) auprès de l'Environmental Assessment Office de la C.-B. (EAO). Nous avons sollicité l'engagement de la collectivité, du propriétaire foncier, du gouvernement et des communautés autochtones, tandis que le processus réglementaire relatif au projet suivait son cours. Le gazoduc entrerait en service vers la fin de la décennie, sous réserve d'une DIF que doit prendre LNG Canada après l'obtention des approbations réglementaires définitives. Nous continuons à faire avancer ce projet, et la totalité des coûts seraient recouvrables s'il n'était pas donné suite au projet.
Mars 2014	La période d'examen public de 180 jours de l'EAO a débuté et comprenait une période de consultation publique de 45 jours. La demande a été déposée auprès de la BC Oil and Gas Commission (OGC), avec un addenda à la demande d'évaluation environnementale de la C.-B. décrivant des améliorations récentes des tracés. Nous avons commencé à mettre à jour le travail de terrain le long du tracé du gazoduc afin de soutenir les demandes auprès des organismes de réglementation et de raffiner les estimations des coûts en capital au cours du deuxième trimestre.

Date	Description du fait nouveau
Octobre 2014	L'EAO a délivré un CÉE pour Coastal GasLink. En 2014, nous avons également soumis des demandes à l'OGC relativement aux permis requis en vertu de la <i>Oil and Gas Activities Act</i> pour construire et exploiter Coastal GasLink. L'examen réglementaire de ces demandes progresse selon les délais prévus, et les décisions relatives aux permis devraient être communiquées au cours du premier trimestre de 2015. Nous continuons à solliciter l'engagement des communautés autochtones et la participation des parties intéressées le long du tracé du pipeline et poursuivons des travaux de planification détaillée de l'ingénierie et de la construction afin de soutenir les demandes réglementaires et de raffiner les estimations des coûts en capital. Dans l'attente de la réception des approbations réglementaires requises et d'une DIF positive de notre client, la construction devrait débuter en 2016 et la date d'entrée en service devrait survenir d'ici la fin de la décennie. S'il n'était pas donné suite au projet, nos coûts du projet (y compris la PFUPC) seraient entièrement recouvrables.
Transport du gaz de Prince Rupert (TGPR)	
Janvier 2013	Nous avons été choisis pour concevoir et construire le projet TGPR proposé d'une longueur de 750 km (466 milles) et en être les propriétaires-exploitants. Le pipeline proposé transportera du gaz naturel principalement à partir de la région productrice de gaz de North Montney près de Fort St. John, en C.-B., jusqu'à l'installation d'exportation proposée de Pacific Northwest LNG située près de Prince Rupert, en C.-B. Nous nous employons à solliciter l'engagement des communautés autochtones, la participation de la collectivité, des propriétaires fonciers et du gouvernement, tandis que le processus réglementaire relatif au projet TGPR suit son cours auprès de l'EAO. Nous avons continué à préciser notre corridor d'étude en fonction des consultations et des études détaillées réalisées à ce jour.
Avril 2014	La demande de CÉE a été soumise à l'EAO afin que celui-ci en vérifie la complétude et la demande a été déposée auprès de l'OGC. La demande de CÉE a ensuite été jugée complète par l'EAO. L'EAO a entamé une période d'examen de 180 jours comprenant une période de consultation publique de 45 jours qui s'est achevée en juillet 2014.
Novembre 2014	Nous avons reçu un CÉE de l'EAO. Nous avons soumis nos demandes de permis à l'OGC pour la construction du pipeline et prévoyons recevoir ces permis au cours du premier trimestre de 2015. Nous avons apporté d'importantes modifications au tracé du projet depuis sa première annonce et l'avons prolongé de 150 km (93 milles) pour le faire passer à 900 km (559 milles) pour tenir compte des commentaires des communautés autochtones et des parties intéressées. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les communautés autochtones et les parties intéressées le long du tracé proposé pour créer et procurer des avantages adéquats à tous les groupes touchés. Nous avons conclu une entente relative aux avantages avec la Première nation Nisga'a pour permettre que le projet de gazoduc projeté traverse les terres des Nisga'a sur 85 km (52 milles).
Décembre 2014	Notre client a annoncé le report d'une DIF. Nous continuons de travailler avec nos entrepreneurs afin de raffiner les estimations des coûts en capital pour le projet. Une fois que le processus d'autorisation avec l'OGC sera terminé et que Pacific NorthWest LNG obtiendra les approbations réglementaires nécessaires et ira de l'avant avec une DIF positive, nous pourrions commencer la construction. Tous les coûts seront entièrement recouvrables s'il n'était pas donné suite au projet. Le report d'une DIF après la fin de 2014 a mené à un report de la date de mise en service prévue du pipeline. La date de mise en service dépendra du moment où notre client recevra les approbations réglementaires nécessaires et sera en mesure de prendre une DIF.
Alaska	
Mars 2012	Trois producteurs importants du versant nord (les producteurs du VNA), ainsi que nous-mêmes, grâce à notre participation au projet de GNL de l'Alaska, avons annoncé l'acceptation d'un plan de travail visant à commercialiser les ressources de gaz naturel du versant nord au moyen d'une option GNL.
Mai 2012	Nous avons reçu l'autorisation de l'État de l'Alaska pour suspendre et préserver nos activités sur le tracé Alaska-Alberta et centrer notre attention sur la solution de rechange que représentent les GNL. Cela nous a permis de reporter notre obligation de déposer une demande de certificat de la FERC pour le tracé de l'Alberta au-delà de l'automne 2012, notre échéance initiale.
Juillet 2012	Le projet de GNL de l'Alaska a annoncé une demande publique de manifestations d'intérêt non obligatoire pour l'obtention de capacité sur un nouveau réseau de gazoducs éventuel pour le transport du gaz du versant nord de l'Alaska. La demande de manifestations d'intérêt a eu lieu entre août 2012 et septembre 2012. Il y a eu un certain nombre de manifestations d'intérêt non obligatoires de la part d'expéditeurs éventuels provenant d'une large fourchette de secteurs d'activité en Amérique du Nord et en Asie.
Avril 2014	L'État de l'Alaska a adopté une nouvelle loi qui nous fournira, de même qu'aux producteurs du VNA et à l'Alaska Gasline Development Corp. (AGDC), des balises encadrant le développement d'un projet d'exportation de GNL.
Juin 2014	Nous avons signé une entente avec l'État de l'Alaska qui prévoit l'abandon des anciens modes de gouvernance et du cadre de travail pour le projet entre l'Alaska et l'Alberta et avons signé un nouvel accord préalable aux termes duquel nous agirons à titre de transporteur du volume de gaz naturel revenant à l'État en vertu d'un contrat d'expédition à long terme dans le cadre du projet de GNL de l'Alaska. Nous avons également conclu un accord de coentreprise avec les trois principaux producteurs du VNA et AGDC afin d'entreprendre l'étape de la pré-ingénierie de base (pre-FEED) du projet de GNL de l'Alaska. Les travaux de pré-ingénierie de base devraient durer deux ans et notre part des coûts devrait s'élever à environ 100 M\$ US. L'accord préalable prévoit également que nous recouvrerons la totalité des coûts de mise en valeur si le projet n'est pas mené à terme.

Date	Description du fait nouveau
Juillet 2014	Les producteurs du VNA ont déposé une demande de permis d'exportation auprès du Department of Energy des États-Unis pour obtenir l'autorisation d'exporter 20 millions de tonnes par année de gaz naturel liquéfié pendant 30 ans.
Septembre 2014	La FERC a approuvé la demande préliminaire de dépôt en vertu de la loi intitulée <i>National Environmental Policy Act (NEPA)</i> faite conjointement par nous, les trois principaux producteurs du VNA et AGDC Cette approbation donne le coup d'envoi au processus d'examen environnemental en vertu de la NEPA qui comprend une série de consultations avec les communautés.

De plus amples renseignements sur les faits nouveaux relatifs aux gazoducs figurent dans le rapport de gestion aux rubriques *Au sujet de la société — Notre stratégie, Gazoducs — Résultats, Gazoducs — Les rouages du secteur des gazoducs et Gazoducs — Faits marquants*, rubriques qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES PIPELINES DE LIQUIDES

Date	Description du fait nouveau
Réseau de pipelines Keystone	
Février 2012	Nous avons annoncé que ce qui avait été auparavant le tronçon entre Cushing et la côte américaine du golfe du Mexique du réseau de pipelines Keystone a sa propre valeur indépendante sur le marché et que nous planifions de le construire à titre de pipeline indépendant, qui ne fait pas partie de la demande de permis présidentiel pour Keystone XL.
Mai 2012	Nous avons déposé des droits fixes révisés pour le deuxième tronçon du réseau de pipelines Keystone s'étendant de Steele City, au Nebraska, à Cushing, en Oklahoma, auprès de l'ONÉ et de la FERC. Les droits révisés, qui reflètent les coûts du projet finaux du réseau de pipelines Keystone, sont entrés en vigueur en juillet 2012.
Janvier 2014	Nous avons achevé la construction du prolongement du pipeline Gulf Coast de 36 pouces d'une longueur de 780 km (485 milles) du réseau de pipelines Keystone qui relie Cushing, en Oklahoma, à la côte américaine du golfe du Mexique, et le transport du pétrole brut associé à ce projet a débuté. Nous avons prévu une capacité de pipeline moyenne de 520 000 b/j pour la première année d'exploitation. L'achèvement du prolongement du pipeline Gulf Coast en janvier 2014 a étendu le réseau de pipelines Keystone pour en faire un réseau de 4 247 km (2 639 milles) qui transporte du pétrole brut à partir de Hardisty (Alberta) jusqu'aux marchés du Midwest américain et de la côte américaine du golfe du Mexique. Jusqu'à maintenant, le réseau de pipelines Keystone a permis l'expédition de plus de 830 millions de barils de pétrole brut du Canada aux États-Unis.
Cushing Marketlink	
Octobre 2012	Nous avons commencé la construction des installations Cushing Marketlink, qui faciliteront le transport du pétrole brut depuis le carrefour commercial de Cushing jusqu'au marché du raffinage de la côte américaine du golfe du Mexique par des installations faisant partie du réseau de pipelines Keystone.
Septembre 2014	La construction a été achevée.
Pipeline Houston Lateral et terminal	
Quatrième trimestre de 2014	Les travaux de construction du pipeline Houston Lateral d'une longueur de 77 km (48 milles) et du terminal de réservoirs qui relieront le réseau de pipelines Keystone aux raffineries de Houston, au Texas progressent. Le terminal devrait avoir une capacité de stockage initiale de 700 000 barils de pétrole brut. Le pipeline et le terminal devraient être achevés au cours de la deuxième moitié de 2015.
Keystone XL	
Février 2012	Nous avons envoyé une lettre au Département d'État des États-Unis informant celui-ci que nous prévoyions déposer une demande de permis présidentiel dans un proche avenir pour Keystone XL. Nous avons aussi informé le Département d'État des États-Unis que le tronçon allant de Cushing vers la côte américaine du golfe du Mexique de Keystone XL serait construit hors du cadre du processus du permis présidentiel.
Mai 2012	Nous avons déposé une demande de permis présidentiel (permis transfrontalier) auprès du Département d'État des États-Unis pour Keystone XL afin de transporter du pétrole brut de la frontière américano-canadienne au Montana à Steele City (Nebraska). Nous avons continué à travailler avec le Department of Environmental Quality du Nebraska (DEQN) et diverses autres parties intéressées tout au long de 2012 afin de déterminer un tracé de rechange au Nebraska qui éviterait les Sandhills du Nebraska. Nous avons proposé un tracé de rechange au DEQN en avril 2012, puis avons modifié le tracé en réponse à des commentaires du DEQN et d'autres parties intéressées.
Septembre 2012	Nous avons soumis un rapport environnemental supplémentaire au DEQN sur le tracé révisé proposé pour Keystone XL au Nebraska et avons fourni un rapport environnemental au Département d'État des États-Unis, exigé dans le cadre de son examen de notre demande de permis transfrontalier.
Janvier 2013	Le DEQN a rendu son rapport d'évaluation final sur notre tracé révisé proposé pour Keystone XL au gouverneur du Nebraska. En janvier 2013, le gouverneur du Nebraska a approuvé notre tracé révisé proposé. Le rapport d'évaluation final rendu par le DEQN indiquait que la construction et l'exploitation de Keystone XL devraient avoir des incidences environnementales minimales au Nebraska.
Mars 2013	Le Département d'État des États-Unis a publié son projet d'énoncé complémentaire des incidences environnementales de Keystone XL. L'énoncé des incidences réaffirmait que la construction du projet Keystone XL d'une capacité de 830 000 b/j n'aurait pas d'incidence importante sur l'environnement.

Date	Description du fait nouveau
Janvier 2014	Le Département d'État des États-Unis a publié son énoncé complémentaire définitif des incidences environnementales (ECDIE) du projet Keystone XL. Les résultats présentés dans le rapport concordent avec les examens environnementaux précédents de Keystone XL. L'ECDIE concluait qu'il est peu probable que Keystone XL ait une incidence importante sur le taux d'extraction dans les sables bitumineux et que toutes les autres méthodes de transport de pétrole brut envisagées à la place de Keystone XL sont moins efficaces, généreraient beaucoup plus d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de déversements d'hydrocarbures et comporteraient des risques beaucoup plus élevés pour la sécurité publique. Le rapport a déclenché la période de détermination de l'intérêt national d'une durée maximale de 90 jours au cours de laquelle d'autres organismes gouvernementaux sont consultés et donne l'occasion au public de présenter ses observations.
Février 2014	Une cour de district du Nebraska a statué que le pouvoir d'approuver un tracé de rechange au Nebraska pour Keystone XL revenait à la commission de la fonction publique de l'État plutôt qu'au gouverneur Dave Heineman.
Avril 2014	Le Département d'État des États-Unis a annoncé la prolongation du processus d'évaluation de l'intérêt national pour une période indéterminée afin de lui laisser le temps d'étudier l'incidence éventuelle du tronçon situé au Nebraska du tracé du pipeline.
Septembre 2014	Le procureur général du Nebraska a interjeté appel, et la Cour suprême de l'État du Nebraska a entendu l'appel. Nous avons présenté une requête en accréditation pour Keystone XL auprès de la Public Utilities Commission (PUC) du Dakota du Sud. Cette accréditation confirme que les conditions selon lesquelles le permis de construction initial de Keystone XL accordé par la PUC en juin 2010 continuent d'être remplies. L'audience officielle relative à l'accréditation devrait avoir lieu en mai 2015.
Janvier 2015	La Cour suprême de l'État du Nebraska a annulé la décision du tribunal inférieur selon laquelle la loi était inconstitutionnelle. Ainsi, l'approbation du nouveau tracé de Keystone XL passant par le Nebraska accordée en janvier 2013 par le gouverneur demeure valide. Des propriétaires fonciers ont déposé des poursuites dans deux comtés du Nebraska visant à interdire à Keystone XL de condamner les servitudes pour des motifs constitutionnels étatiques.
Janvier 2015	Le Département d'État des États-Unis a repris l'examen de l'intérêt national et a demandé aux huit organismes fédéraux ayant un rôle dans l'examen de terminer leur évaluation visant à déterminer si Keystone XL dessert l'intérêt national et de donner leur avis au Département d'État des États-Unis d'ici le 2 février 2015.
Février 2015	L'Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA) a publié une lettre de commentaires sur son site Web suggérant notamment que l'ECDIE publié par le Département d'État des États-Unis n'évaluait pas de façon exhaustive et complète les impacts environnementaux de Keystone XL et que, pour des cours du pétrole inférieurs, Keystone XL pourrait faire augmenter la production tirée des sables bitumineux et les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons envoyé une lettre au Département d'État des États-Unis réfutant ces commentaires et d'autres commentaires contenus dans la lettre de l'EPA et offrant également de travailler de concert avec le Département d'État des États-Unis pour s'assurer qu'il dispose de tous les renseignements pertinents pour lui permettre de parvenir à une décision visant à approuver Keystone XL. L'échéancier et l'approbation définitive de Keystone XL demeurent incertains. S'il n'était pas donné suite au projet comme prévu, nous procéderions à une réévaluation et réduirions sa valeur comptable pour qu'elle corresponde à sa valeur recouvrable s'il était nécessaire et pertinent de le faire. Les coûts en capital estimatifs pour Keystone XL devraient totaliser environ 8,0 G\$ US. Au 31 décembre 2014, nous avons investi 2,4 G\$ US dans le projet et avons également de l'intérêt capitalisé totalisant 0,4 G\$.
Terminal de Keystone à Hardisty	
Mars 2012	Nous avons lancé et conclu un appel de soumissions obligatoire afin d'obtenir des engagements de parties intéressées pour le terminal de Keystone à Hardisty.
Mai 2012	Nous avons annoncé que nous avons obtenu des engagements fermes à long terme de plus de 500 000 b/j pour le terminal de Keystone à Hardisty et que nous agrandissons le projet proposé d'une capacité de 2 millions de barils pour en faire un terminal de 2,6 millions de barils à Hardisty, en Alberta, grâce à un solide appui commercial.
Quatrième trimestre de 2014	Le terminal de Keystone à Hardisty sera construit en parallèle avec Keystone XL et devrait être terminé environ deux ans après la date de réception du permis pour Keystone XL.
Oléoduc Énergie Est	
Avril 2013	Nous avons annoncé que nous lançons un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes à l'égard d'un pipeline pour le transport du pétrole brut à partir de points de réception dans l'Ouest vers les marchés canadiens de l'Est. L'appel de soumissions faisait suite à une période de demandes de manifestations d'intérêt fructueuse et à des discussions avec des expéditeurs éventuels.
Août 2013	Nous avons annoncé que nous poursuivons le projet Oléoduc Énergie Est d'une capacité de 1,1 million de b/j, puisque des contrats de service garanti à long terme ont été obtenus pour un volume d'environ 900 000 b/j à la suite de l'appel de soumissions pour le transport du pétrole brut à partir de l'Ouest canadien vers des raffineries et des terminaux d'exportation de l'Est. Le coût du projet est estimé à environ 12 G\$, compte non tenu de la valeur de transfert des actifs de gaz naturel du réseau principal au Canada. Nous avons commencé à solliciter l'engagement des communautés autochtones et la participation des parties intéressées et entamé le travail de terrain connexe dans le cadre de la conception et de la planification initiales.

Date	Description du fait nouveau
Mars 2014	Nous avons déposé la description de projet relative à l'Oléoduc Énergie Est auprès de l'ONÉ. Il s'agissait de la première étape formelle du processus réglementaire visant à obtenir les approbations nécessaires à la construction et à l'exploitation du pipeline.
Octobre 2014	Nous avons déposé les demandes réglementaires nécessaires auprès de l'ONÉ afin d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter l'Oléoduc Énergie Est et les installations des terminaux. Le coût du projet est estimé à environ 12 G\$, compte non tenu de la valeur de transfert des actifs de gaz naturel du réseau principal au Canada. Sous réserve des approbations réglementaires, l'oléoduc devrait effectuer ses premières livraisons d'ici la fin de 2018.
Décembre 2014	L'Oléoduc Énergie Est comprend un projet de terminal maritime près de Cacouna, au Québec, qui serait adjacent à un habitat du béluga. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé que le béluga soit inclus à la liste des espèces en péril. Par conséquent, nous avons décidé d'interrompre tous travaux supplémentaires à Cacouna et nous analyserons la recommandation, évaluerons les incidences sur le projet et examinerons toutes les options viables. Nous comptons prendre une décision quant à la façon de procéder d'ici la fin du premier trimestre de 2015. L'Oléoduc Énergie Est, d'une capacité prévue de 1,1 M b/j, a obtenu des contrats à long terme garantis visant le transport d'environ un million de b/j de pétrole brut provenant de l'Ouest canadien au cours de l'appel de soumissions obligatoire.
Pipeline Northern Courier	
Août 2012	Nous avons annoncé que nous avons été choisis par Fort Hills Energy Limited Partnership (FHELP) pour concevoir et construire le pipeline Northern Courier proposé et en être les propriétaires-exploitants. Le réseau de pipelines est entièrement souscrit aux termes d'un contrat à long terme pour desservir la mine Fort Hills, qui appartient conjointement à Suncor Énergie Inc. (Suncor) et à deux autres sociétés.
Avril 2013	Nous avons déposé une demande de permis auprès de l'Alberta Energy Regulator (AER) après avoir réalisé le processus d'engagement des communautés autochtones et de participation des parties intéressées et le travail de terrain connexe requis.
Octobre 2013	Suncor a annoncé que FHELP mettrait à exécution le projet minier de sables bitumineux Fort Hills et prévoyait commencer à produire du pétrole brut en 2017.
Juillet 2014	L'AER a délivré un permis approuvant notre demande de construction et d'exploitation du pipeline Northern Courier. La construction du pipeline de 90 km (56 milles) dont le coût est de 900 M\$ et qui devrait transporter du bitume et du diluant entre le site minier Fort Hills et le terminal de Suncor situé au nord de Fort McMurray, en Alberta, a commencé. Nous prévoyons actuellement que le pipeline sera mis en service en 2017.
Pipeline Heartland et terminaux TC	
Mai 2013	Nous avons annoncé que nous avons conclu des conventions d'expédition obligatoires à long terme en vue de construire les projets de pipeline Heartland et de terminaux TC et d'en être les propriétaires-exploitants, et que nous avons déposé une demande de permis à l'égard de l'installation terminale.
Octobre 2013	Nous avons déposé une demande de permis pour le pipeline auprès de l'AER après avoir réalisé le processus d'engagement des communautés autochtones et de participation des parties intéressées et le travail de terrain connexe requis.
Février 2014	La demande à l'égard de l'installation terminale a été approuvée par l'AER.
Octobre 2014	La construction du terminal a débuté. Le pipeline Heartland est un oléoduc de 200 km (125 milles) reliant le marché d'Edmonton/Heartland, en Alberta, aux installations d'Hardisty, en Alberta. Les terminaux TC consistent en une installation terminale dans le centre industriel Heartland au nord d'Edmonton, en Alberta. Le pipeline pourrait transporter jusqu'à 900 000 b/j tandis que le terminal devrait avoir une capacité de stockage initiale maximale de 1,9 million de barils de pétrole brut. Ces projets, dont le coût global est estimé à 900 M\$, devraient être mis en service à la fin de 2017.
Pipeline Grand Rapids	
Octobre 2012	Nous avons annoncé que nous avons conclu des conventions obligatoires avec un partenaire afin de développer le pipeline Grand Rapids, réseau de 460 km (287 milles) assurant le transport du pétrole brut et du diluant entre la région de production, située au nord-ouest de Fort McMurray, en Alberta, et les terminaux de la région d'Edmonton/Heartland, en Alberta. Notre partenaire a également conclu un contrat de services de transport à long terme afin de soutenir le pipeline Grand Rapids. Nous et notre partenaire serons chacun propriétaire de 50 % du projet et exploiterons le réseau.
Mai 2013	Nous avons déposé une demande de permis pour le pipeline Grand Rapids auprès de l'AER après avoir réalisé le processus d'engagement des communautés autochtones et de participation des parties intéressées et le travail de terrain connexe requis.
Octobre 2014	L'AER a délivré un permis approuvant notre demande de construction et d'exploitation du pipeline Grand Rapids. La construction s'est amorcée, et le transport du pétrole brut devrait commencer en 2016.

Date	Description du fait nouveau
Pipeline Upland	
Novembre 2014	Nous avons terminé un appel de soumissions obligatoire fructueux pour le pipeline Upland. Le pipeline de 600 M\$ assurerait le transport du pétrole brut à partir du Dakota du Nord et entre divers points au Dakota du Nord et sera relié avec le réseau de l'Oléoduc Énergie Est à Moosomin, en Saskatchewan. Sous réserve des approbations réglementaires, nous prévoyons que le pipeline Upland sera mis en service en 2018. Les contrats commerciaux que nous avons signés pour le pipeline Upland sont conditionnels à ce que le projet Oléoduc Énergie Est aille de l'avant.

De plus amples renseignements sur les faits nouveaux relatifs aux pipelines de liquides figurent dans le rapport de gestion aux rubriques *Au sujet de la société — Notre stratégie, Pipelines de liquides — Résultats, Pipelines de liquides — Perspectives, Pipelines de liquides — Les rouages du secteur des pipelines de liquides* et *Pipelines de liquides — Faits marquants*, rubriques qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT L'ÉNERGIE

Énergie au Canada

Date	Description du fait nouveau
Énergie solaire en Ontario	
Juin 2013	Nous avons fait l'acquisition de la première installation pour la somme de 55 M\$ conformément à notre convention de décembre 2011, aux termes de laquelle nous avons convenu d'acheter neuf installations de production d'énergie solaire en Ontario (d'une capacité combinée de 86 mégawatts (MW)) auprès de Canadian Solar Solutions Inc. (Canadian Solar), en contrepartie d'environ 500 M\$. Aux termes de la convention, Canadian Solar doit développer et construire chacune des neuf installations d'énergie solaire en utilisant des panneaux photovoltaïques. Nous achetons chaque installation une fois que la construction et l'essai de réception sont achevés et que l'exploitation commerciale commence. Toute l'énergie produite par les installations d'énergie solaire est actuellement vendue ou sera vendue aux termes de contrats de 20 ans à tarifs de rachat garantis avec l'IESO.
Septembre 2013	Nous avons fait l'acquisition de deux autres installations d'énergie solaire pour la somme de 99 M\$.
Décembre 2013	Nous avons fait l'acquisition d'une autre installation d'énergie solaire pour la somme de 62 M\$.
Septembre 2014	Nous avons fait l'acquisition de trois autres installations d'énergie solaire pour la somme de 181 M\$.
Décembre 2014	Nous avons fait l'acquisition d'une autre installation d'énergie solaire pour la somme de 60 M\$. Notre investissement total dans les huit installations d'énergie solaire est de 457 M\$.
Napanee	
Décembre 2012	Nous avons signé un contrat avec l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) afin de développer une nouvelle centrale alimentée au gaz naturel de 900 MW au site de Lennox de l'Ontario Power Generation dans la ville de Greater Napanee, dans l'est de l'Ontario, et d'en être les propriétaires-exploitants.
Janvier 2015	Nous avons commencé les activités de construction à la centrale. Nous prévoyons investir environ 1,0 G\$ dans l'installation de Napanee durant la construction, et l'exploitation commerciale devrait commencer à la fin de 2017 ou au début de 2018. La production tirée de l'installation est entièrement vendue à l'Independent Electricity System Operator (IESO).
Bécancour	
Juin 2012	Hydro-Québec Distribution (Hydro-Québec) nous a avisés qu'elle exercerait son option de prolongation de la convention qui prévoit la suspension de la production d'électricité à la centrale de Bécancour tout au long de 2013. Aux termes de la convention initiale, Hydro-Québec pouvait prolonger annuellement la suspension jusqu'à ce que la demande régionale d'électricité se rétablisse.
Juin 2013	Hydro-Québec nous a avisés qu'elle exercerait son option de prolongation de la convention qui prévoit la suspension de la production d'électricité à la centrale de Bécancour tout au long de 2014.
Décembre 2013	Nous avons conclu une modification de la convention de suspension initiale avec Hydro-Québec afin de prolonger la suspension de la production jusqu'à la fin de 2017. Aux termes de la modification, Hydro-Québec continue d'avoir l'option (sous réserve de certaines conditions) de prolonger la suspension après 2017. La modification renferme également des dispositions révisées qui visent à réduire les paiements que nous recevons d'Hydro-Québec au titre des coûts de transport du gaz naturel à Bécancour pendant la période de suspension; nous conservons toutefois notre capacité de recouvrer la totalité de nos coûts de capacité aux termes du contrat d'approvisionnement en électricité conclu avec Hydro-Québec pendant que la production est suspendue.
Mai 2014	Nous avons reçu de la Régie de l'énergie l'approbation définitive de la modification apportée en décembre 2013 à la convention de suspension initiale avec Hydro-Québec. De plus, Hydro-Québec a exercé l'option prévue par la convention de suspension modifiée lui permettant de prolonger la suspension de toute la production d'électricité jusqu'à la fin de 2017 et a demandé une suspension de production supplémentaire jusqu'à la fin de 2018. Nous continuons de recevoir des paiements de capacité pendant la suspension de la production.
Cancarb Limited et installation de chaleur résiduelle Cancarb	
Janvier 2014	Nous avons annoncé que nous avons conclu une convention en vue de vendre Cancarb Limited, notre installation de noir de carbone thermique, ainsi que son installation de production d'électricité connexe.
Avril 2014	La clôture de la vente de Cancarb Limited et de son installation de production d'électricité connexe a été réalisée pour un produit brut de 190 M\$. Nous avons constaté un gain après impôt de 99 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2014.
Bruce Power	
Mars 2012	Bruce Power a reçu l'autorisation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire de mettre en marche le réacteur 2 de Bruce A.
Mai 2012	Un incident est survenu dans le générateur électrique du réacteur 2 de Bruce A dans la partie non nucléaire de la centrale, qui a retardé la synchronisation du réacteur 2 de Bruce A avec le réseau électrique de l'Ontario. Par conséquent, Bruce Power a soumis une prétention de force majeure à l'OEO.
Juin 2012	Bruce Power a remis le réacteur 3 de Bruce A en service après avoir exécuté l'arrêt visant à prolonger la durée West Shift Plus au coût de 300 M\$, qui a commencé en 2011.

Date	Description du fait nouveau
Août 2012	Nous avons confirmé que la prétention de force majeure soumise par Bruce Power à l'OEO relativement au réacteur 2 de Bruce A avait été acceptée. Grâce à l'acceptation de la prétention de force majeure, Bruce Power a continué de recevoir le prix prévu au contrat pour l'électricité produite par les réacteurs en exploitation à Bruce A après le 1 ^{er} juillet 2012.
Octobre 2012	Les réacteurs 1 et 2 de Bruce A ont été remis en service après l'achèvement de la remise à neuf.
Novembre 2012	Les réacteurs 1 et 2 de Bruce A ont tous deux fonctionné à des niveaux de production réduits après leur remise en service, et Bruce Power a mis hors service le réacteur 1 de Bruce A pour un arrêt d'entretien d'environ un mois.
Installations énergétiques aux États-Unis	
Avril 2013	Bruce Power a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec l'OEO en vue de maintenir le prix plancher de Bruce B jusqu'à la fin de la décennie, ce qui devrait coïncider avec les dates de fin de vie des réacteurs de Bruce B en 2019 et en 2020.
Avril 2013	Bruce Power a remis le réacteur 4 de Bruce A en service après l'exécution d'un programme d'investissement dans un arrêt visant à prolonger sa durée qui avait commencé en août 2012. Cet investissement devrait permettre au réacteur 4 de Bruce A de fonctionner au moins jusqu'en 2021.
Mars 2014	Corporation Cameco a vendu sa participation de société en commandite de 31,6 % dans Bruce B à BPC Generation Infrastructure Trust. Nous envisageons la possibilité d'accroître notre pourcentage de participation dans Bruce B.
Quatrième trimestre de 2014	Une nouvelle loi fédérale canadienne devrait être promulguée en 2015 concernant la détermination de la responsabilité et de l'indemnisation en cas d'incident nucléaire au Canada ayant causé des blessures et des dommages. Ce projet de loi remplacera la législation existante qui prévoit actuellement que l'exploitant autorisé d'une centrale nucléaire a une responsabilité absolue et exclusive et limite la responsabilité à un montant maximal de 75 M\$. La nouvelle loi proposée concorde essentiellement avec le régime existant même si la responsabilité maximale sera portée à 650 M\$ et augmentera par tranches, sur une période de trois ans, pour atteindre un montant maximal de 1 G\$. L'exploitant sera également tenu de maintenir des garanties financières au moyen notamment d'une assurance du montant de la responsabilité maximale. Notre filiale indirecte est propriétaire du tiers des actions ordinaires de Bruce Power Inc., l'exploitant autorisé de Bruce Power, de sorte que Bruce Power Inc. est assujettie à cette responsabilité en cas d'incident ainsi qu'à d'autres exigences de la législation.
Sundance	
Juillet 2012	Un groupe d'arbitrage a décidé que le CAE de Sundance A ne devait pas être résilié et a ordonné à l'exploitant de reconstruire les réacteurs 1 et 2. Le groupe a aussi limité la prétention de force majeure de l'exploitant à partir du 20 novembre 2011 jusqu'à ce que les réacteurs puissent être raisonnablement remis en service. L'exploitant a annoncé qu'il prévoyait que les réacteurs seraient remis en service à l'automne 2013. Comme nous considérons que les arrêts étaient une interruption de l'approvisionnement, nous avons accumulé 188 M\$ dans le revenu avant impôts entre décembre 2010 et mars 2012. La décision a eu pour résultat que nous avons reçu environ 138 M\$ de ce montant. Nous avons comptabilisé le solde de 50 M\$ à titre de charge avant impôt imputée aux résultats du deuxième trimestre de 2012, dont une tranche de 20 M\$ avait trait à des montants accumulés en 2011. Nous n'avons pas comptabilisé d'autres produits des activités ordinaires ou d'autres coûts liés au CAE jusqu'à la remise en service des réacteurs.
Novembre 2012	Une décision arbitrale a été rendue, le groupe d'arbitrage accordant un redressement pour force majeure partiel à l'exploitant à l'égard du réacteur 3 de Sundance B, et nous avons réduit de 11 M\$ notre quote-part du résultat d'ASTC Power Partnership (ASTC) afin de refléter le montant qui ne sera pas recouvré par suite de la décision. En 2010, le réacteur 3 de Sundance B a connu un arrêt non planifié lié à une défaillance mécanique de certaines composantes de la génératrice et a fait l'objet d'une prétention de force majeure par l'exploitant. ASTC, qui détient le CAE de Sundance B, a contesté la prétention dans le cadre du processus de règlement des différends obligatoire prévu dans le CAE parce nous ne croyions pas que la prétention de l'exploitant répondait aux critères de force majeure. Nous avons donc comptabilisé une quote-part du résultat provenant de notre participation de 50 % dans ASTC comme si cet événement était un arrêt de la centrale normal.
Septembre 2013	Le réacteur 1 de Sundance A a été remis en service.
Octobre 2013	Le réacteur 2 de Sundance A a été remis en service.
Parc éolien Cartier	
Novembre 2012	Nous avons mis en service la deuxième phase du projet de parc éolien Gros-Morne, complétant le projet de parc éolien Cartier de 590 MW en cinq phases au Québec. Toute l'électricité produite par le parc éolien Cartier est vendue à Hydro-Québec aux termes de CAE d'une durée de 20 ans.
CrossAlta	
Décembre 2012	Nous avons acquis les participations restantes de 40 % dans l'installation de stockage du gaz Crossfield et la société de commercialisation CrossAlta Gas Storage & Services Ltd. (CrossAlta) auprès de notre partenaire en contrepartie d'une somme en espèces d'environ 214 M\$, déduction faite de la trésorerie acquise. Nous sommes maintenant propriétaires-exploitants de 100 % des participations de CrossAlta. L'acquisition a ajouté une capacité de stockage aménagée de gaz naturel supplémentaire de 27 milliards de pieds cubes (Gpi³) à notre portefeuille existant en Alberta.

Installations énergétiques aux États-Unis

Date	Description du fait nouveau
Ravenswood	
Septembre 2014	Le réacteur 30 de 972 MW de la centrale de Ravenswood a subi une panne imprévue causée par un problème dans le générateur associé à la turbine à haute pression. L'assurance devrait couvrir les coûts de réparation et les pertes de produits des activités ordinaires liées à la panne imprévue, qui restent encore à déterminer. Grâce aux recouvrements d'assurance attendus, déduction faite des franchises, la panne imprévue du réacteur 30 ne devrait pas avoir d'incidence notable sur notre résultat même si le résultat enregistré pourrait ne pas correspondre aux pertes de produits des activités ordinaires en raison du moment de réception du produit de l'assurance prévu. Le réacteur devrait être remis en service au cours de la première moitié de 2015.
Installations énergétiques de l'État de New York	
Juin 2012	En 2011, les prix au comptant pour les ventes de capacité dans le marché de la zone J de New York ont été touchés de façon défavorable par la manière dont le New York Independent System Operator (NYISO) a appliqué les règles d'établissement des prix pour une centrale qui a récemment commencé à desservir ce marché. Nous avons déposé conjointement deux plaintes officielles auprès de la FERC contestant la façon dont le NYISO a appliqué ses règles d'atténuation du pouvoir d'achat des acheteurs touchant les critères des appels d'offres associés à deux nouvelles centrales qui sont entrées en service sur les marchés de la zone J de New York au cours de l'été de 2011. En juin 2012, la FERC a traité la première plainte, indiquant qu'elle prendrait des mesures pour accroître la transparence et l'obligation de rendre compte pour les tests d'exemption des mesures d'atténuation (TEMA) et les décisions futurs.
Septembre 2012	La FERC a rendu une ordonnance relativement à la deuxième plainte, ordonnant au NYISO de soumettre à un autre test les deux nouvelles centrales ainsi qu'un projet de transport actuellement en construction en utilisant un ensemble d'hypothèses modifié afin d'effectuer les calculs des TEMA de façon plus exacte, conformément aux règles et aux dispositions tarifaires existantes. Le nouveau calcul, terminé en novembre 2012, a permis d'établir que l'une des centrales dont nous ne sommes pas propriétaires a reçu une exemption par erreur. Cette exemption a été révoquée et la centrale est maintenant tenue d'offrir sa capacité à un prix plancher, ce qui exerce une pression à la hausse sur les prix aux ventes aux enchères de capacité depuis décembre 2012. L'ordonnance était uniquement prospective et n'a pas d'incidence sur les prix de capacité pour les périodes antérieures.
Janvier 2014	Les prix de capacité sur le marché de New York sont établis au moyen d'une série de ventes aux enchères à terme, un prix administré fondé sur la courbe de la demande étant utilisé pour fixer le prix au comptant mensuel. La courbe de la demande, entre autres facteurs, s'appuie sur des hypothèses quant au coût prévu de la technologie de production de pointe la plus susceptible de s'appliquer aux nouveaux arrivants sur le marché. En janvier 2014, la FERC a accepté un nouveau taux pour la courbe de la demande que le NYISO avait déposé dans le cadre de son processus triennal de réaligement de la courbe de la demande. Ce dépôt a modifié la technologie de production retenue dans le cadre du réaligement de la courbe de la demande par rapport à celle qui avait été utilisée lors du dernier processus de réaligement de la courbe de la demande pour la zone J de New York, où Ravenswood est exploitée. Cette nouvelle hypothèse pourrait éventuellement avoir une incidence défavorable sur les prix de capacité dans la zone J en 2015 et en 2016. En outre, une autre décision récente de la FERC concernant les ventes aux enchères de capacité futures au New England Power Pool (NEPOOL) pourrait éventuellement améliorer les conditions relatives aux prix de capacité en 2018 et par la suite pour nos actifs qui font partie du NEPOOL.
Quatrième trimestre de 2014	Les prix au comptant moyens pour les ventes de capacité dans la zone J de New York étaient supérieurs d'environ 27 % en 2014 par rapport à 2013. L'augmentation des prix au comptant et l'incidence des activités de couverture ont mené à des prix de capacité réalisés supérieurs à New York en 2014.
Stockage du gaz naturel	
Avril 2014	Nous avons mis fin à un contrat avec Niska Gas Storage visant le stockage à long terme de 38 Gpi ³ de gaz naturel en Alberta. Ce contrat renfermait des dispositions permettant la résiliation avant l'échéance. Par conséquent, nous avons enregistré une charge après impôt de 32 M\$ en 2014. Nous avons conclu d'autres contrats pour de nouveaux services de stockage du gaz naturel en Alberta avec Niska Gas Storage qui prendront effet à compter du 1 ^{er} mai 2014 pour une période de six ans et pour un volume moyen réduit.

De plus amples renseignements sur les faits nouveaux relatifs à l'énergie figurent dans le rapport de gestion aux rubriques *Au sujet de la société — Notre stratégie, Énergie — Résultats, Énergie — Perspectives, Énergie — Les rouages du secteur de l'énergie* et *Énergie — Faits marquants*, rubriques qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

Activités de TCPL

Nous sommes une société d'infrastructure énergétique nord-américaine de pointe dont les principales activités sont axées sur les gazoducs, les pipelines de liquides et l'énergie. À la fin de l'exercice et pour l'exercice alors clos, les gazoducs représentaient environ 48 % des produits des activités ordinaires et 44 % de nos actifs totaux; les pipelines de liquides représentaient environ 15 % des produits des activités ordinaires et 26 % de nos actifs totaux; et l'énergie représentait environ 37 % des produits des activités ordinaires et 23 % de nos actifs totaux. Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires provenant des activités par secteur et par région géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

Produits des activités ordinaires provenant des activités (en millions de dollars)	2014	2013
Gazoducs		
Canada – Marché intérieur	2 672 \$	2 718 \$
Canada – Marché de l'exportation ⁽¹⁾	881	598
États-Unis	1 163	1 069
Mexique	197	112
	4 913	4 497
Pipelines de liquides		
Canada – Marché intérieur	–	–
Canada – Marché de l'exportation ⁽¹⁾	432	399
États-Unis	1 115	725
	1 547	1 124
Énergie⁽²⁾		
Canada – Marché intérieur	1 349	1 941
Canada – Marché de l'exportation ⁽¹⁾	1	–
États-Unis	2 375	1 235
	3 725	3 176
Total des produits des activités ordinaires⁽³⁾	10 185 \$	8 797 \$

(1) Les exportations comprennent les produits des activités ordinaires attribuables aux pipelines canadiens et aux livraisons d'électricité sur les marchés américains.

(2) Les produits des activités ordinaires comprennent les ventes de gaz naturel.

(3) Les produits des activités ordinaires sont attribués aux différents pays en fonction du pays d'origine du produit ou du service.

Le texte qui suit est une description des trois principaux secteurs d'activité de TCPL.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX GAZODUCS

Notre réseau de gazoducs transporte du gaz naturel à des sociétés de distribution locale, à des installations de production d'électricité et à d'autres entreprises un peu partout au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Nous avons également des installations de stockage de gaz naturel réglementées au Michigan.

Nous sommes les exploitants de tous les gazoducs et actifs de stockage de gaz naturel réglementés suivants, à l'exception d'Iroquois.

	Longueur	Description	Participation effective
Gazoducs au Canada			
Réseau de NGTL	24 525 km (15 239 milles)	Réseau qui recueille, transporte et achemine du gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique. Il est raccordé au réseau principal au Canada, ainsi qu'à Foothills et à des gazoducs appartenant à des tiers.	100 %
Réseau principal au Canada	14 114 km (8 770 milles)	Réseau qui transporte du gaz naturel depuis la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan et celle entre l'Ontario et les États-Unis pour desservir les marchés de l'Est du Canada et qui s'interconnecte avec des installations aux États-Unis.	100 %
Foothills	1 241 km (771 milles)	Réseau qui transporte du gaz naturel du centre de l'Alberta jusqu'à la frontière avec les États-Unis pour desservir les marchés du Midwest américain, de la région du Nord-Ouest des États-Unis bordée par le Pacifique, de la Californie et du Nevada.	100 %
Trans Québec & Maritimes (TQM)	572 km (355 milles)	Réseau qui est raccordé au réseau principal au Canada près de la frontière entre l'Ontario et le Québec de manière à livrer du gaz naturel au corridor Montréal-Québec, avant de se relier au réseau de Portland, dans le Nord-Est des États-Unis.	50 %
Gazoducs aux États-Unis			
Pipeline d'ANR	15 109 km (9 388 milles)	Réseau qui transporte du gaz naturel des bassins d'approvisionnement vers les marchés du Midwest et au sud, vers le golfe du Mexique.	100 %
Stockage d'ANR	250 Gpi ³	Installations souterraines de stockage de gaz naturel réglementées au Michigan.	
Bison	487 km (303 milles)	Gazoduc qui relie les sources d'approvisionnement de Powder River Basin, au Wyoming, au réseau de Northern Border, dans le Dakota du Nord. Nous détenons une participation effective de 28,3 % dans le réseau par le truchement de notre participation dans TC PipeLines, LP.	28,3 %
Gas Transmission Northwest (GTN)	2 178 km (1 353 milles)	Réseau qui achemine du gaz naturel tiré du BSOC et des Rocheuses jusqu'aux États de Washington, de l'Oregon et de la Californie. Il se raccorde à Tuscarora et à Foothills. Nous détenons une participation effective de 49,8 % dans le réseau par le truchement de notre participation directe de 30 % et de notre participation de 28,3 % dans TC PipeLines, LP.	49,8 %
Great Lakes	3 404 km (2 115 milles)	Réseau gazier qui est relié au réseau principal au Canada près d'Emerson, au Manitoba, et de St. Clair, en Ontario, et qui est relié également à ANR à Crystal Falls et Farwell, au Michigan, afin d'assurer le transport du gaz naturel vers l'Est du Canada et le Haut-Midwest des États-Unis. Nous détenons une participation effective de 66,7 % dans le réseau par le truchement de notre participation directe de 53,6 % et de notre participation de 28,3 % dans TC PipeLines, LP.	66,7 %
Iroquois	666 km (414 milles)	Réseau qui se raccorde au réseau principal au Canada près de Waddington, dans l'État de New York, et alimente en gaz naturel des clients du Nord-Est des États-Unis.	44,5 %
North Baja	138 km (86 milles)	Réseau de transport gazier entre l'Arizona et la Californie, avant de se raccorder à un autre réseau de gazoducs appartenant à un tiers, à la frontière entre la Californie et le Mexique. Nous détenons une participation effective de 28,3 % dans le réseau par le truchement de notre participation dans TC PipeLines, LP.	28,3 %
Northern Border	2 265 km (1 407 milles)	Réseau qui transporte du gaz naturel du BSOC et des Rocheuses à destination des marchés du Midwest américain et se raccorde à Foothills et à Bison. Nous détenons une participation effective de 14,2 % dans le réseau par le truchement de notre participation de 28,3 % dans TC PipeLines, LP.	14,2 %
Portland	474 km (295 milles)	Pipeline qui est relié aux installations de TQM près d'East-Hereford, au Québec, afin de livrer du gaz naturel à des clients du Nord-Est des États-Unis.	61,7 %

	Longueur	Description	Participation effective
Tuscarora	491 km (305 milles)	Réseau qui achemine du gaz naturel à partir d'un point d'interconnexion avec GTN à Malin, en Oregon, vers les marchés dans le Nord-Est de la Californie et le Nord-Ouest du Nevada. Nous détenons une participation effective de 28,3 % dans le réseau par le truchement de notre participation dans TC PipeLines, LP.	28,3 %
TC Offshore	958 km (595 milles)	Réseau qui recueille et transporte du gaz naturel dans le golfe du Mexique à l'aide de pipelines sous-marins et de sept plateformes extracôtières pour se raccorder en Louisiane à notre réseau de pipeline d'ANR.	100 %
Gazoducs au Mexique			
Guadalajara	310 km (193 milles)	Gazoduc qui relie Manzanillo, dans l'État de Colima, à Guadalajara, dans l'État de Jalisco.	100 %
Tamazunchale	365 km (227 milles)	Gazoduc qui s'étend de Naranjos, dans l'État de Veracruz, dans le centre-est du Mexique, à Tamazunchale, dans l'État de San Luis Potosí et jusqu'à El Sauz, dans l'État de Querétaro.	100 %
En construction			
Gazoduc de Mazatlan	413 km (257 milles)	Gazoduc qui assure la livraison de gaz naturel d'El Oro à Mazatlan, dans l'État de Sinaloa au Mexique. Sera raccordé au gazoduc Topolobampo à El Oro.	100 %
Gazoduc de Topolobampo	530 km (329 milles)	Gazoduc de transport depuis des points de raccordement avec des gazoducs d'autres entreprises situés à El Oro, dans l'État de Sinaloa, et El Encino, dans l'État de Chihuahua, au Mexique, jusqu'à Topolobampo, dans l'État de Sinaloa.	100 %
En cours d'aménagement			
Gazoduc de GNL de l'Alaska	1 448 km* (900 milles)	Aménagement d'un gazoduc entre Prudhoe Bay et des installations de GNL à Nikiski, en Alaska.	25 %
Coastal GasLink	670 km* (416 milles)	Gazoduc visant le transport de gaz naturel de la zone productrice de Montney à partir d'un point de raccordement proposé avec le réseau de NGTL près de Dawson Creek, en Colombie-Britannique, vers les installations proposées de LNG Canada pour l'exportation de GNL, près de Kitimat, également en Colombie-Britannique.	100 %
Projet de transport de gaz de Prince Rupert	900 km* (559 milles)	Gazoduc reliant la zone productrice de North Montney à partir d'un point de raccordement prévu au réseau de NGTL près de Fort St. John, en Colombie-Britannique, jusqu'à l'installation proposée de Pacific Northwest LNG, non loin de Prince Rupert, en Colombie-Britannique.	100 %
Réseau principal North Montney	301 km* (187 milles)	Prolongement du réseau de NGTL qui recevra du gaz naturel de la zone productrice de North Montney et qui se raccorde à la canalisation principale Groundbirch existante de NGTL et au projet proposé de transport de gaz de Prince Rupert.	100 %
Canalisation principale Merrick	260 km* (161 milles)	Réseau qui livre du gaz naturel depuis la canalisation principale Groundbirch existante de NGTL près de Dawson Creek, en Colombie-Britannique, jusqu'à son point d'arrivée près de la collectivité de Summit Lake, en Colombie-Britannique.	100 %
Réseau principal de l'Est	245 km* (152 milles)	Différents pipelines et postes de compression seront ajoutés dans le triangle de l'Est du réseau principal au Canada pour répondre aux besoins des expéditeurs actuels ainsi qu'aux nouvelles exigences de service garanti à la suite de la conversion de tronçons du réseau principal pour faciliter le projet Énergie Est.	100 %
Installations du réseau de NGTL pour 2016-2017	540 km* (336 milles)	Programme d'expansion composé de 21 projets intégrés de conduites et de postes de compression et de comptage pour répondre aux demandes de service garanti supplémentaires sur le réseau de NGTL.	100 %

*La longueur de la canalisation est estimative puisque le tracé définitif est en cours de conception.

De plus amples renseignements sur nos pipelines, les faits nouveaux et possibilités et les faits nouveaux importants en matière de réglementation des gazoducs figurent dans le rapport de gestion aux rubriques *Gazoducs — Résultats*, *Gazoducs — Les rouages du secteur des gazoducs* et *Gazoducs — Faits marquants*, rubriques qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX PIPELINES DE LIQUIDES

Notre infrastructure existante relative aux pipelines de liquides relie les sources d'approvisionnement en pétrole brut de l'Alberta et des États-Unis aux marchés américains du raffinage en Illinois, en Oklahoma et au Texas, de même que les sources d'approvisionnement en pétrole brut américaines du carrefour pétrolier de Cushing, en Oklahoma, aux marchés du raffinage de la côte américaine du golfe du Mexique. Notre infrastructure future proposée de pipelines relierait également les sources d'approvisionnement en pétrole brut du Canada et des États-Unis aux marchés du raffinage de l'Est canadien et aux marchés de l'exportation à l'étranger, étendrait le pétrole brut canadien et américain aux marchés américains et relierait les sources d'approvisionnement en condensat aux marchés américains et canadiens.

Nous sommes les exploitants de tous les oléoducs et biens suivants.

	Longueur	Description	Participation
Pipelines de liquides			
Réseau de pipelines Keystone	4 247 km (2 639 milles)	Transport de pétrole brut depuis Hardisty, en Alberta, jusqu'aux marchés américains de Wood River et Patoka, en Illinois, et Cushing, en Oklahoma, puis à Port Arthur, au Texas.	100 %
Cushing Marketlink		Transport de pétrole brut depuis le carrefour pétrolier de Cushing, en Oklahoma, jusqu'au marché de raffinage de Port Arthur, au Texas, au moyen d'installations comprises dans le réseau de pipelines Keystone.	100 %
En construction			
Houston Lateral Terminal de Houston Terminal	77 km (48 milles)	Prolongement du réseau de pipelines Keystone vers le marché de raffinage de Houston au Texas.	100 %
Terminal de Keystone à Hardisty		Terminal pétrolier situé à Hardisty, en Alberta, pour permettre aux producteurs de l'Ouest canadien d'accumuler des lots de pétrole brut dans des réservoirs et d'accéder au réseau de pipelines Keystone.	100 %
Pipeline Grand Rapids	460 km (287 milles)	Transport de pétrole brut et de diluant depuis la zone de production située au nord-ouest de Fort McMurray, en Alberta, jusqu'au marché de la région d'Edmonton-Heartland, dans la même province.	50 %
Pipeline Northern Courier	90 km (56 milles)	Transport de bitume et de diluant depuis le site minier de Fort Hills jusqu'au terminal de Suncor Énergie situé au nord de Fort McMurray, en Alberta.	100 %
En cours d'aménagement			
Bakken Marketlink		Transport de pétrole brut de la zone productrice du bassin Williston, dans le Dakota du Nord et au Montana, jusqu'à Cushing, en Oklahoma, par l'entremise d'installations faisant partie de Keystone XL.	100 %
Keystone XL	1 897 km (1 179 milles)	Transport de pétrole brut depuis Hardisty, en Alberta, jusqu'à Steele City, au Nebraska, pour accroître la capacité du réseau de pipelines Keystone.	100 %
Pipeline Heartland Terminaux TC	200 km (125 milles)	Terminaux et pipeline destinés au transport de pétrole brut depuis la région d'Edmonton-Heartland, en Alberta, jusqu'à Hardisty, également en Alberta.	100 %
Oléoduc Énergie Est	4 600 km (2 850 milles)	Transport de pétrole brut venant de l'Ouest canadien vers des raffineries situées dans l'Est du Canada et vers des marchés étrangers.	100 %
Pipeline Upland	460 km (285 milles)	Transport de pétrole brut à partir et entre de multiples points au Dakota du Nord et interconnexion avec l'oléoduc Énergie Est à Moosomin, en Saskatchewan.	100 %

De plus amples renseignements sur nos pipelines, les faits nouveaux et possibilités ainsi que les faits nouveaux importants en matière de réglementation des pipelines de liquides figurent dans le rapport de gestion aux rubriques *Pipelines de liquides — Résultats*, *Pipelines de liquides — Les rouages du secteur des pipelines de liquides* et *Pipelines de liquides — Faits marquants*, rubriques qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX GAZODUCS ET AUX PIPELINES DE LIQUIDES

Canada

Gazoducs

Le réseau principal au Canada, le réseau de NGTL et la plupart des autres pipelines canadiens appartenant à TransCanada ou exploités par celle-ci (collectivement, les **Réseaux**) sont réglementés par l'ONÉ aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Canada). L'ONÉ réglemente la construction et l'exploitation des installations ainsi que les conditions des services, y compris les taux, pour les réseaux de transport de gaz naturel réglementés canadiens de la Société.

L'ONÉ établit généralement les droits qui permettent à TransCanada de récupérer les coûts du transport du gaz naturel, notamment le rendement du capital (**amortissement**) et le rendement sur la base d'investissement moyenne de chacun des Réseaux. De façon générale, les gazoducs canadiens demandent que l'ONÉ approuve le coût du service et les droits du pipeline une fois l'an et récupèrent ou remboursent l'écart entre les produits des activités ordinaires et les coûts réels et prévus au cours des années subséquentes. Le réseau principal au Canada recourt toutefois à un arrangement à droits fixes pour ses services de transport garanti à plus long terme et a la possibilité d'établir les prix de ses services à plus court terme et de ses services discrétionnaires de façon à maximiser le produit de ses activités ordinaires. De plus amples renseignements sur la décision de l'ONÉ concernant la proposition de restructuration au Canada et le règlement avec les sociétés de distribution locales figurent à la rubrique *Développement général de l'activité — Faits nouveaux concernant les gazoducs — Réseau principal au Canada, Demandes relatives aux droits et aux tarifs et règlement avec les sociétés de distribution locales*.

Les nouvelles installations sur les Réseaux ou qui y sont associées sont approuvées par l'ONÉ avant leur mise en chantier et l'ONÉ régleme la exploitation de chacun des Réseaux. Le résultat net des Réseaux varie en fonction des changements apportés à la base d'investissement, du RCP autorisé et de la possibilité de produire des revenus incitatifs.

Projets de gazoducs

Les projets Costal GasLink et TGPR sont proposés et développés principalement sous le régime réglementaire administré par l'OGC et l'EAO. L'OGC est responsable de la supervision des activités pétrolières et gazières en Colombie-Britannique, notamment l'exploration, le développement, le transport par pipeline et la remise en état. L'EAO est un organisme qui gère l'examen des principaux projets proposés en Colombie-Britannique, comme l'exige la *Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique.

Pipelines de liquides

L'ONÉ régleme la exploitation des conditions du service, y compris les tarifs, les installations et l'exploitation matérielle du tronçon canadien du réseau de pipelines Keystone.

Projets de pipelines de liquides

Les terminaux TC, le pipeline Northern Courier et le pipeline Grand Rapids ont été approuvés par l'AER en février, en juillet et en octobre 2014 respectivement. Les trois projets sont actuellement en construction. La demande relative au pipeline Heartland fait actuellement l'objet d'un examen réglementaire par l'AER. L'AER administre les approbations requises pour la construction et l'exploitation des oléoducs et des installations associées conformément à la *Directive 56*, les approbations visant à obtenir un droit de passage en vertu de la *Public Land Act* et les approbations environnementales en vertu de la *Environmental and Protection Enhancement Act*.

L'oléoduc Énergie Est est proposé et développé sous le régime réglementaire administré par l'ONÉ.

États-Unis

Gazoducs

Les pipelines dont TransCanada est entièrement ou partiellement propriétaire aux États-Unis sont considérés comme des *sociétés de gaz naturel (natural gas companies)*, sont régis par la *Natural Gas Act of 1938* et la *Natural Gas Policy Act of 1978* et sont assujettis aux pouvoirs de la FERC. En vertu de la *Natural Gas Act of 1938*, la FERC régit la construction et l'exploitation des gazoducs et des installations connexes. La FERC a également le pouvoir de fixer les tarifs du transport du gaz naturel et de réglementer le commerce du gaz naturel entre les États. Les installations de stockage du gaz naturel du réseau d'ANR au Michigan sont également réglementées par la FERC.

Pipelines de liquides

La FERC régleme la exploitation des conditions de desserte, y compris les tarifs de transport, des pipelines de liquides entre les États, dont le tronçon américain du réseau de pipelines Keystone et des installations Cushing Marketlink. Le choix de l'emplacement et la construction des installations pipelinières sont régis par les commissions des États que ces installations traversent. La sécurité des pipelines est régie par la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration du Department of Transportation des États-Unis. Les pipelines de liquides qui traversent la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis, comme le réseau de pipelines Keystone et le projet Keystone XL, doivent obtenir un permis présidentiel du Département d'État des États-Unis.

Mexique

Gazoducs

Les pipelines de TransCanada au Mexique sont réglementés par la Comisión Reguladora de Energía ou commission de réglementation de l'énergie, qui approuve la construction des nouvelles installations pipelinières et l'exploitation courante de l'infrastructure. Les tarifs, les services et les taux connexes associés à nos pipelines au Mexique sont approuvés; toutefois, les contrats qui soutiennent la construction et l'exploitation des installations sont des contrats de taux fixes négociés à long terme.

Ces taux ne peuvent être modifiés que dans des circonstances précises comme certains cas de force majeure ou des modifications aux lois.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉNERGIE

Nos activités relatives à l'énergie comprennent un portefeuille d'actifs de production d'électricité au Canada et aux États-Unis et des actifs de stockage de gaz naturel non réglementés en Alberta.

Nous possédons, contrôlons ou développons des installations de production d'électricité alimentées au gaz naturel, à l'énergie nucléaire, au charbon et à l'énergie hydraulique, éolienne et solaire. Au Canada, nos installations énergétiques se situent principalement en Alberta, en Ontario et au Québec. Nos installations énergétiques aux États-Unis se situent dans les États de New York, de la Nouvelle-Angleterre et de l'Arizona. Ces actifs sont soutenus essentiellement par des contrats à long terme et certains représentent une capacité de production de base à faible coût, tandis que d'autres, situés dans des zones critiques, représentent une capacité de production essentielle.

Nous exerçons également des activités de commercialisation et de commerce de gros et de détail d'électricité partout en Amérique du Nord à partir de nos bureaux en Alberta, en Ontario et au Massachusetts afin de gérer activement notre exposition aux risques liés aux marchandises et d'accroître les rendements.

Nous possédons ou contrôlons des installations de stockage de gaz naturel non réglementées en Alberta et des installations de stockage de gaz naturel réglementées au Michigan (qui font partie du segment des gazoducs).

Nous sommes les exploitants de tous nos actifs énergétiques, à l'exception des CAE de Sheerness et de Sundance A et B, du parc éolien Cartier, de Bruce A et B et de Portlands Energy.

	Capacité de production (MW)	Type de combustible	Description	Lieu	Participation
Installations énergétiques au Canada					
Capacité de production de 8 037 MW (y compris les installations en construction)					
Installations énergétiques de l'Ouest					
Offre d'électricité de 2 609 MW en Alberta et dans l'Ouest des États-Unis					
Bear Creek	80	gaz naturel	Centrale de cogénération	Grande Prairie (Alberta)	100 %
Carseland	80	gaz naturel	Centrale de cogénération	Carseland (Alberta)	100 %
Coolidge ⁽¹⁾	575	gaz naturel	Centrale électrique de pointe à cycle simple	Coolidge (Arizona)	100 %
Mackay River	165	gaz naturel	Centrale de cogénération	Fort McMurray (Alberta)	100 %
Redwater	40	gaz naturel	Centrale de cogénération	Redwater (Alberta)	100 %
CAE de Sheerness	756	charbon	Production contractée en vertu d'un CAE	Hanna (Alberta)	100 %
CAE de Sundance A	560	charbon	Production contractée en vertu d'un CAE	Wabamun (Alberta)	100 %
CAE de Sundance B (Propriétaire : ASTC Power Partnership ⁽²⁾)	353 ⁽³⁾	charbon	Production contractée en vertu d'un CAE	Wabamun (Alberta)	50 %
Installations énergétiques de l'Est					
Capacité de production de 2 939 MW (y compris les installations en construction)					
Bécancour	550	gaz naturel	Centrale de cogénération	Trois-Rivières (Québec)	100 %
Parc éolien Cartier	365 ⁽³⁾	énergie éolienne	Cinq projets éoliens	Gaspésie (Québec)	62 %
Grandview	90	gaz naturel	Centrale de cogénération	Saint John (Nouveau-Brunswick)	100 %
Halton Hills	683	gaz naturel	Centrale à cycle combiné	Halton Hills (Ontario)	100 %
Portlands Energy	275 ⁽³⁾	gaz naturel	Centrale à cycle combiné	Toronto (Ontario)	50 %
Énergie solaire en Ontario	76	énergie solaire	Huit installations d'énergie solaire	Sud de l'Ontario et New Liskeard (Ontario)	100 %
Bruce Power					
Capacité de production de 2 489 MW par l'entremise de huit réacteurs					
Bruce A	1 467 ⁽³⁾	énergie nucléaire	Quatre réacteurs en exploitation	Tiverton (Ontario)	48,9 %
Bruce B	1 022 ⁽³⁾	énergie nucléaire	Quatre réacteurs en exploitation	Tiverton (Ontario)	31,6 %

	Capacité de production (MW)	Type de combustible	Description	Lieu	Participation
Installations énergétiques aux États-Unis					
Capacité de production de 3 755 MW					
Projet éolien de Kibby	132	énergie éolienne	Parc éolien	Cantons de Kibby et de Skinner (Maine)	100 %
Ocean State Power	560	gaz naturel	Centrale à cycle combiné	Burrillville (Rhode Island)	100 %
Ravenswood	2 480	gaz naturel et mazout	Centrale à turbines multiples (turbines à vapeur polycombustibles, turbines à cycle combiné et turbines à combustion)	Queens (New York)	100 %
TC Hydro	583	centrales hydroélectriques	13 centrales hydroélectriques, avec barrages et réservoirs connexes	Sur le fleuve Connecticut et la rivière Deerfield (New Hampshire, Vermont et Massachusetts)	100 %
Installations de stockage de gaz naturel non réglementées					
Capacité de stockage de 118 Gpi ³					
CrossAlta	68 Gpi ³		Installation souterraine reliée au réseau de NGTL	Crossfield (Alberta)	100 %
Edson	50 Gpi ³		Installation souterraine reliée au réseau de NGTL	Edson (Alberta)	100 %
En construction					
Napanee	900	gaz naturel	Centrale à cycle combiné	Greater Napanee (Ontario)	100 %

- (1) Centrale située en Arizona et dont les résultats sont constatés dans les résultats des installations énergétiques de l'Ouest canadien.
- (2) Nous détenons une participation de 50 % dans ASTC Power Partnership, qui a conclu un CAE à l'égard de la production de la centrale de Sundance B.
- (3) Notre quote-part de la capacité de production.

Nous détenons des droits sur un approvisionnement en électricité en Alberta et en Arizona ou en sommes propriétaires, par l'entremise de trois CAE à long terme, de cinq centrales de cogénération alimentées au gaz naturel et de Coolidge, centrale de pointe à cycle simple alimentée au gaz naturel en Arizona.

Électricité achetée en vertu de contrats à long terme :

	Type de contrat	Autre partie prenante	Échéance
CAE de Sheerness	Achat d'électricité aux termes d'un CAE de 20 ans	ATCO Power et TransAlta Utilities Corporation	2020
CAE de Sundance A	Achat d'électricité aux termes d'un CAE de 20 ans	TransAlta Utilities Corporation	2017
CAE de Sundance B	Achat d'électricité aux termes d'un CAE de 20 ans (nous sommes propriétaires de 50 % par le truchement d'ASTC Power Partnership)	TransAlta Utilities Corporation	2020

Électricité vendue en vertu de contrats à long terme :

	Type de contrat	Autre partie prenante	Échéance
Coolidge	Vente d'électricité aux termes d'un CAE de 20 ans	Salt River Project Agricultural Improvements & Power District	2031

Nous possédons ou développons une capacité de production d'électricité dans l'Est du Canada. Toute l'électricité produite par ces actifs est vendue aux termes de contrats à long terme.

Actifs actuellement en exploitation en vertu de contrats à long terme :

	Type de contrat	Autre partie prenante	Échéance
Bécancour ⁽¹⁾	CAE de 20 ans Vente de la vapeur produite à un client industriel	Hydro-Québec	2026
Parc éolien Cartier	CAE de 20 ans	Hydro-Québec	2032

	Type de contrat	Autre partie prenante	Échéance
Grandview	Contrat d'achat ferme de 20 ans visant la totalité de la chaleur et de l'électricité produites	Irving Oil	2025
Halton Hills	Contrat d'approvisionnement en énergie propre de 20 ans	IESO	2030
Portlands Energy	Contrat d'approvisionnement en énergie propre de 20 ans	IESO	2029
Énergie solaire en Ontario ⁽²⁾	Contrats de 20 ans en vertu du programme de tarifs de rachats garantis	IESO	2032-2034

(1) La production d'électricité est interrompue depuis 2008. Nous continuons de recevoir des paiements de capacité pendant la suspension de la production.

(2) Nous avons acquis quatre installations en 2013 et quatre autres installations en 2014.

Actifs en construction :

	Type de contrat	Autre partie prenante	Échéance
Napanee	Contrat d'approvisionnement en énergie propre de 20 ans	IESO	20 ans à compter de la date de mise en service

De plus amples renseignements sur nos avoirs dans le secteur de l'énergie et les faits nouveaux et possibilités importants se rapportant à ce secteur figurent dans le rapport de gestion aux rubriques *Énergie — Résultats*, *Énergie — Les rouages du secteur de l'énergie* et *Énergie — Faits marquants*, rubriques qui sont intégrées aux présentes par renvoi.

Généralités

EMPLOYÉS

À la fin de l'exercice, TCPL comptait 6 059 employés actifs à temps plein, dont la quasi-totalité travaillaient au Canada et aux États-Unis, comme l'indique le tableau suivant.

Calgary	3 186
Ouest canadien (à l'exclusion de Calgary)	497
Est du Canada	315
Houston	576
Midwest des États-Unis	464
Nord-est des États-Unis	451
Sud-est des États-Unis/côte américaine du golfe du Mexique (à l'exclusion de Houston)	319
Côte ouest des États-Unis	86
Mexique et Amérique du Sud	165
Total	6 059

SANTÉ, SÉCURITÉ, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUES SOCIALES

Le comité santé, sécurité et environnement du conseil d'administration de TCPL (le **conseil**) surveille le risque opérationnel, la sécurité des personnes et des processus et les risques associés à la sécurité du personnel et à l'environnement et supervise le respect de notre politique d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (**SSE**) au moyen de rapports réguliers de la direction. Nous avons un système de gestion de la SSE intégré qui établit un cadre pour la gestion des questions relatives à la SSE et qui sert à saisir, organiser et consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes.

Notre système de gestion pour la SSE s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- *la planification* : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- *mise en œuvre* : élaboration et mise en œuvre de programmes, de plans, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- *rapports* : gestion des documents et des registres, communications et rapports
- *action* : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la SSE.

Le comité examine trimestriellement le rendement en ce qui concerne la SSE et la gestion du risque opérationnel. Il reçoit des rapports détaillés sur les questions qui suivent :

- la gouvernance générale relative à la SSE;
- les critères de rendement opérationnel et d'entretien préventif;
- les programmes d'intégrité des actifs;
- la préparation aux situations d'urgence et la réponse et l'évaluation en cas d'incident;
- les critères de rendement en matière de sécurité du personnel et des processus;
- l'évolution de la législation et de la réglementation applicables et le respect de celles-ci.

Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêt particuliers de l'examen de la gestion du risque associé à l'exploitation et à la construction qui est mené par la direction ainsi que les résultats et les plans de mesures correctives issus des audits effectués à l'interne et par des tiers.

Politiques environnementales

Les installations de TCPL sont assujetties à des lois et des règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux sur l'environnement qui régissent la protection de l'environnement, notamment les émissions dans l'atmosphère et les émissions de GES, la qualité de l'eau, l'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets. Ces lois et règlements exigent généralement l'obtention de bon nombre d'enregistrements, de licences, de permis et d'autres approbations environnementaux relativement aux installations, ou le respect de nombreuses exigences en matière d'environnement. Le non-respect de ces lois et règlements peut entraîner l'imposition de pénalités et amendes administratives, civiles ou criminelles, de mesures correctives et/ou le prononcé d'ordonnances concernant les activités futures. Nous avons mis en œuvre des programmes d'inspection et d'audit conçus pour veiller à ce que toutes nos installations respectent les obligations environnementales.

Sécurité et intégrité des actifs

La sécurité, qui est l'une des priorités de TCPL, fait partie de la culture d'entreprise pour nos employés. Depuis 2008, nous avons poursuivi l'amélioration de nos résultats en matière de santé et sécurité d'année en année. Dans l'ensemble, les taux de fréquence relativement aux incidents de TCPL en 2014 ont continué d'être équivalents à la plupart des taux de référence de l'industrie, voire meilleurs que ceux-ci.

La sécurité et l'intégrité de notre infrastructure existante et nouvellement développée sont hautement prioritaires. Tous les nouveaux actifs sont conçus, construits et exploités en tenant pleinement compte des questions de sécurité et d'intégrité, et leur mise en service n'a lieu que lorsque toutes les exigences imposées sont remplies.

TCPL effectue chaque année des exercices d'intervention en cas d'urgence afin d'assurer une coordination efficace entre la Société, les intervenants d'urgence locaux, les organismes de réglementation et les représentants de gouvernement en cas d'urgence. TCPL utilise le système de commandement des interventions qui favorise une approche unifiée à l'égard des interventions d'urgence auprès des membres de la communauté. TCPL offre par ailleurs une formation annuelle à tout son personnel sur le terrain sous forme d'exercices sur table, de formation en ligne et de formation dirigée par les fournisseurs.

Politiques sociales

TCPL a mis en place un certain nombre de politiques, de principes directeurs et de pratiques afin d'aider à gérer les relations avec les autochtones et les autres parties intéressées. Nous avons adopté un code d'éthique des affaires (le **code**) qui s'applique à l'ensemble des employés, des dirigeants et des administrateurs ainsi qu'aux employés contractuels de TCPL et de ses filiales en propriété exclusives et des entités qu'elle exploite dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les membres de la haute direction) et les administrateurs doivent attester de leur conformité au code à tous les ans. Le code se fonde sur les quatre valeurs fondamentales de la Société, à savoir l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'innovation, lesquelles guident les interactions entre les employés et les entrepreneurs de la Société et servent de normes aux relations que nous entretenons avec les parties intéressées.

Notre approche envers les parties intéressées se fonde sur la nécessité de nouer des relations, le respect mutuel et la confiance tout en reconnaissant les valeurs, les besoins et les intérêts propres à chaque communauté. Le cadre qui régit nos relations avec les parties intéressées offre la structure nécessaire pour guider les comportements et les actes de nos équipes, en assurant qu'elles comprennent bien leurs responsabilités, qu'elles fassent preuve de respect et de courtoisie et qu'elles prennent l'opportunité de répondre à chaque partie intéressée.

Nous nous efforçons d'améliorer continuellement la façon dont nous abordons les questions environnementales, sociales et économiques liées à nos activités, compte tenu de leur interrelation et de leur complexité. Ces questions revêtent une grande importance pour les parties intéressées et ont une incidence sur notre capacité à construire et à exploiter des infrastructures énergétiques.

Facteurs de risque

Le rapport de gestion contient une analyse des facteurs de risque ayant une incidence sur nous aux rubriques *Gazoducs — Risques d'entreprise, Pipelines de liquides — Risques d'entreprise* et *Autres renseignements — Risques et gestion des risques*, rubriques qui sont intégrées à la présente notice annuelle par renvoi.

Dividendes

Toutes les actions ordinaires de TCPL sont détenues par TransCanada et, par conséquent, tous les dividendes déclarés par TCPL sur ses actions ordinaires sont versés à TransCanada. Le conseil d'administration de TCPL n'a pas adopté de politique définie en matière de dividendes. Le conseil examine trimestriellement le rendement financier de TCPL et juge du niveau approprié de dividendes à déclarer au trimestre suivant. À l'heure actuelle, les dividendes actuellement versés par TransCanada proviennent principalement des dividendes qu'elle reçoit à titre d'actionnaire ordinaire unique de TCPL. Il existe des dispositions dans les divers actes de fiducie ou ententes de crédit auxquels TCPL est partie qui restreignent la capacité de TCPL à déclarer des dividendes et à en verser à TransCanada et à nos porteurs d'actions privilégiées, s'il y a lieu, dans certaines circonstances, et, si ces restrictions devaient s'appliquer, elles pourraient avoir, à leur tour, une incidence sur la capacité de TransCanada à déclarer et à verser des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées. La direction de TCPL est d'avis que ces dispositions ne restreignent ni ne modifient actuellement la capacité de TCPL à déclarer ou à verser des dividendes.

Avant le rachat des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables, série Y le 5 mars 2014, les porteurs de ces actions privilégiées avaient également le droit de recevoir, si le conseil en déclarait et au moment où il les déclarait, des dividendes en espèces cumulatifs fixes au taux annuel de 2,80 \$ l'action.

Les dividendes déclarés par action sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de TCPL au cours des trois derniers exercices clos sont indiqués dans le tableau suivant.

	2014	2013	2012
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires ⁽¹⁾	1,75 \$	1,74 \$	1,68 \$
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série Y ⁽²⁾	0,25 \$	2,80 \$	2,80 \$
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série U ⁽³⁾	–	1,99 \$	2,80 \$

(1) Le montant des dividendes déclarés par TCPL sur ses actions ordinaires correspond au montant total des dividendes en espèces versés par TransCanada à ses actionnaires publics. Les montants indiqués représentent le montant total divisé par le nombre total d'actions ordinaires en circulation de TCPL.

(2) Rachetées le 5 mars 2014.

(3) Rachetées le 15 octobre 2013.

Description de la structure du capital

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de TCPL consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 779 605 870 étaient émises et en circulation à la fin de l'exercice, et en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang, qui peuvent être émises en séries.

Actions ordinaires

À titre de porteur de la totalité des actions ordinaires de TCPL, TransCanada détient tous les droits de vote et les droits à des dividendes rattachés à ces actions ordinaires.

Actions privilégiées

Sous réserve de certaines restrictions, le conseil peut de temps à autre émettre des actions privilégiées de premier rang en une ou plusieurs séries et déterminer pour l'une ou l'autre de ces séries sa désignation, le nombre d'actions en faisant partie ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à chaque série. Les actions privilégiées de premier rang, en tant que catégorie, comportent notamment les dispositions décrites ci-après.

Les actions privilégiées de premier rang de chaque série prennent rang égal avec les actions privilégiées de premier rang de toute autre série et ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toute autre action de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à l'égard du paiement de dividendes, du remboursement de capital et de la distribution de l'actif de TCPL en cas de liquidation ou de dissolution de celle-ci.

À moins de disposition contraire dans la LCSA ou d'indication contraire ci-après, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'auront pas le droit d'exercer de droits de vote ni de recevoir d'avis de convocation aux assemblées des actionnaires ni d'assister à ces assemblées, sauf si TCPL omet de payer, au total, six dividendes trimestriels sur les actions privilégiées.

Les dispositions rattachées aux actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie peuvent être modifiées uniquement avec l'approbation des porteurs d'actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie. Cette approbation devant être donnée par les porteurs des actions privilégiées de premier rang peut être donnée par le vote affirmatif des porteurs de non moins de $66\frac{2}{3}\%$ des actions privilégiées de premier rang représentées et dont les droits de vote sont exercés à une assemblée de ces porteurs ou à une reprise d'assemblée en cas d'ajournement.

Dette

Le tableau suivant présente les émissions de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté libellés en dollars américains et de débetures-billets à moyen terme non assorties d'une sûreté libellées en dollars canadiens ayant une durée jusqu'à l'échéance de plus de un an qui ont été effectuées au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2014.

Date d'émission	Prix d'émission par 1 000 \$ de capital de billets	Prix d'émission total
28 février 2014	995,48 \$ US	1 244 350 000 \$ US
12 janvier 2015	996,84 \$ US	498 420 000 \$ US
12 janvier 2015	1 000,00 \$ US	250 000 000 \$ US

Il n'y a aucune disposition associée à ces titres de créance qui confère à leurs porteurs des droits de vote. De temps à autre, TCPL émet du papier commercial pour des durées ne dépassant pas neuf mois.

Notes

Le tableau ci-après indique les notes qui sont actuellement attribuées aux catégories de titres en circulation de TransCanada Corporation et de TCPL qui ont fait l'objet d'une notation par DBRS Limited (**DBRS**), Moody's Investors Service, Inc. (**Moody's**) et Standard & Poors (**S&P**) :

	DBRS	Moody's	S&P
Titres de créance de rang supérieur non garantis			
<i>Débetures</i>	A (bas)	A3	A—
<i>Billets à moyen terme</i>	A (bas)	A3	A—
Billets subordonnés de rang inférieur	BBB	Baa1	BBB
Actions privilégiées	Pfd-2 (bas)	Baa2	P-2
Papier commercial	R-1 (bas)	—	A-2
Tendance/Perspective en matière de notation	Stable	Stable	Stable

Les notes visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes ne constituent pas des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre des titres et ne tiennent pas compte du cours ou du caractère adéquat d'un titre particulier pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une note demeure en vigueur pendant une période donnée ou qu'elle ne sera pas révisée ou entièrement retirée par une agence de notation à l'avenir si, à son avis, les circonstances le justifient.

TransCanada Corporation et TCPL ont toutes deux versé des honoraires à DBRS, à Moody's et à S&P pour les notes que celles-ci ont attribuées à chacune de leurs catégories de titres en circulation mentionnées ci-dessus. À l'exception des honoraires de surveillance annuels pour TransCanada Corporation et TCPL et leurs titres notés, aucun paiement supplémentaire n'a été fait à DBRS, à Moody's et à S&P à l'égard d'autres services qui nous été fournis au cours des deux dernières années.

Les renseignements concernant nos notes visent nos frais de financement, nos liquidités et nos activités. Certains facteurs pourraient avoir une incidence sur la disponibilité de nos options de financement, notamment les conditions et les perspectives relatives au marché mondial des capitaux et notre rendement financier. Notre accès aux marchés des capitaux à des taux concurrentiels dépend de la note et de la perspective de notation que nous avons reçues d'agences de notation comme DBRS, Moody's et S&P. Si nos notes subissaient une révision à la baisse, nos frais de financement et nos émissions éventuelles de titres de créance pourraient être défavorablement touchés. Une description des notes attribuées par les agences de notation indiquées dans le tableau ci-dessus est donnée ci-après.

DBRS

DBRS a différents échelons de notation pour les actions privilégiées et les titres de créance à court et à long terme. Les désignations *haut* ou *bas* sont utilisées pour indiquer la position relative d'une note au sein de toutes les catégories de notation, sauf AAA et D et sauf dans le cas des catégories R-1 et R-2, que DBRS utilise pour noter le papier commercial et les titres de créance à court terme et qui sont assorties des sous-catégories *haut*, *moyen* et *bas*. En ce qui concerne les titres de créance à long terme et les actions privilégiées, l'absence de la mention *haut* ou *bas* indique que la note se situe au *milieu* de la catégorie. La note R-1 (bas) attribuée aux titres de créance à court terme de TCPL arrive au troisième rang des 10 catégories de notation et indique une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à l'échéance est importante. Dans l'ensemble, la solidité des titres n'est pas aussi favorable que dans le cas des catégories de notation supérieures. Les titres de créance à court terme qui ont reçu la note de R-1 (bas) peuvent être vulnérables à des événements futurs, mais les facteurs défavorables sont considérés comme gérables. La note A (bas) attribuée aux titres de créance de rang supérieur non garantis de TCPL arrive au troisième rang des dix catégories de notes pour les titres de créance à long terme. Les titres de créance à long terme qui ont reçu la note A ont une bonne qualité de crédit. La capacité de verser de l'intérêt et du capital est importante, mais la qualité du crédit est moindre que celle des titres qui ont reçu la note AA. Les titres de créance à long terme qui ont reçu la note A peuvent être vulnérables à des événements futurs mais les facteurs défavorables qui les visent sont considérés comme gérables. La note BBB attribuée aux billets subordonnés de rang inférieur arrive au quatrième rang des dix catégories de notes pour les titres de créance à long terme. Les titres de créance à long terme qui ont reçu la note BBB ont une qualité de crédit satisfaisante. La capacité de verser de l'intérêt et du capital est considérée comme acceptable, mais les titres de créance à long terme qui ont reçu la note de BBB pourraient être vulnérables aux événements futurs. La note Pfd-2 (bas) attribuée aux actions privilégiées de TCPL et de TransCanada arrive au deuxième rang des six catégories de notation pour les actions privilégiées. La qualité de crédit des actions privilégiées qui ont reçu la note Pfd-2 est satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante; toutefois, les bénéfices, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux de sociétés dont les titres ont reçu la note Pfd-1. En général, la note Pfd-2 correspond aux sociétés dont les titres de créance à long terme ont reçu la note A.

MOODY'S

Moody's a différentes échelles de notation pour les obligations à court et à long terme. Les modificateurs numériques 1, 2 et 3 sont joints à chaque catégorie de notation allant de Aa jusqu'à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe à l'extrémité supérieure de sa catégorie de notation générique, le modificateur 2, une note médiane et le modificateur 3, une note qui se situe à l'extrémité inférieure de cette catégorie de notation générique. La note A3 attribuée aux titres de créance de rang supérieur non garantis de TCPL arrive au troisième rang des neuf catégories de notation pour les obligations à long terme. Les obligations qui ont reçu la note A sont considérés comme faisant partie de la catégorie médiane supérieure et sont assujettis à un faible risque de crédit. Les notes Baa1 et Baa2 attribuées aux titres de créance subordonnés de rang inférieur de TCPL et à ses actions privilégiées, respectivement, arrivent au quatrième rang des neuf catégories de notation pour les obligations à long terme; les titres de créance subordonnés de rang inférieur ont toutefois un rang supérieur dans la catégorie Baa puisqu'ils ont un qualificatif de 1, par rapport au qualificatif de 2 des actions privilégiées. Les obligations qui ont reçu la note « Baa » sont considérés comme étant de qualité moyenne et sont assujetties à un risque de crédit modéré, et, par conséquent, peuvent posséder certaines caractéristiques spéculatives.

S&P

S&P a divers échelons de notation pour les obligations à court et à long terme. Les notes allant de AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout du signe plus (+) ou moins (-) pour indiquer la position relative d'une note au sein d'une catégorie de notation particulière. La note A- attribuée aux titres de créance de rang supérieur non garantis de TCPL est la troisième note la plus élevée des dix catégories de notation pour les obligations à long terme. La note A indique la forte capacité du débiteur à respecter son engagement financier; toutefois, l'obligation est un peu plus susceptible d'être touchée par les changements défavorables de l'évolution des événements et de la conjoncture économique que les obligations qui ont reçu des notes faisant partie de catégories de notation plus élevées. À titre de garant d'un programme de papier commercial d'une filiale américaine, TCPL s'est vu attribuer une note de A-2 pour le papier commercial, soit la deuxième catégorie la plus élevée sur huit pour les émetteurs de titres de créance à court terme. Les émetteurs de titres de créance à court terme qui reçoivent la note A-2 ont une capacité satisfaisante à respecter leurs engagements financiers, mais ils sont un peu plus susceptibles d'être touchés par les changements défavorables de l'évolution des événements et de la conjoncture économique que les débiteurs qui ont reçu des notes faisant partie des catégories de notation les plus élevées. La note BBB attribuée aux billets subordonnés de rang inférieur arrive au quatrième rang des dix catégories de notes pour les titres de créance à long terme et la note P-2 attribuée aux actions privilégiées de TransCanada arrive au deuxième rang des huit catégories de notation pour les actions privilégiées canadiennes. Les notes BBB et P-2 attribuées aux billets subordonnés de rang inférieur de TCPL ainsi qu'aux actions privilégiées de TransCanada démontrent des paramètres de protection adéquats. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou les changements dans certaines circonstances sont plus susceptibles d'entraîner une moins bonne capacité de la part du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard du titre de créance.

Marché pour la négociation des titres

TransCanada détient la totalité des actions ordinaires de TCPL et celles-ci ne sont pas inscrites à la cote d'un marché public. Au cours de 2013 jusqu'à ce jour, 41 097 976 actions ordinaires de TCPL ont été émises à TransCanada, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Date	Nombre d'actions ordinaires de TCPL	Prix par action ordinaire de TCPL	Prix d'émission total
Le 17 janvier 2013	7 154 707	48,22 \$	345 000 000 \$
Le 25 mars 2013	3 104 212	49,61 \$	154 000 000 \$
Le 4 novembre 2013	8 474 576	47,20 \$	400 000 000 \$
Le 20 janvier 2014	9 053 497	48,60 \$	440 000 000 \$
Le 28 avril 2014	13 310 984	50,71 \$	675 000 000 \$

Les actions privilégiées de série Y de TCPL étaient inscrites à la cote de la TSX sous le symbole TCA.PR.Y jusqu'à leur rachat le 5 mars 2014.

Mois	Série Y (TCA.PR.Y)			
	Haut (\$)	Bas (\$)	Clôture (\$)	Volume des opérations
Mars 2014	50,25 \$	50,24 \$	50,25 \$	2 060
Février 2014	50,25 \$	50,13 \$	50,25 \$	37 465
Janvier 2014	50,36 \$	49,85 \$	50,15 \$	151 322

Administrateurs et dirigeants

Au 16 mars 2015, les administrateurs et dirigeants de TransCanada, en tant que groupe, directement ou indirectement, étaient propriétaires véritables de 456 744 actions ordinaires au total de TransCanada ou exerçaient une emprise sur ce nombre d'actions ordinaires, qui représente moins de 1 % des actions ordinaires de TransCanada. La Société recueille ces renseignements auprès de nos administrateurs et dirigeants, sans directement connaître par ailleurs les titres de TransCanada qu'ils détiennent individuellement.

ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit donne le nom des administrateurs qui siègent au conseil au 16 mars 2015 (sauf indication contraire), leur pays de résidence, les postes qu'ils occupent au sein de TCPL, leurs fonctions principales ou leur emploi au cours des cinq dernières années et l'année depuis laquelle chaque administrateur s'est acquitté de façon continue des fonctions d'administrateur de TransCanada et, avant l'arrangement, de TCPL. Les postes occupés et les fonctions exercées au sein de TCPL sont également occupés et exercés par le titulaire au sein de TransCanada. Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

Nom et lieu de résidence	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
Kevin E. Benson Calgary (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés. Administrateur de Calgary Airport Authority de janvier 2010 à décembre 2013.	2005
Derek H. Burney ⁽¹⁾ , O.C. Ottawa (Ontario) Canada	Conseiller stratégique principal chez Norton Rose Fulbright (cabinet d'avocats). Président du conseil consultatif de GardaWorld International (gestion du risque et services de sécurité) depuis avril 2008. Membre du conseil consultatif de Paradigm Capital Inc. (courtier en valeurs) depuis 2011. Président du conseil de Canwest Global Communications Corp. (médias et communications) depuis août 2006 (administrateur depuis avril 2005) jusqu'en octobre 2010.	2005
L'Hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r. Québec (Québec) Canada	Associée principale chez Stein Monast S.E.N.C.R.L. (cabinet d'avocats). Administratrice de Metro Inc. (alimentation au détail) depuis janvier 2001. Administratrice de la Banque Royale du Canada (banque à charte) d'octobre 1991 à mars 2014 et présidente du conseil de RBC Dexia Investors Trust jusqu'en octobre 2011.	2002
Russell K. Girling ⁽²⁾ Calgary (Alberta) Canada	Président et chef de la direction de TransCanada depuis juillet 2010. Chef de l'exploitation de juillet 2009 à juin 2010 et président, Pipelines de juin 2006 à juin 2010. Administrateur d'Agrium Inc. (agriculture) depuis mai 2006.	2010
S. Barry Jackson Calgary (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés. Président du conseil de TransCanada depuis avril 2005. Administrateur de WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien) depuis février 2009 et de Laricina Energy Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) depuis décembre 2005. Administrateur de Nexen Inc. (Nexen) (pétrole et gaz, exploration et production) de 2001 à juin 2013. Président du conseil de Nexen de 2012 à juin 2013.	2002
Paula Rosput Reynolds Seattle (Washington) États-Unis	Présidente et chef de la direction de PreferWest, LLC (groupe consultatif sur les affaires) depuis octobre 2009. Administratrice de BAE Systems plc. (aérospatiale, défense, sécurité de l'information) depuis avril 2011 et de Delta Air Lines, Inc. (transporteur aérien) depuis août 2004. Administratrice d'Anadarko Petroleum Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) d'août 2007 à mai 2014.	2011
John Richels Nichols Hills (Oklahoma) États-Unis	Président et chef de la direction de Devon Energy Corporation (Devon) (pétrole et gaz, exploration et production, infrastructures énergétiques) depuis 2010 (président depuis 2004). Administrateur de Devon depuis 2007 et de BOK Financial Corp. (services financiers) depuis 2013. Président du conseil de l'American Exploration and Production Council depuis mai 2012. Ancien vice-président du conseil des gouverneurs de la Association of Petroleum Producers.	2013
Mary Pat Salomone ⁽³⁾ Naples (Floride) États-Unis	Administratrice de sociétés. Vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (infrastructures énergétiques) de janvier 2010 à juin 2013. Directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010. Administratrice de United States Enrichment Corporation (matières de base, énergie nucléaire) de décembre 2011 à octobre 2012.	2013

Nom et lieu de résidence	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
D. Michael G. Stewart Calgary (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés. Administrateur de Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) depuis décembre 2010. Administrateur et président du comité d'audit et de gouvernance de Canadian Energy Services & Technology Corp. (produits chimiques, services relatifs aux champs pétrolifères) depuis janvier 2010. Administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012 et d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010. Administrateur de Pengrowth Corporation (l'administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010.	2006
Siim A. Vanaselja ⁽⁴⁾ Westmount (Québec) Canada	Administrateur de sociétés. Vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. (télécommunications et médias) depuis janvier 2001. Administrateur de Bell Média depuis mars 2011, de Bell Aliant Communications régionales Inc. depuis juillet 2008, de BCE Ventures Inc. depuis avril 2002 et de Bimcor Inc. depuis novembre 1996. Administrateur de Great-West Lifeco Inc. depuis mai 2014, administrateur et président du comité d'audit de Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (sports, gestion immobilière) depuis août 2012. Administrateur de Société en commandite Groupe CH d'août 2009 à août 2012.	2014
Richard E. Waugh Calgary (Alberta) Canada	Administrateur de sociétés. Ancien président adjoint, président et chef de la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) (banque à charte) jusqu'en janvier 2014. Administrateur de Catalyst Inc. (organisme sans but lucratif) de février 2007 à novembre 2013 et président du conseil consultatif de Catalyst Canada Inc. de février 2007 à octobre 2013.	2012

- (1) Canwest Global Communications Corp. (**Canwest**) s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)* et a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (division commerciale) afin d'introduire une instance le 6 octobre 2009. Bien qu'aucune ordonnance d'interdiction d'opérations n'ait été émise, les actions de Canwest ont été radiées par la TSX après le dépôt et ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX. Canwest s'est affranchie de la protection de la LACC, et Postmedia Network a acquis ses activités de presse écrite le 13 juillet 2010, tandis que Shaw Communications Inc. a acquis ses activités de presse électronique le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d'être administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.
- (2) À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- (3) M^{me} Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (**Crucible**) de mai 2008 au 1^{er} mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la **Bankruptcy Court**). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.
- (4) M. Vanaselja est entré au conseil en date du 2 mai 2014.

COMITÉS DU CONSEIL

TCPL compte quatre comités du conseil, qui sont les mêmes comités et sont composés des mêmes membres que ceux de TransCanada : le comité d'audit, le comité de la gouvernance, le comité santé, sécurité et environnement et le comité des ressources humaines. Les membres votants de chacun de ces comités, au 16 mars 2015, sont indiqués ci-après. M^{me} Reynolds a été nommée présidente du comité des ressources humaines avec prise d'effet le 2 mai 2014.

Administrateur	Comité d'audit	Comité de la gouvernance	Comité santé, sécurité et environnement	Comité des ressources humaines
Kevin E. Benson	Président	✓		
Derek H. Burney	✓	Président		
Paule Gauthier			✓	✓
S. Barry Jackson (président)		✓		✓
Paula Rospud Reynolds			✓	Présidente
John Richels			✓	✓
Mary Pat Salomone	✓		✓	
D. Michael G. Stewart	✓		Président	
Siim A. Vanaselja	✓	✓		
Richard E. Waugh		✓		✓

De plus amples renseignements sur le comité d'audit se trouvent dans la présente notice annuelle à la rubrique *Comité d'audit*.

DIRIGEANTS

Tous les membres de la haute direction et dirigeants de TCPL résident à Calgary (Alberta) Canada. Sauf indication contraire, les postes occupés et les fonctions exercées au sein de TCPL sont également occupés et exercés par le titulaire au sein de TransCanada. En date des présentes, les dirigeants de TCPL, leur poste actuel au sein de TCPL et leurs fonctions principales au cours des cinq dernières années étaient les suivants :

Membres de la haute direction

Nom	Poste actuel	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Russell K. Girling	Président et chef de la direction	Avant juillet 2010, chef de l'exploitation depuis juillet 2009 et président, Pipelines depuis juin 2006.
James M. Baggs	Vice-président directeur, Exploitation et ingénierie	Avant mars 2014, premier vice-président, Exploitation et ingénierie. Avant juin 2012, vice-président, Exploitation et ingénierie depuis juillet 2009.
Kristine L. Delkus	Vice-présidente directrice, chef du contentieux et chef de la conformité	Avant mars 2014, première vice-présidente, Droit des pipelines et affaires réglementaires. Avant juin 2012, chef du contentieux adjointe, Pipelines et affaires réglementaires depuis septembre 2006 (TCPL).
Wendy L. Hanrahan	Vice-présidente directrice, Services de la société	Avant mai 2011, vice-présidente, Ressources humaines depuis janvier 2005.
Karl R. Johannson	Vice-président directeur et président, Gazoducs	Avant novembre 2012, premier vice-président, Pipelines canadiens et de l'est des États-Unis. Avant janvier 2011, premier vice-président, Électricité commerciale depuis janvier 2006.
Donald R. Marchand	Vice-président directeur et chef des finances	Avant juillet 2010, vice-président, Finances et trésorier depuis septembre 1999.
Paul E. Miller	Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides	Avant mars 2014, premier vice-président, Oléoducs. Avant décembre 2010, vice-président, Oléoducs. Avant juillet 2010, vice-président, Pipeline Keystone depuis mai 2008 (TCPL).
Alexander J. Pourbaix	Vice-président directeur et président, Développement	Avant mars 2014, président, Énergie et oléoducs. Avant juillet 2010, président, Énergie depuis juin 2006 et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise depuis juillet 2009.
William C. Taylor	Vice-président directeur et président, Énergie	Avant mars 2014, premier vice-président, Électricité pour les États-Unis et le Canada. Avant mai 2013, premier vice-président, Électricité pour la région de l'Est. Avant juillet 2010, vice-président et directeur général, Électricité pour le nord-est des États-Unis depuis mai 2008 (TCPL).

Dirigeants de la société

Nom	Poste actuel	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Sean M. Brett	Vice-président et trésorier	Avant juillet 2010, vice-président, Exploitation commerciale de TC PipeLines GP, Inc. et directeur, Exploitation de la société en commandite (TCPL).
Ronald L. Cook	Vice-président, Fiscalité	Vice-président, Fiscalité depuis avril 2002.
Joel E. Hunter	Vice-président, Finances	Avant juillet 2010, directeur, Finances depuis janvier 2008.
Christine R. Johnston	Vice-présidente, Droit et secrétaire	Avant juin 2014, vice-présidente et secrétaire. Avant mars 2012, vice-présidente, Droit financier. Avant janvier 2010, vice-présidente, Droit du développement organisationnel.
Garry E. Lamb	Vice-président, Gestion des risques	Vice-président, Gestion des risques depuis octobre 2001.
G. Glenn Menuz	Vice-président et contrôleur	Vice-président et contrôleur depuis juin 2006.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les administrateurs et dirigeants de TransCanada et de ses filiales sont tenus de divulguer les conflits existants ou potentiels conformément aux politiques de TransCanada régissant les administrateurs et dirigeants et conformément à la LCSA. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques relatives aux conflits d'intérêts, voir les rubriques *Caractéristiques du conseil — Indépendance — Appartenance à d'autres conseils* et *Philosophie en matière de gouvernance — Conflits d'intérêts* de l'annexe B de la présente notice annuelle.

Gouvernance

Pour obtenir des renseignements sur la gouvernance de TCPL, y compris les comités du conseil de la Société et leurs règles, voir l'annexe B de la présente notice annuelle, qui est extraite de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 2 mars 2015 (la **circulaire de TransCanada**).

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le conseil dans la supervision de l'intégrité de nos états financiers et de notre respect des exigences d'ordre réglementaire et juridique. Il lui incombe également de superviser et de contrôler le processus de comptabilité et de présentation de l'information internes ainsi que le processus, le rendement et l'indépendance de nos auditeurs internes et externes. Les règles du comité se trouvent à l'*annexe C* de la présente notice annuelle.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES

Les membres du comité d'audit en date du 16 mars 2015 sont Kevin E. Benson (président), Derek H. Burney, Mary Pat Salomone, D. Michael G. Stewart et Siim A. Vanaselja. Richard Waugh a assisté aux réunions du comité d'audit à titre d'observateur jusqu'à ce qu'il quitte son poste de président adjoint de la Banque Scotia le 31 janvier 2014 et a été un membre votant du comité du 1^{er} février au 2 mai 2014. M. Vanaselja a été nommé membre du comité d'audit avec prise d'effet le 2 mai 2014.

Le conseil estime que la composition du comité d'audit reflète un niveau élevé de compétences et d'expertise financières. Le conseil a déterminé que chaque membre du comité d'audit était indépendant et possédait des compétences financières au sens donné à ces expressions dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes et aux expressions *independent* et *financially literate* dans les lois sur les valeurs mobilières américaines et dans les règles de la NYSE. De plus, le conseil a déterminé que M. Benson et M. Vanaselja sont des *experts financiers du comité d'audit* au sens de l'expression *Audit Committee Financial Experts* définie dans les lois sur les valeurs mobilières américaines. Le conseil en est arrivé à ces conclusions en se fondant sur la formation générale et l'éventail et l'étendue de l'expérience de chaque membre du comité d'audit. Le texte qui suit est une description de la formation générale et de l'expérience, compte non tenu de leurs fonctions respectives à titre d'administrateurs de TransCanada, des membres du comité d'audit qui revêtent une importance relativement à l'exercice de leurs responsabilités en tant que membre du comité d'audit.

Kevin E. Benson

M. Benson est comptable agréé (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants. M. Benson siège au conseil d'administration de la Winter Sport Institute et a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. jusqu'en octobre 2007. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction, notamment celui de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia, a siégé au conseil d'autres sociétés ouvertes et a été membre des comités d'audit de la plupart de ces conseils.

Derek H. Burney

M. Burney est titulaire d'un baccalauréat ès arts (avec spécialisation) et d'une maîtrise ès arts de la Queen's University. Il est actuellement conseiller principal chez Norton Rose Fulbright. Il a auparavant occupé les postes de président et chef de la direction de CAE Inc. et de président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc. M. Burney a été administrateur principal de Shell Canada Ltée jusqu'en mai 2007 et président du conseil de Canwest Global Communications Corp. jusqu'en octobre 2010. Il a été membre du comité d'audit d'une autre organisation et a participé à la formation sur les normes d'information financière offerte par KPMG.

Mary Pat Salomone

M^{me} Salomone est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et d'une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. Elle a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011. M^{me} Salomone a été vice-présidente principale et chef de l'exploitation de B&W jusqu'en juin 2013. Elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction chez B&M Nuclear, y compris ceux de directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et de directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 et, de 2001 à 2007, elle a été présidente et chef de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007.

D. Michael G. Stewart

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en géosciences avec mention très honorable de la Queen's University. Il a siégé et continue de siéger au conseil de plusieurs sociétés ouvertes et autres organismes, ainsi qu'au comité d'audit de certains de ces conseils. M. Stewart a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au sein de Westcoast Energy Inc., dont celui de vice-président directeur, Expansion des affaires. Il œuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 40 ans.

Siim A. Vanaselja

M. Vanaselja est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business. M. Vanaselja est vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada depuis janvier 2001 et a occupé antérieurement les fonctions de vice-président exécutif et de chef des affaires financières de Bell Canada International. Auparavant, il a été associé au sein du cabinet d'experts-comptables KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja a siégé et continue de siéger au conseil d'administration de plusieurs autres sociétés, dont Great-West Lifeco Inc. et Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. Il a aussi été membre du Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada, du Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et du Council of Chief Financial Officers de Moody's.

PROCÉDURES ET POLITIQUES EN MATIÈRE D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit de TCPL a adopté une politique d'approbation préalable à l'égard des services autorisés non liés à l'audit. Aux termes de la politique, le comité d'audit a donné son approbation préalable pour les services non liés à l'audit précisés. Les missions jusqu'à 250 000 \$ doivent être approuvées par le président du comité d'audit et le comité d'audit doit être informé de la mission lors de sa prochaine réunion prévue. Toutes les missions de 250 000 \$ ou plus doivent être approuvées au préalable par le comité d'audit. Dans tous les cas, quel que soit le montant concerné, le comité d'audit doit approuver au préalable la mission s'il y a un risque de conflit d'intérêts mettant en cause les auditeurs externes.

À ce jour, tous les services non liés à l'audit ont été approuvés au préalable par le comité d'audit conformément à la politique d'approbation préalable décrite ci-dessus.

HONORAIRES LIÉS AUX SERVICES FOURNIS PAR LES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau qui suit illustre les services fournis par KPMG au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous leur avons versés :

(en millions de \$)	2014	2013
Honoraires d'audit	6,4 \$	6,4 \$
<ul style="list-style-type: none">audit des états financiers consolidés annuelsservices liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementairesexamen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements de valeurs mobilières		
Honoraires pour services liés à l'audit	0,2	0,2
<ul style="list-style-type: none">services liés à l'audit des états financiers de certains régimes d'avantages postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi de TransCanada		
Honoraires pour services fiscaux	0,5	0,7
<ul style="list-style-type: none">planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire		
Tous les autres honoraires	–	–
Total des honoraires	7,1 \$	7,3 \$

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

À la date de la présente notice annuelle, TCPL et nos filiales n'avaient consenti aucun prêt à nos administrateurs ou à nos membres de la haute direction. Cela est également vrai pour :

- les anciens membres de la haute direction ou administrateurs de TCPL ou de l'une de nos filiales;
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année;
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un arrangement ou d'une entente analogue fournie par TCPL ou l'une de nos filiales.

Titres appartenant aux administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale, au 16 mars 2015, des actions et des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada ou des actions des membres de notre groupe en circulation que détenait chaque administrateur à la fin de 2014, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2015.

Aucun des candidats à un poste d'administrateur (ni l'ensemble de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants en tant que groupe) n'est propriétaire de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Administrateur	Actions ordinaires de TransCanada	Unités d'actions différées de TransCanada
K. Benson	13 000	57 059
D. Burney	10 083	49 131
P. Gauthier	1 992	58 377
R. Girling ⁽¹⁾⁽²⁾	1 525 262	–
S.B. Jackson	39 000	117 261
P. Rosput Reynolds	4 500	11 066
J. Richels ⁽³⁾	10 000	7 148
M.P. Salomone	2 000	5 177
D.M.G. Stewart ⁽⁴⁾	15 404	24 467
S.A. Vanaselja	–	2 701
R.E. Waugh ⁽⁵⁾	29 150	13 111

Voir la rubrique *Rémunération des administrateurs* ci-dessous pour de plus amples renseignements concernant la rémunération des administrateurs de TransCanada.

- (1) M. Girling est un employé de TCPL et participe au programme d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de la Société. Il ne participe pas au programme d'UAD. Les titres dont M. Girling est propriétaire ou sur lesquels il exerce une emprise comprennent les actions ordinaires qu'il a le droit d'acquérir à l'exercice d'options d'achat d'actions qui sont acquises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, qui est décrit à la rubrique *Rémunération — Rémunération des hauts dirigeants* de l'annexe D de la présente notice annuelle. Les administrateurs ne participent pas en tant que tels au régime d'options d'achat d'actions. M. Girling, à titre d'employé de TCPL, a le droit d'acquérir 1 378 905 actions ordinaires de TransCanada aux termes d'options d'achat d'actions acquises, nombre qui est inclus dans le présent tableau.
- (2) Les avoirs de M. Girling comprennent 4 000 actions détenues par son épouse.
- (3) Les avoirs de M. Richels représentent 10 000 actions détenues dans une société de personnes familiale contrôlée par M. Richels et son épouse.
- (4) Les avoirs de M. Stewart comprennent 1 979 actions détenues par son épouse.
- (5) Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 150 actions détenues par son épouse.

Rémunération des administrateurs

Des renseignements concernant la rémunération des administrateurs, y compris la rémunération versée par TCPL aux administrateurs en 2014, les lignes directrices relatives à la propriété minimales d'actions de la Société et le régime d'unités d'actions de TransCanada à l'intention des administrateurs non-employés, sont fournis à la rubrique *Rémunération — Rémunération des administrateurs* de l'annexe D de la présente notice annuelle, qui est extraite de la circulaire de TransCanada.

Rémunération des hauts dirigeants

Des renseignements concernant la gouvernance relative à la rémunération de TCPL sont fournis à la rubrique *Rémunération — Gouvernance relative à la rémunération* de l'annexe D de la présente notice annuelle, qui est extraite de la circulaire de TransCanada. Des renseignements concernant la rémunération des hauts dirigeants de TCPL sont fournis à la rubrique *Rémunération — Rémunération des hauts dirigeants* de l'annexe D de la présente notice annuelle, qui est extraite de la circulaire de TransCanada.

Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL ont lieu simultanément. TCPL est la principale filiale en exploitation de TransCanada. Les membres de la haute direction de TCPL sont aussi membres de la haute direction de TransCanada. Une rémunération globale leur est versée en contrepartie de leurs services comme membres de la haute direction de TCPL et comme membres de la haute direction de TransCanada. Étant donné que TransCanada ne détient directement aucun actif important, sauf les actions ordinaires de TCPL et les sommes à recevoir de certaines des filiales de TransCanada, tous les coûts liés aux employés hauts dirigeants sont pris en charge par TCPL conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

Poursuites judiciaires et mesures des autorités de réglementation

Les poursuites judiciaires, les arbitrages et les actions font partie de la conduite des affaires. Bien qu'il nous soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de ces poursuites et actions, la direction ne s'attend pas à ce que des poursuites ou des actions en cours aient une incidence importante sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou notre liquidité consolidés. Nous n'avons connaissance d'aucune poursuite judiciaire ou action éventuelle qui aurait une incidence importante sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou notre liquidité consolidés.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de TCPL est Société de fiducie Computershare du Canada, qui possède des installations de transfert canadiennes dans les villes de Vancouver, Calgary, Toronto, Halifax et Montréal.

Contrats importants

TCPL n'a pas conclu de contrats importants outre ceux conclus dans le cours normal des affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ni n'a conclu de contrats importants outre ceux conclus dans le cours normal des affaires avant l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui sont encore en vigueur en date de la présente notice annuelle.

Intérêts des experts

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs de TCPL, ont confirmé qu'ils sont indépendants à l'égard de TCPL au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par les ordres professionnels pertinents au Canada ou par les lois ou règlements applicables et qu'ils sont également des comptables indépendants aux termes de l'ensemble des normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes.

Renseignements supplémentaires

1. Des renseignements supplémentaires concernant TCPL se trouvent sous le profil de TCPL sur SEDAR (www.sedar.com).
2. De l'information financière supplémentaire se trouve dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de TCPL pour son dernier exercice terminé.

Glossaire

Unités de mesure

b/j	Baril par jour
Gpi ³	Milliard de pieds cubes
Gpi ³ /j	Milliard de pieds cubes par jour
GWh	Gigawattheure
Mpi ³ /j	Million de pieds cubes par jour
MW	Mégawatt
MWh	Mégawattheure

Termes généraux et termes liés à nos activités d'exploitation

base d'investissement	Comprend les actifs moyens annuels de la base tarifaire ainsi que les actifs en cours de construction
base tarifaire	Notre investissement dans les actifs utilisés pour fournir des services de transport sur nos gazoducs
bitume	Pétrole lourd épais qui doit être dilué pour être transporté (voir le terme diluant). Le bitume est l'une des composantes des sables bitumineux, comme le sable, l'eau et l'argile
BSOC	Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien
CAE	Contrat d'achat d'électricité
centrales de cogénération	Installations qui produisent à la fois de l'électricité et de la chaleur utile
diluant	Agent fluidifiant fait de composés organiques qui sert à diluer le bitume afin d'en faciliter le transport par pipeline
force majeure	Circonstances imprévisibles qui empêchent une partie à un contrat de s'acquitter de ses obligations.
GES	Gaz à effet de serre
GNL	Gaz naturel liquéfié
Proposition de restructuration au Canada	Proposition visant la proposition de restructuration de la structure commerciale et des conditions du service du réseau principal au Canada ainsi que la demande relative aux droits définitifs pour 2012 et 2013
SSE	Santé, sécurité et environnement
Triangle de l'Est	Région du réseau principal au Canada comprise entre North Bay, Toronto et Montréal

Termes comptables

PCGR	Principes comptables généralement reconnus des États-Unis
PFUPC	Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
RCA	Taux de rendement du capital-actions ordinaire
RRD	Régime de réinvestissement des dividendes

Termes désignant des organismes gouvernementaux et de réglementation

CFE	Comisión Federal de Electricidad (Mexique)
EPA	Environmental Protection Agency (États-Unis)
FERC	Federal Energy Regulatory Commission (États-Unis)
IESO	Independent Electricity System Operator
NYSIO	New York Independent System Operator
OEO	Office de l'électricité de l'Ontario (Canada)
ONÉ	Office national de l'énergie (Canada)
RGGI	Regional Greenhouse Gas Initiative (Nord-Est des États-Unis)
SEC	Securities and Exchange Commission des États-Unis

Annexe A

Tableau de conversion métrique

Les facteurs de conversion mentionnés ci-après sont approximatifs. Pour convertir du système métrique au système impérial, multipliez par le facteur indiqué. Pour convertir du système impérial au système métrique, divisez par le facteur indiqué.

Système métrique	Système impérial	Facteur
Kilomètres (km)	milles	0,62
millimètres	pouces	0,04
gigajoules	millions de BTU	0,95
mètres cubes*	pieds cubes	35,3
kilopascals	livres par pouce carré	0,15
degrés Celsius	degrés Fahrenheit	Pour convertir en Fahrenheit, multipliez par 1,8, ensuite ajoutez 32°; pour convertir en Celsius, soustrayez 32°, ensuite divisez par 1,8

* La conversion se fonde sur du gaz naturel à une pression de base de 101,325 kilopascals et à une température de base de 15 degrés Celsius.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- *Règlement 52-110 sur le comité d'audit;*
- *Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance;*
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (Règlement 58-101).*

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent dans chaque cas aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (loi Dodd-Frank).

OÙ TROUVER QUOI

> À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	27
Caractéristiques du conseil	28
Philosophie en matière de gouvernance	31
Rôle et responsabilités du conseil	33
Orientation et formation	39
Efficacité du conseil et évaluation des administrateurs	41
Dialogue	45
Communication avec le conseil	46
Propositions d'actionnaires	46
Comités du conseil	47

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction
- une taille du conseil assurant l'efficacité
- tous les administrateurs, à l'exception de notre chef de la direction, sont indépendants
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil et à l'expansion de notre entreprise
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, du président, des comités et des administrateurs.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent actuellement que le conseil doit compter de 10 à 20 administrateurs. Les actionnaires sont appelés à voter pour réduire la taille du conseil en ramenant le nombre minimal d'administrateurs à 8 et le nombre maximal d'administrateurs à 15, comme il est expliqué à la page 12 à la rubrique *Ordre du jour de l'assemblée*. Le conseil estime cette taille adéquate compte tenu de la portée de notre entreprise, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateur et des quatre comités permanents et afin de permettre la prise efficace de décisions. Il estime que tous les candidats ont les compétences nécessaires pour être administrateur.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Diversité au sein du conseil

Nous nous sommes engagés à maintenir un conseil diversifié en 1999, lorsque nous avons révisé nos lignes directrices relatives à la gouvernance pour y inclure un ensemble de critères de diversité dans le but d'apporter une variété de points de vue au conseil qui ne se limitent pas à la mixité.

Bien que le comité de la gouvernance n'ait pas fixé d'objectif précis quant au nombre de femmes devant siéger à notre conseil d'administration, il estime qu'un conseil diversifié présentant une variété de points de vue améliore le processus décisionnel et favorise un conseil éclairé et efficace. Selon nous, un tel objectif ne constitue pas une méthode appropriée pour accroître la diversité au sein du conseil. Nous croyons qu'il est plus approprié d'employer une méthode fondée sur un processus d'évaluation des administrateurs en fonction d'un ensemble de facteurs de diversité (y compris le genre), surtout dans le contexte commercial dans lequel TransCanada évolue.

Afin de maintenir un conseil diversifié, le comité mise avant tout sur le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateurs. Chaque année, le comité examine les critères généraux et spécifiques applicables aux candidats aux postes d'administrateurs. Ces lignes directrices définissent les critères dont le comité tient compte lorsqu'il évalue des candidats potentiels aux postes d'administrateurs. Nous n'avons pas adopté de politique écrite relativement à la recherche et à la nomination de femmes administratrices, car nous estimons qu'il est plus approprié d'intégrer nos critères de diversité dans nos lignes directrices relatives à la gouvernance écrites que d'en faire une politique distincte.

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent qu'au moment de sélectionner des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de la diversité des antécédents, des compétences et des expériences et des caractéristiques personnelles comme l'âge, le genre et le lieu de résidence parmi les administrateurs de même que les qualités clés communes nécessaires à une participation efficace au conseil. Le comité examine régulièrement le nombre de femmes siégeant au conseil lorsqu'il sélectionne des candidats

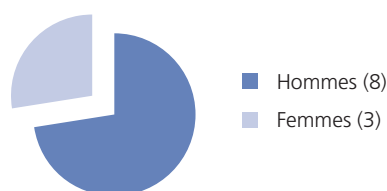
aux postes d'administrateurs, le genre étant l'un des facteurs dont il tient compte parmi un ensemble d'autres caractéristiques.

Le comité tente de maintenir la composition du conseil de façon à offrir la meilleure combinaison de compétences et d'expériences afin de guider notre stratégie et de surveiller l'exploitation continue de notre entreprise. TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs, mais elle a une politique de départ à la retraite qui vise à encourager le renouvellement du conseil, comme il est précisé à la rubrique *Mandat des administrateurs* à la page 44.

Le comité s'assure que la liste de candidats potentiels aux postes d'administrateurs examinée comprend un nombre raisonnable de femmes qualifiées, mais les décisions finales sont prises en fonction de la qualification des candidats et des besoins en matière d'expertise du conseil.

Nous estimons que ce processus est efficace, puisque 27 % du conseil est actuellement composé d'administratrices.

Composition du conseil – genre



Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être *indépendants* au sens attribué au terme « indépendance » en conformité avec les exigences juridiques et conformément aux critères d'indépendance des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Ils examinent également les relations familiales et les associations avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. À l'exception de M. Girling, aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Jackson siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 30 avril 2005.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

Nos administrateurs ne peuvent siéger à plus de six conseils de sociétés ouvertes afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil. Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou des liquides sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Comme il est décrit à la rubrique *Conflits d'intérêts*, le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Si un administrateur déclare avoir un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante devant être examinée par le conseil, l'administrateur quitte la réunion afin que l'on puisse débattre de la question et voter sur celle-ci.

Voir les profils des administrateurs à partir de la page 15 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

Indépendance à l'égard de la direction

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. En 2014, les administrateurs indépendants se sont rencontrés séparément avant chaque réunion régulière du conseil et à la fin de chacune de ces réunions.

Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion de ses comités, en l'absence de la direction. Les membres de la direction rencontrent les administrateurs indépendants sur demande.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code chaque année.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site Web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité suit des procédures formelles pour la réception et l'examen des plaintes, l'établissement d'une ligne de conduite et la conservation des renseignements dans les dossiers. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil ou le comité approprié. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2014.

Le code est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil de quelque entité que ce soit, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et d'autres entités appartenant à l'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil examine ces relations annuellement afin d'établir qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt. Si un administrateur déclare un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante qui est considéré au cours d'une réunion, il ne participe pas à la discussion et au vote sur la question.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs (notre équipe de haute direction) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de leur supérieur immédiat.

Membres du groupe

Le conseil surveille les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Indépendance des auditeurs

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité surveille aussi le respect de notre politique. Le comité a également une politique d'approbation préalable des services non liés à l'audit autorisés afin d'aider à préserver l'indépendance des auditeurs.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité. La notice annuelle 2014 est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Vote à la majorité

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur ne reçoit pas une majorité de voix « en faveur » de son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste. Au 2 mars 2015, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfaisaient aux exigences relatives à la propriété d'actions, tout comme la plupart de nos administrateurs siégeant au conseil depuis moins de cinq ans. Pour deux des administrateurs les plus récemment élus au

conseil, le tableau ci-après présente les administrateurs, la date de leur élection et la date à laquelle ils doivent satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

Administrateur	Dates de leur élection	Date limite pour la satisfaction des exigences relatives à la propriété d'actions
M ^{me} Salomone	12 février 2013	12 février 2018
M. Vanaselja	2 mai 2014	2 mai 2019

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 61 et *Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 82 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada, de superviser notre entreprise et nos affaires et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt, à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Il incombe au président de s'assurer que le conseil est dûment organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Le président a notamment pour rôle de coordonner les affaires du conseil, de travailler de concert avec la direction (principalement avec le chef de la direction) et d'assurer des relations efficaces avec les membres du conseil, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Les règles sont examinées chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les meilleures pratiques d'affaires, et le conseil approuve les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion de nos affaires
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'*annexe A* qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Planification stratégique

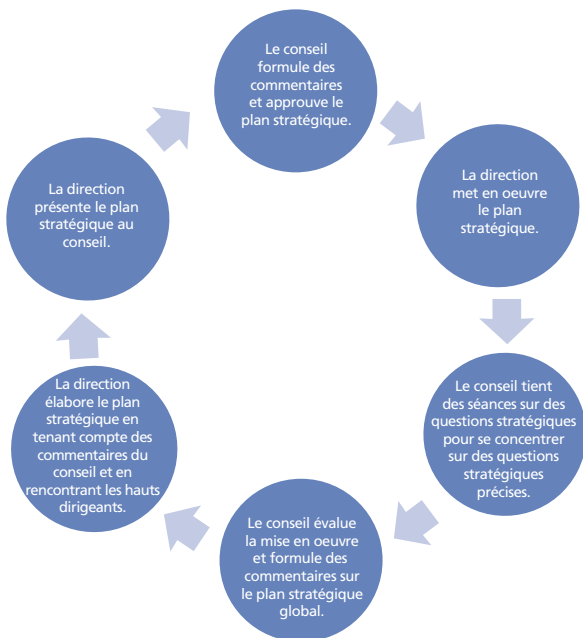
Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil assure la supervision et l'orientation du processus de planification stratégique afin de garantir que la direction élabore des stratégies commerciales qui appuient notre vision d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. Nous établissons des objectifs commerciaux annuels afin d'appuyer nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Ceux-ci sont établis et approuvés par le conseil chaque année. Le comité de la gouvernance surveille les processus utilisés pour l'élaboration et la structuration de notre plan stratégique.

Le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans la réalisation du plan stratégique et discute d'une vaste gamme de questions reliées à notre stratégie, aux intérêts de l'entreprise et à l'environnement dynamique dans lequel nous exerçons nos activités au cours de chaque réunion régulière. La direction fait aussi rapport régulièrement sur notre rendement opérationnel et financier.

Le conseil tient en général une séance de planification stratégique officielle d'une durée de deux jours chaque année et plusieurs séances sur des questions stratégiques tout au long de l'année. Lors des séances de planification stratégique, la direction et le conseil examinent le plan stratégique de la direction et en discutent, qui est soumis à l'approbation du conseil. Les séances sur des questions stratégiques permettent au conseil d'examiner en détail des questions stratégiques précises, ce qui éclaire le processus de planification stratégique. Par suite de commentaires formulés par le conseil lors de la séance de planification stratégique annuelle de juin 2014, le nombre de séances sur des questions stratégiques tenues a grandement augmenté, ce qui donne au conseil plus de temps pour examiner les questions stratégiques.

Outre le processus de planification stratégique continu, le conseil et le comité de la gouvernance se penchent sur de nouvelles questions stratégiques tout au long de l'année à mesure qu'elles émergent.



Voir *Présence aux réunions* à la page 26 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2014 et *Orientation et formation* à la page 39 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2014.

Surveillance des risques

Processus

Le conseil et ses comités sont responsables de la surveillance des risques, notamment de la surveillance des mécanismes et des procédés de gestion pour le repérage, l'évaluation, la priorisation, l'atténuation et le suivi des risques. Nos administrateurs comptant une grande variété d'expériences et d'aptitude en matière de gestion du risque, le conseil possède toutes les compétences nécessaires pour participer à des discussions constructives sur les risques commerciaux clés avec la direction au cours des réunions du conseil et de comités.

Un risque commercial clé désigne généralement une exposition qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de TransCanada d'atteindre ou de maintenir ses objectifs d'entreprise ou d'exploitation ou ses objectifs stratégiques.

TransCanada tient un registre des risques d'entreprise détaillé; ce registre relève les principaux risques associés à notre entreprise et sollicite la participation de tous les échelons de l'organisation afin de s'assurer de refléter les nouveaux risques commerciaux clés qui surgissent au fil de la croissance de notre entreprise et de l'évolution de notre environnement. En outre, nos membres de la haute direction sont invités à partager leurs principales préoccupations, qui sont ensuite présentées au conseil. Ce processus tient compte de l'environnement commercial dynamique et en constante évolution dans lequel nous exerçons nos activités et permet à la direction de tenir le conseil informé des risques existants et émergents et de la façon dont ces risques sont gérés ou atténués conformément aux paramètres relatifs aux risques et à la tolérance aux risques de TransCanada.

Tous les risques indiqués dans le registre des risques d'entreprise sont classés selon un diagramme d'attribution des risques qui établit clairement les obligations de rendre compte au conseil, aux comités et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque.

Nos risques sont classés selon les domaines principaux qui suivent :

- la stratégie de la société
- la stratégie commerciale et son exécution
- les occasions d'affaires
- les activités commerciales
- l'exploitation physique
- le risque général de la société (y compris le risque lié à la rémunération).

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Le comité passe en revue les principaux risques commerciaux de TransCanada avec la direction à chaque réunion de comité et le diagramme d'attributions des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

En outre, l'ensemble des projets et des occasions recommandés par la direction au conseil à des fins d'approbation comprennent des descriptions spécifiques des risques connexes. La description des risques associée à chaque projet fait partie de la décision du conseil d'approuver ou non les projets ou de donner suite ou non aux occasions.

Notre processus permet au conseil d'être pleinement informé de l'interrelation entre l'environnement commercial et les risques et vise à faciliter et à stimuler la discussion portant sur nos principaux risques commerciaux.

Notre notice annuelle et notre rapport annuel comportent plus d'information sur les risques auxquels est exposée TransCanada. La notice annuelle 2014 et le rapport annuel 2014 peuvent être consultés sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Responsabilités des comités

Les comités participent également à la surveillance des risques dans leurs domaines respectifs afin d'assurer l'application d'un processus rigoureux où chaque risque commercial clé fait l'objet d'une expertise, d'une attention et d'une diligence adéquates. De façon générale, le comité d'audit surveille les risques financiers, le comité des ressources humaines surveille les risques liés aux ressources humaines et à la rémunération et le comité santé, sécurité et environnement surveille le risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés et les risques relatifs à la sécurité et à l'environnement. Les comités rendent régulièrement compte au conseil de leurs activités de surveillance des risques.

Le comité d'audit supervise le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. Nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance du risque. Les risques sont gérés en respectant les limites qui sont établies ultimement par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne. En outre, le comité se penche sur les questions de cybersécurité et des risques que celles-ci posent pour TransCanada.

Le comité santé, sécurité et environnement contrôle la conformité à notre politique d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (SSE) au moyen de rapports réguliers de la direction. Nous avons un système de gestion de la SSE intégré qui établit un cadre pour la gestion des questions relatives à la SSE dont nous nous servons pour saisir, organiser et consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes.

Notre système de gestion pour la SSE s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- *planification* : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- *mise en œuvre* : élaboration et mise en œuvre de programmes, de plans, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- *rapports* : gestion des documents et des registres, communication et rapports
- *action* : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la SSE.

Le comité examine trimestriellement le rendement en ce qui concerne la SSE et la gestion du risque opérationnel. Il reçoit des rapports détaillés sur ce qui suit :

- la gouvernance générale en matière de SSE
- les mesures du rendement opérationnel et de l'entretien préventif
- les programmes d'intégrité des actifs
- la préparation aux situations d'urgence, les interventions en cas d'incident et l'évaluation des incidents
- les mesures du rendement de la sécurité des personnes et des procédés
- l'évolution des lois et règlements applicables et la conformité à ces lois et règlements

Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la construction effectué par la direction ainsi que les résultats et les plans de mesures correctives émanant des services d'audit interne et externes.

Chaque année, le comité effectue une visite de site et une visite d'au moins un de nos actifs existants ou de nos projets en développement dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. Le conseil est invité à se joindre au comité pour sa visite de site et, habituellement, il participe aussi à une visite de site distincte chaque année. De plus, en 2014, tous les membres du conseil ont participé à une séance extraordinaire consacrée à la gestion du risque opérationnel.

Voir *Gouvernance relative à la rémunération* à partir de la page 52 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons notre risque lié à la rémunération.

Planification de la relève

Le conseil est responsable de la planification de la relève à l'échelon de la haute direction, notamment de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction est un processus continu qui comprend une analyse du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel, une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le conseil estime nécessaires pour le rôle et une évaluation des occasions de perfectionnement pour renforcer la relève de la haute direction.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts de la personne. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant et les présente au conseil. Le chef de la direction rencontre chaque haut dirigeant au moins deux fois par an et de façon plus informelle au besoin afin de discuter de sa progression par rapport à son plan de perfectionnement.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le conseil passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et prend les décisions qui s'imposent.

Diversité au sein de la direction

Notre équipe de haute direction est composée de notre président et chef de la direction et de tous nos vice-présidents directeurs. Nos cadres supérieurs comprennent les membres de notre équipe de haute direction ainsi que nos premiers vice-présidents, nos vice-présidents et nos directeurs (soit l'échelon inférieur suivant celui des vice-présidents).

En 2013, la direction a établi et le conseil a examiné des objectifs sur trois et cinq ans afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs.

L'établissement de ces objectifs s'inscrit dans notre effort à long terme pour que TransCanada dispose d'une équipe de cadres supérieurs qualifiée et diversifiée. Selon nous, l'établissement d'un objectif précis pour la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs constitue un moyen efficace pour accroître le nombre de femmes au sein de notre équipe de haute direction à long terme. Si plus de femmes occupent des postes de cadres supérieurs, un plus grand groupe de femmes sont susceptibles de voir leur candidature envisagée pour être promues à des postes de haute direction.

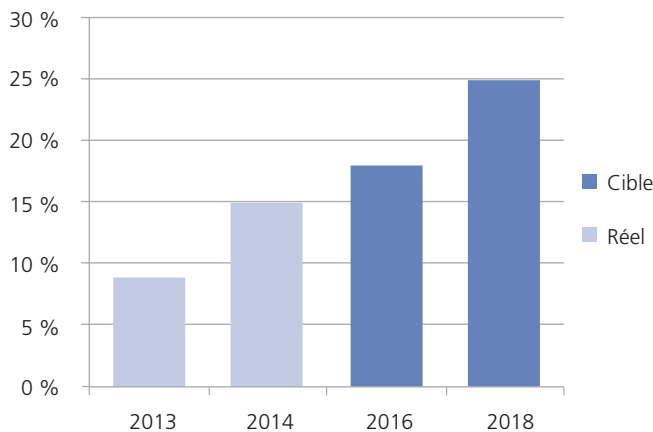
Afin d'atteindre ces objectifs, nous nous sommes efforcés de repérer, d'évaluer et de former des candidats très prometteurs à partir de notre bassin de talents existant et avons procédé à des embauches stratégiques. Chaque candidat très prometteur est parrainé par un membre de l'équipe de haute direction qui travaille avec lui afin de renforcer sa position au sein de l'entreprise et auprès du conseil.

L'équipe de haute direction examine ce bassin de talents régulièrement et approuve certaines des nominations de cadres supérieurs. Le conseil approuve toutes les nominations de membres de la haute direction.

L'équipe de haute direction examine et évalue les progrès réalisés par rapport à ces objectifs au moins une fois par année pour s'assurer que nous avons un bassin de femmes qualifiées et que les femmes occupant des postes de cadres supérieurs sont bien soutenues et formées. Le conseil reçoit chaque année des rapports sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs.

Nous avons réalisé des progrès considérables vers l'atteinte de nos objectifs au sein de la direction (vice-présidents, premiers vice-présidents et vice-présidents directeurs).

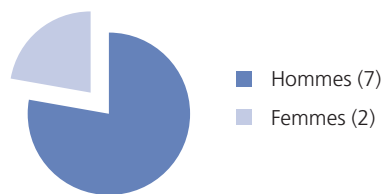
Femmes occupant des postes de haute direction



Le conseil encourage l'inclusion de femmes parmi les candidats évalués pour tous les postes de haute direction, mais les décisions finales sont prises en fonction de la qualification des candidats.

Bien que nous n'ayons pas d'objectifs précis pour l'équipe de haute direction, en 2014, le pourcentage de femmes dans notre équipe de haute direction est passé de 11 % à 22 %.

Composition de l'équipe de haute direction



Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation. Le président du conseil et les présidents des comités font également la liaison avec les membres concernés de l'équipe de haute direction au besoin.

Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil et des comités afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cela permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, d'entrer en contact avec le conseil.

ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs. Notre programme de 2014 comprenait des visites des sites et des séances sur des questions stratégiques.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Par ailleurs, les nouveaux administrateurs rencontrent individuellement les membres de l'équipe de haute direction et le vice-président, Expansion de l'entreprise et stratégie, qui leur présentent un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation
- des exemplaires des règles du conseil et des comités
- des exemplaires des documents publics déposés antérieurement
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

Le comité élabore également le programme de formation continue chaque année en fonction des questions actuelles et émergentes, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs.

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. La formation continue est également offerte de façon informelle, et des articles et publications dignes d'intérêt sont transmis à nos administrateurs.

Nous suggérons des séminaires et des programmes de formation à l'intention de nos administrateurs qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons aussi de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes à nos administrateurs.

Programme de formation des administrateurs de 2014

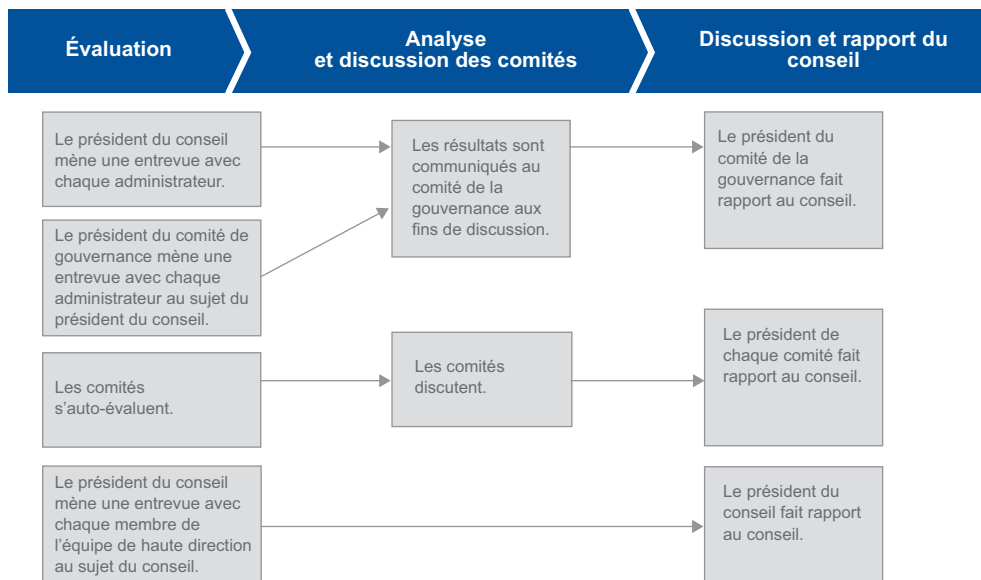
Date	Sujet	Présenté/animé par	Présents
19 février	Séance sur des questions stratégiques – perspectives économiques	Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs
1 ^{er} avril	Incidence des médias sociaux sur les conseils	Korn Ferry	Barry Jackson
23 mai	Séance d'orientation des administrateurs	Membres de l'équipe de haute direction	Siim Vanaselja
16 juin	Séance sur des questions stratégiques – séance de formation sur les risques opérationnels	Vice-président directeur, Exploitation et ingénierie	Tous les administrateurs
16-17 juin	Séance de planification stratégique – divers sujets relatifs à l'orientation de la stratégie d'entreprise générale	Équipe de haute direction dirigée par le vice-président directeur, Expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs
9 septembre	Séance sur des questions stratégiques – valeur actionnariale	Équipe de haute direction	Tous les administrateurs
9 septembre	Séance sur des questions stratégiques – Bruce Power	Vice-président directeur et président, Énergie et président et chef de la direction, Bruce Power	Tous les administrateurs
10 septembre	Visite de Bruce Power, Kincardine (Ontario)	Président et chef de la direction, Bruce Power	Paula Reynolds Mary Pat Salomone Mike Stewart Richard Waugh
18 septembre	Gouvernance transformationnelle	Conférence nationale de l'Institut des administrateurs de sociétés	Barry Jackson
9 octobre	Visite d'installations hydroélectriques dans le nord-est des États-Unis, Comerford et Moore (New Hampshire)	Vice-président directeur, Exploitation et ingénierie	Comité santé, sécurité et environnement
12-14 octobre	Conférence sur le leadership au sein du conseil	National Association of Corporate Directors	Mary Pat Salomone
3 novembre	Séance sur des questions stratégiques – Bruce Power	Vice-président directeur et président, Énergie	Tous les administrateurs
10 novembre	Divers sujets d'actualité liés à la gouvernance	Institut des administrateurs de sociétés Chairs Advisory Council	Barry Jackson
18 novembre	Séance d'orientation des administrateurs	Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides	Siim Vanaselja
20 novembre	Séance d'orientation des administrateurs	Vice-président directeur et chef du contentieux	Siim Vanaselja
4 décembre	Séance sur des questions stratégiques – Bruce Power	Vice-président directeur et président, Énergie	Tous les administrateurs
4 décembre	Séance sur des questions stratégiques – valeur actionnariale	Conseillers financiers	Tous les administrateurs

EFFICACITÉ DU CONSEIL ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de la gouvernance supervise l'évaluation annuelle du rendement du conseil, du président du conseil, des comités et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil.

Les entrevues comprennent des questions sur l'efficacité, la communication et le rendement personnel et individuel des pairs et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Elles comportent des questions ouvertes, de façon à encourager la discussion et à obtenir des commentaires précis sur des sujets comme le risque, la stratégie et la gouvernance.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.



En 2014, le processus d'évaluation a indiqué que le président, les administrateurs et tous les comités fonctionnent efficacement et remplissent les mandats énoncés dans les règles du conseil et des comités.

Littératie financière

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des *compétences financières*, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à partir de la page 15, dans le rapport du comité d'audit à la page 48 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. Il fait également appel à un spécialiste tiers du recrutement afin de repérer d'éventuels candidats aux postes d'administrateur. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature. Une banque de candidats compétents aux postes d'administrateur est maintenue à jour par le comité.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de notre entreprise et de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité, cependant, la mise en candidature à un poste d'administrateur se fonde sur les antécédents des personnes et sur leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines clés suivants :

- Comptabilité et finance
- Énergie/services publics
- Ingénierie
- Gouvernance
- Gouvernement/réglementation
- Santé, sécurité et environnement
- Marchés internationaux
- Droit
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation
- Gestion du risque.

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

Matrice du conseil

La matrice qui suit indique l'année de départ à la retraite probable des administrateurs non membres de la direction en fonction de leur âge actuel et des compétences, de la formation et de l'expertise de tous nos candidats aux postes d'administrateur ainsi que les comités auxquels ils siègent. Le comité de la gouvernance tient compte de ces facteurs et d'autres facteurs au moment de discuter du renouvellement du conseil.

Administrateur (date prévue du départ à la retraite)	Formation	Comités	Principaux domaines d'expertise											
			Comptabilité et finance	Énergie/services publics	Ingénierie	Gouvernance	Gouvernement/réglementation	Santé, sécurité et environnement	Marchés internationaux	Droit	Gestion/direction	Pétrole et gaz/services publics	Exploitation	Gestion du risque
Kevin E. Benson (2017)	Comptable agréé	Audit (président) Gouvernance	X			X	X				X		X	
Derek H. Burney (2016)	M.A. Science politique B.A. Science politique (avec spécialisation)	Audit Gouvernance (président)		X		X	X		X		X			
Paule Gauthier (2016)	LL.M LL.B B.A.	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines				X	X			X				
Russell K. Girling	MBA B. Comm	–	X	X		X	X	X			X	X	X	X
S. Barry Jackson (2023)	B.Sc. Génie	Conseil (président) Gouvernance Ressources humaines		X	X	X		X			X	X	X	
Paula Rospot Reynolds (2027)	B.A. Économie (avec spécialisation)	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines (présidente)		X							X	X		X
John Richels (2021)	LL.B B.A. Économie	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	X	X		X		X		X	X	X	X	X
Mary Pat Salomone (2030)	MBA B.A. Génie	Audit Santé, sécurité et environnement		X	X			X	X		X		X	
D. Michael G. Stewart (2022)	B.Sc. Géosciences (avec distinction)	Audit Santé, sécurité et environnement (président)		X				X			X	X	X	
Siim A. Vanaselja (2027)	BAA (avec spécialisation)	Audit Gouvernance	X			X			X		X			X
Richard E. Waugh (2018)	MBA (avec distinction) B. Comm (avec distinction)	Gouvernance Ressources humaines	X			X			X		X			X

Mandat des administrateurs

Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale, des absences répétées aux réunions, un rendement médiocre et d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle. Le conseil peut déroger à cette politique de départ à la retraite dans les cas suivants :

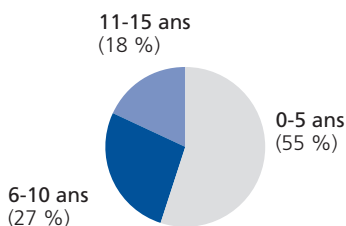
- un administrateur n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives avant l'âge de 70 ans;
- il est dans l'intérêt de la société qu'un administrateur soit maintenu en poste en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs. Selon nous, de telles limites ne constituent pas un mécanisme efficace pour promouvoir le renouvellement du conseil. Outre l'évaluation annuelle des administrateurs, qui assure que chaque administrateur, les comités et le conseil fonctionnent efficacement, le comité examine la planification de la relève des administrateurs au moins une fois l'an. Cet examen lui permet de veiller à ce que le conseil soit composé d'une combinaison d'expériences et de compétences appropriée afin de guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de notre entreprise. Notre politique de départ à la retraite souple favorise un renouvellement efficace du conseil sans limiter la combinaison de compétences et d'expériences de ses membres.

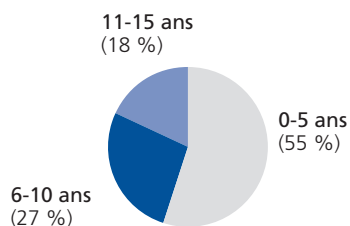
Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de M. Burney et de M^{me} Gauthier et leur a demandé de se présenter en vue de leur réélection à l'assemblée annuelle et extraordinaire de 2015. Le conseil et le comité de la gouvernance ont déterminé que la politique de départ à la retraite ne devrait pas s'appliquer dans leur cas, puisque M. Burney et M^{me} Gauthier continuent de fournir un apport important au conseil. M^{me} Gauthier continue d'apporter des points de vue et des compétences précieuses, particulièrement en ce qui concerne l'oléoduc Énergie Est. L'expérience et les connaissances de M. Burney ainsi que sa profonde compréhension du contexte commercial et politique en évolution continuent de profiter grandement aux activités et aux affaires de TransCanada. Le conseil estime que les compétences, l'expérience et la continuité apportées par la poursuite du mandat de M. Burney et de M^{me} Gauthier seront précieux pour le conseil au cours de l'année à venir.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle et extraordinaire dans l'hypothèse où tous les administrateurs mis en candidature sont élus.

Composition actuelle



Composition après l'assemblée



DIALOGUE

Nous croyons qu'il est important de nouer le dialogue avec nos parties intéressées. Les membres de notre conseil sont en contact avec des organisations en matière de gouvernance et des groupes de défense des actionnaires afin de discuter des meilleures pratiques émergentes et de commenter la façon dont nous maintenons nos normes élevées en matière de gouvernance.

TransCanada s'entretient régulièrement avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées. Notre équipe de haute direction tient des téléconférences portant sur nos résultats financiers et d'exploitation trimestriels. Les téléconférences sont diffusées sur le Web et sont accessibles aux analystes, aux médias, aux actionnaires et au public. Nous organisons également une journée annuelle des investisseurs en novembre au cours de laquelle nous discutons de nos perspectives financières, de nos activités commerciales et de notre stratégie. Nos hauts dirigeants et des membres de notre haute direction prononcent par ailleurs des allocutions au cours de conférences à l'intention des investisseurs et de rencontres individuelles avec les investisseurs dans le cadre de notre stratégie visant à faire participer les actionnaires. En 2014, nous avons entretenu un dialogue avec des institutions représentant plus de 50 % de nos actions actuellement en circulation.

Une liste des événements et des présentations passés et à venir, ainsi que les diapositives et les diffusions Web, si disponibles, peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : www.transcanada.com.

Vous pouvez communiquer avec notre division des relations avec les investisseurs directement par téléphone, par courriel, par télécopieur ou par la poste à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1 Canada
investor_relations@transcanada.com
1-800-361-6522

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Le dialogue avec les actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
a/s du secrétaire
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Les membres du conseil, y compris les présidents de comité, seront également disponibles à l'assemblée annuelle et extraordinaire pour recevoir les questions des actionnaires.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise.

Nous n'avons pas reçu de propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle et extraordinaire 2015.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h (HAR) le 3 décembre 2015** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle 2016 des actionnaires ordinaires.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines.

Chacun des comités est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. À l'heure actuelle, tous les membres du comité santé, sécurité et environnement sont indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées, tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Jackson, le président du conseil non membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle et extraordinaire.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Comité d'audit

Membres	Kevin E. Benson (président) Derek H. Burney Mary Pat Salomone D. Michael G. Stewart Siim Vanaselja (depuis le 2 mai 2014)
Réunions en 2014	5 réunions régulières (février, avril, juillet, novembre, décembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières M. Benson et M. Vanaselja sont des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et ont chacun l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.
Mandat	Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information interne et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes, le vice-président, Conformité et audit interne et le vice-président directeur et chef du contentieux. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2014

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2014, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et la circulaire et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle des auditeurs externes (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses commentaires à l'intention de la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Examen** de la nomination des auditeurs externes et de leurs honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes et approbation préalable des services non liés à l'audit fournis par KPMG relativement à la fiscalité, aux régimes d'avantages sociaux et à la conformité environnementale.
- **Recommandation** de la capitalisation du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celle-ci.
- **Supervision** de la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources de l'entreprise.
- **Examen et recommandation** de modifications à l'ensemble des politiques de gestion du risque et examen des faits nouveaux et des rapports relatifs aux risques de contrepartie, d'assurance et du marché.
- **Recommandation** de modifications à la politique de communication d'information au public, à la politique anti-corruption et au code d'éthique des affaires.
- **Examen et recommandation** de prospectus liés à l'émission de titres.
- **Approbation** du choix annuel de conclure des swaps non compensés comme le permet la législation américaine et suivi de la conformité.
- **Réception** de rapports périodiques de la direction sur la gestion des risques, les finances, la trésorerie, les pensions, la conformité, les litiges importants et les contrôles de sécurité des services d'information.
- **Examen** des rapports périodiques du service d'audit interne.
- **Examen** du caractère adéquat des effectifs en comptabilité et en fiscalité.
- **Recommandation** de modifications aux règles du comité d'audit.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services non liés à l'audit autorisés. La notice annuelle 2014 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres	Derek H. Burney (président) Kevin E. Benson S. Barry Jackson Siim A. Vanaselja (depuis le 2 mai 2014) Richard E. Waugh
Réunions en 2014	3 réunions régulières (février, avril, novembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	<p>Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et la littératie financière des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque.</p> <p>Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles meilleures pratiques, il lui incombe aussi d'identifier des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels.</p> <p>Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.</p>

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2014

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance et de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification.
- **Surveillance** de nos activités de gestion du risque, y compris la réception de mises à jour sur les risques commerciaux clés et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques.
- **Surveillance** des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Examen** des pratiques exemplaires liées à la propriété d'actions ordinaires plutôt que d'unités d'actions différées pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Examen** de modifications à nos statuts et à notre règlement administratif n° 1 et recommandation de ces modifications au conseil aux fins d'approbation. Ces modifications sont assujetties à l'approbation des actionnaires, comme il est précisé à la rubrique *Ordre du jour de l'assemblée* à la page 10.
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et recommandation de modifications appropriées au conseil aux fins d'approbation. Ces modifications visaient notamment à harmoniser notre politique relative au vote à la majorité avec les exigences du *Guide à l'intention des sociétés* de la TSX.
- **Examen** de mises à jour sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Supervision** de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et du président.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique et les nouvelles meilleures pratiques au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs.

Comité santé, sécurité et environnement

Membres	D. Michael G. Stewart (président) Paule Gauthier Paula Rospud Reynolds John Richels (depuis le 2 mai 2014) Mary Pat Salomone
Réunions en 2014	3 réunions régulières (février, mai et octobre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	<p>Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller nos pratiques et nos procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement.</p> <p>Il surveille notre conformité aux exigences prévues par les lois et aux exigences réglementaires applicables ainsi que nos politiques, systèmes de gestion, programmes, procédures et pratiques visant à empêcher ou à atténuer les pertes et à protéger notre personnel, nos actifs, notre réseau et nos infrastructures des actes malveillants, des catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise.</p> <p>Il examine également les mesures et les initiatives prises pour atténuer les risques relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement qui pourraient toucher notre personnel, nos activités, nos plans, nos stratégies ou notre réputation et fait rapport au conseil à ce sujet.</p>

Le comité santé, sécurité et environnement s'est réuni séparément avec le vice-président, Collectivité, sécurité et environnement à la fin des réunions de février et de mai et avec le vice-président directeur, Exploitation et ingénierie à la fin de la réunion d'octobre. Le comité se réunit aussi à huis clos au début de chaque réunion, au besoin, et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2014

- **Réception** de rapports trimestriels sur nos activités et notre rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement, y compris les activités de gouvernance, les objectifs de direction, la gestion des ressources d'urgences et le suivi des incidents.
- **Réception** de rapports et d'analyses détaillés sur la gestion du risque opérationnel et la sécurité des personnes et des procédés, y compris les questions de conformité à la réglementation relatives à l'intégrité des actifs.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et rapport au conseil au besoin.
- **Surveillance** de l'efficacité des politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, des systèmes, des programmes, des procédures et des pratiques de gestion par la réception de rapports concernant nos quatre niveaux d'activités de gouvernance relativement aux conclusions des audits internes et externes et des plans de mesures correctives qui en découlent.
- **Surveillance** des mises à jour apportées aux législations canadienne et américaine sur les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre, des questions de conformité connexes et des initiatives en matière de changement climatique.
- **Examen** de la stratégie de la société pour la gestion des politiques et de la législation sur les gaz à effet de serre.
- **Visite** d'installations hydroélectriques dans le nord-est des États-Unis, notamment la station hydroélectrique Moore, située au New Hampshire, et la station hydroélectrique Comerford, et examen des résultats d'un exercice de plan d'intervention d'urgence mené sur le terrain pour la station Somerset.
- **Réception** d'une mise à jour annuelle concernant la couverture d'assurance, y compris la responsabilité civile générale, les polices relatives à la construction et à l'exploitation, les dommages matériels et les interruptions d'exploitation et la responsabilité des administrateurs et des dirigeants.
- **Tenu** d'une séance extraordinaire sur la gestion du risque opérationnel à laquelle tous les membres du conseil ont assisté.

Comité des ressources humaines

Membres	Paula Rosput Reynolds (présidente depuis le 2 mai 2014) Paule Gauthier S. Barry Jackson John Richels Richard E. Waugh (depuis le 2 mai 2014)
Réunions en 2014	4 réunions régulières (janvier, février, novembre et décembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	<p>Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines, de surveiller les programmes de rémunération et d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération au conseil.</p> <p>Il approuve toutes les attributions d'incitatifs aux employés non membres de la direction et les principales modifications des programmes de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il est aussi responsable des prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et de l'examen de nos exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.</p>

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2014

- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération de la haute direction pour 2014 au conseil aux fins d'approbation.
 - **Nomination** de Meridian Compensation Partners à titre de consultant en rémunération indépendant du comité.
 - **Examen** de l'harmonisation de nos régimes de rémunération variable avec la stratégie commerciale.
 - **Examen** des tendances et de l'évolution de la réglementation en matière de rémunération de la haute direction.
 - **Examen** et recommandation au conseil de modifications aux conventions de cessation d'emploi de nos hauts dirigeants pour les harmoniser avec les normes de gouvernance actuelles.
 - **Simplification** de l'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en éliminant les cibles et les fourchettes. Le conseil a plutôt approuvé l'attribution de chaque membre de la haute direction visé en se fondant sur la médiane du marché ainsi que sur le rendement individuel du haut dirigeant et sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada.
 - **Examen** du régime d'unité d'actions à l'intention des dirigeants et approbation :
 - de l'introduction d'une mesure de rendement supplémentaire dans le régime (le résultat par action) et de la modification du groupe de référence utilisé pour mesurer le rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif;
 - de l'élimination du paiement minimal de 50 %;
 - de l'augmentation du paiement maximal à 200 %.
- Le comité a également entrepris d'autres activités durant l'année, qui prendront effet en 2015 :
- **Constitution** et approbation d'un nouveau groupe de référence aux fins de l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction.
 - **Examen** et recommandation au conseil d'une politique de remboursement de la rémunération incitative.
 - **Approbation** d'une augmentation des exigences relatives à la propriété minimale d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées de quatre à cinq fois le salaire de base, et décision selon laquelle tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.

Annexe C

Règles du comité d'audit

1. OBJET

Le comité d'audit aide le conseil d'administration (le « conseil ») à superviser et à surveiller, notamment :

- les processus de comptabilité générale et de communication de l'information financière de la Société;
- l'intégrité des états financiers;
- le contrôle interne de la Société sur la communication de l'information financière;
- le processus d'audit financier externe;
- la conformité de la Société aux obligations prévues par les lois et règlements;
- l'indépendance et le rendement des auditeurs internes et externes de la Société.

À cette fin, le conseil d'administration a délégué au comité d'audit certains pouvoirs qu'il peut exercer au nom du conseil.

2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

I. Nomination des auditeurs externes de la Société

Sous réserve de confirmation par les auditeurs externes en ce qui concerne leur conformité aux exigences d'inscription en vertu de la réglementation canadienne et américaine, le comité d'audit recommande au conseil la nomination des auditeurs externes, cette nomination devant être confirmée par les actionnaires de la Société à chaque assemblée annuelle. Le comité d'audit recommande également au conseil la rémunération à verser aux auditeurs externes au titre des services d'audit. Le comité d'audit est de plus directement chargé de superviser le travail des auditeurs externes (y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes en ce qui a trait à la communication de l'information financière) aux fins de la préparation ou de la communication d'un rapport d'audit ou de travaux connexes. Les auditeurs externes relèvent directement du comité d'audit.

Par ailleurs, le comité d'audit reçoit des rapports périodiques de la part des auditeurs externes en ce qui concerne l'indépendance de ceux-ci, il s'entretient de ces rapports avec les auditeurs, vérifie si la prestation de services autres que l'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance des auditeurs et il prend les mesures nécessaires pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes.

II. Supervision en ce qui concerne la présentation de l'information financière

Dans la mesure qu'il juge nécessaire ou opportune, le comité d'audit prend les mesures suivantes :

- a) examiner les états financiers consolidés annuels audités de la Société, sa notice annuelle, son rapport de gestion, toute l'information financière dans les prospectus et autres notices d'offre, les états financiers exigés par les autorités de réglementation, tous les prospectus et tous les documents pouvant être intégrés par renvoi dans un prospectus, notamment la circulaire d'information annuelle, mais à l'exclusion de tout supplément de fixation du prix ou supplément de prospectus relatif à une émission de titres de créance de la Société, en discuter avec la direction et les auditeurs externes et faire des recommandations au conseil aux fins d'approbation;
- b) examiner la diffusion publique des rapports intermédiaires de la Société, y compris les états financiers consolidés, le rapport de gestion et les communiqués concernant les résultats financiers trimestriels, en discuter avec la direction et les auditeurs externes et faire des recommandations au conseil aux fins d'approbation;
- c) examiner l'emploi d'information non conforme aux PCGR ainsi que le rapprochement applicable, et en discuter avec la direction et les auditeurs externes;
- d) examiner toute information relative aux perspectives financières ou information financière prospective avant sa publication, et en discuter avec la direction, étant entendu que ces entretiens peuvent être de nature générale (types d'information à communiquer et types de présentation à effectuer). Le comité d'audit n'est pas tenu de discuter au préalable de chaque occasion où la Société peut communiquer des projections financières ou effectuer des présentations aux agences de notation;
- e) analyser avec la direction et les auditeurs externes les questions importantes concernant les méthodes et pratiques de comptabilité et d'audit, y compris toute modification importante au choix ou à l'application par la Société de méthodes comptables, ainsi que les questions importantes concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la Société et de toute mesure d'audit particulière adoptée à la lumière d'insuffisances importantes en matière de contrôle qui pourraient avoir une incidence majeure sur les états financiers de la Société;
- f) examiner les rapports de constatations trimestriels des auditeurs externes sur les points suivants, et en discuter :
 - (i) toutes les politiques et pratiques comptables critiques devant être utilisées;
 - (ii) tous les traitements de rechange de l'information financière dans les limites des principes comptables généralement reconnus qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les conséquences de l'emploi de ces présentations et de ces traitements de rechange, ainsi que le traitement privilégié par les auditeurs externes;
 - (iii) les autres communications écrites importantes entre les auditeurs externes et la direction, telles que des lettres de recommandations ou une liste des écarts non rajustés;

- g) analyser avec la direction et les auditeurs externes l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité ainsi que de toute structure hors bilan sur les états financiers de la Société;
- h) analyser avec la direction et les auditeurs externes et, au besoin, avec les conseillers juridiques, les litiges, réclamations ou éventualités, y compris les arbitrages et les cotisations fiscales, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société, et la manière dont ces questions ont été présentées dans les états financiers;
- i) examiner les déclarations faites au comité d'audit par le chef de la direction et le chef des finances de la Société dans le cadre de leur processus d'attestation pour les rapports périodiques déposés auprès des autorités en valeurs mobilières concernant toute insuffisance notable dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes ou des faiblesses prononcées dans ces contrôles ainsi que toute fraude touchant la direction ou d'autres employés qui exercent des fonctions importantes à l'égard des contrôles internes de la Société;
- j) analyser avec la direction les risques financiers importants que court la Société et les mesures que la direction a prises afin de surveiller et de maîtriser ces risques, y compris les politiques de gestion et d'évaluation des risques de la Société.

III. Supervision en matière de questions juridiques et réglementaires

- a) Analyser avec le chef du contentieux de la Société les questions juridiques qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers, les politiques de la Société en matière de conformité et des rapports ou enquêtes notables reçus de la part des autorités de réglementation en valeurs mobilières ou d'organismes gouvernementaux.

IV. Supervision en matière d'audit interne

- a) Examiner les plans d'audit des auditeurs internes de la Société y compris le degré de coordination entre ces plans et ceux des auditeurs externes, et la mesure selon laquelle on peut se fier à la portée des audits prévus pour repérer des faiblesses dans les contrôles internes, ou encore des fraudes ou d'autres actes illicites;
- b) examiner les résultats significatifs préparés par le service d'audit interne ainsi que les recommandations formulées par celui-ci ou par une partie externe en ce qui concerne les enjeux d'audit interne, ainsi que les mesures prises par la direction à cet égard;
- c) vérifier le respect des politiques de la Société et l'absence de conflits d'intérêts;
- d) examiner le caractère adéquat des ressources de l'auditeur interne afin de s'assurer de l'objectivité et de l'indépendance de la fonction d'audit interne, y compris les rapports émanant du service d'audit interne concernant son processus d'audit avec les filiales et les membres du groupe;
- e) veiller à ce que l'auditeur interne puisse communiquer avec le président du comité d'audit et avec le président du conseil ainsi qu'avec le chef de la direction, et rencontrer séparément l'auditeur interne afin d'analyser avec lui tout problème ou difficulté qu'il a pu rencontrer, en particulier :
 - (i) les difficultés rencontrées dans le cours du travail d'audit, y compris les restrictions à la portée des activités ou à l'accès à de l'information requise, et tout désaccord avec la direction;
 - (ii) les modifications requises dans la portée prévue de l'audit interne;
 - (iii) les responsabilités, le budget et la dotation en personnel du service d'audit interne;
 et faire rapport au conseil à l'égard de ces réunions.

V. Recommandation en ce qui concerne les auditeurs externes

- a) Examiner les lettres, rapports ou autres communications de la part des auditeurs externes à l'égard de toute faiblesse repérée ou de tout écart non ajusté ainsi que la réponse et le suivi de la direction, et demander régulièrement à la direction et aux auditeurs externes s'il existe des désaccords importants entre eux et comment ils ont été réglés et intervenir dans le processus de résolution au besoin;
- b) recevoir et examiner chaque année la déclaration écrite officielle d'indépendance des auditeurs externes, laquelle précise toutes les relations qu'entretiennent les auditeurs externes avec la Société;
- c) rencontrer séparément les auditeurs externes afin d'analyser avec eux tout problème ou toute difficulté qu'ils auraient pu rencontrer, en particulier :
 - (i) les difficultés rencontrées dans le cours du travail d'audit, y compris les restrictions à la portée des activités ou à l'accès à de l'information requise, et tout désaccord avec la direction;
 - (ii) les modifications requises dans la portée prévue de l'audit;
 et faire rapport au conseil à l'égard de ces réunions;
- d) rencontrer les auditeurs externes avant l'audit afin de passer en revue la planification de l'audit et le personnel affecté à celle-ci;
- e) recevoir et examiner chaque année le rapport écrit des auditeurs externes sur leurs propres procédures de contrôle de la qualité interne; les questions importantes soulevées par le dernier examen de contrôle de la qualité interne ou le dernier contrôle par les pairs visant les auditeurs externes ou encore par une enquête d'un organisme gouvernemental ou professionnel, au cours des cinq dernières années, et toute mesure prise pour régler ces questions;
- f) examiner et évaluer les auditeurs externes, y compris l'associé principal de l'équipe d'audit externe;
- g) veiller au roulement de l'associé principal (ou coordonnateur) de l'audit qui est le principal responsable de l'audit et de l'associé responsable d'examiner l'audit tel que requis par la loi, mais au moins tous les cinq ans.

VI. Supervision en ce qui concerne les services d'audit et les services autres que l'audit

- a) approuver au préalable tous les services d'audit (y compris les lettres d'intention dans le cadre de prises fermes de valeurs mobilières) et tous les services autres que l'audit permis, sauf les services autres que l'audit dans les circonstances suivantes :
 - (i) le montant global de tous ces services autres que l'audit fournis à la Société qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de 5 % du total des honoraires versés par la Société et ses filiales aux auditeurs externes durant l'exercice au cours duquel les services autres que l'audit ont été fournis;
 - (ii) ces services n'étaient pas considérés comme des services autres que l'audit par la Société au moment de la mission;
 - (iii) ces services sont mentionnés sans délai au comité d'audit et approuvés avant la réalisation de l'audit par le comité d'audit ou par un ou plusieurs membres du comité d'audit auxquels celui-ci a conféré le pouvoir d'accorder cette autorisation;
- b) l'approbation par le comité d'audit d'un service autre que l'audit devant être exécuté par les auditeurs externes est communiquée conformément aux exigences des lois et règlements sur les valeurs mobilières;
- c) le comité d'audit peut déléguer à un ou plusieurs membres désignés du comité d'audit le pouvoir d'accorder les autorisations préalables requises aux termes du présent alinéa. La décision d'approuver au préalable une activité, qui est prise par un membre auquel ce pouvoir a été délégué, est présentée au comité d'audit à la première réunion prévue suivant cette approbation préalable;
- d) si le comité d'audit approuve un service d'audit à l'intérieur des limites de la mission de l'auditeur externe, ce service d'audit est réputé avoir été approuvé au préalable aux fins du présent alinéa.

VII. Supervision à l'égard de certaines politiques

- a) Examiner la mise en œuvre et la modification des politiques et des initiatives de programme jugées souhaitables par la direction ou le comité d'audit à l'égard des codes d'éthique et des politiques de gestion des risques et de communication de l'information financière de la Société, et formuler des recommandations au conseil aux fins d'approbation à cet égard;
- b) obtenir les rapports de la direction, du haut-dirigeant responsable de l'audit interne de la Société et des auditeurs externes et faire rapport au conseil sur l'état et le caractère adéquat des efforts de la Société afin de veiller à ce que ces activités soient exercées, et ses installations exploitées, d'une façon éthique, socialement responsable et dans le respect des lois, conformément aux codes de conduite des affaires et d'éthique de la Société;
- c) établir un système non identifiable, confidentiel et anonyme permettant aux appelants de demander conseil ou de signaler des inquiétudes en matière d'éthique ou de finances, veiller à ce que des procédures de réception, de conservation et de traitement des plaintes à l'égard de questions de comptabilité, de contrôles internes et d'audit soient en place et recevoir les rapports concernant ces questions au besoin;
- d) examiner et évaluer chaque année le caractère adéquat de la politique de la Société en matière d'information au public;
- e) examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société pour les associés, employés et anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et anciens (reconnaissant que la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* ne permet pas au chef de la direction, au contrôleur, au chef des finances ou au chef de la comptabilité d'avoir participé à l'audit de la Société à titre d'employé des auditeurs externes au cours de la période de un an qui précède) et surveiller le respect de la politique par la Société.

VIII. Supervision en ce qui concerne les aspects financiers relatifs aux régimes de retraite canadiens de la Société (les « régimes de retraite de la Société »)

- a) Examiner et approuver chaque année l'énoncé des convictions en matière de placement relatif aux régimes de retraite de la Société;
- b) déléguer l'administration et la gestion courantes des aspects financiers relatifs aux régimes de retraite canadiens au comité des régimes de retraite (le « comité des régimes de retraite ») composé de membres de l'équipe de direction de la Société nommés par le comité des ressources humaines, conformément aux règles du comité des régimes de retraite, dont les conditions sont approuvées par le comité d'audit et le comité des ressources humaines, et aux conditions de l'énoncé des convictions en matière de placement;
- c) surveiller les activités de gestion financière du comité des régimes de retraite et recevoir au moins une fois par année du comité des régimes de retraite des comptes rendus sur le placement des actifs des régimes pour s'assurer que l'énoncé des convictions en matière de placement est respecté;
- d) prodiguer des conseils au comité des ressources humaines à l'égard des modifications proposées aux régimes de retraite de la Société relativement à toute incidence importante de ces modifications sur les aspects financiers des régimes de retraite;
- e) examiner et évaluer les rapports financiers, rapports d'investissement et l'état du financement en ce qui concerne les régimes de retraite de la Société et recommander au conseil le niveau des cotisations de retraite;
- f) recevoir et examiner l'évaluation actuarielle et les exigences de financement des régimes de retraite de la Société et faire rapport à ce sujet au conseil;
- g) approuver le choix initial ou le remplacement de l'actuaire des régimes de retraite de la Société;
- h) approuver la nomination des auditeurs ainsi que la fin de leur service.

IX. Régime d'achat d'actions américain

- a) Examiner et approuver la mission et les honoraires connexes de l'auditeur pour tout régime d'une filiale américaine qui offre des actions de la Société à des employés à titre d'option de placement aux termes du régime.

X. Supervision en ce qui concerne l'administration interne

- a) Examiner annuellement les rapports des représentants de la Société siégeant à certains comités d'audit de filiales et de membres du groupe de la Société, ainsi que les questions importantes et les recommandations des auditeurs concernant ces filiales et ces membres du groupe;
- b) superviser la planification de la relève pour la haute direction dans les domaines de la finance, de la trésorerie, de la fiscalité, du risque et de l'audit interne ainsi que pour le groupe du contrôleur.

XI. Sécurité de l'information

- a) Examiner au moins trimestriellement le rapport du chef de l'information (ou d'un autre représentant compétent de la Société) sur les contrôles, la formation et la sensibilisation en matière de sécurité de l'information;

XII. Fonction de supervision

Bien que le comité d'audit ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans les présentes règles, sa fonction n'est pas de planifier ou d'exécuter des audits ni de déterminer si les états financiers et l'information financière de la Société sont complets et exacts ou conformes aux principes comptables généralement reconnus et aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités incombent à la direction et aux auditeurs externes. Le comité d'audit, son président et ses membres qui ont de l'expérience ou une expertise en comptabilité ou dans un domaine de gestion financière connexe sont des membres du conseil, et sont nommés au comité afin d'assurer une supervision générale des activités liées à la présentation de l'information financière, aux risques financiers et aux contrôles financiers de la Société. À ce titre, ils ne sont pas expressément redevables ni responsables à l'égard de la marche quotidienne de ces activités. Bien que la désignation d'un ou de plusieurs membres d'« expert financier du comité d'audit » se fonde sur la formation et l'expérience des personnes concernées, et que celles-ci vont utiliser afin de s'acquitter de leurs fonctions au sein du comité d'audit, la désignation d'« expert financier du comité d'audit » n'impose pas à ces personnes des tâches, des obligations ou des responsabilités plus grandes que celles imposées à ces personnes en qualité de membres du comité d'audit et du conseil en l'absence d'une telle désignation. En fait, le rôle de tout expert financier du comité d'audit, à l'instar du rôle de l'ensemble des membres du comité d'audit, consiste à superviser le processus et non pas à attester ou garantir l'audit interne ou externe de l'information financière ou de la présentation de l'information financière de la Société.

3. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit se compose d'au moins trois administrateurs, dont une majorité sont des résidents canadiens (au sens attribué à ce terme dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) et dont la totalité sont non reliés et/ou sont indépendants aux fins des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis applicables et des règles applicables de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la Société sont inscrits. Chaque membre du comité d'audit doit avoir des compétences financières et au moins un membre doit avoir de l'expertise en comptabilité ou dans un domaine de gestion financière connexe (au sens attribué à ces termes de temps à autre en vertu des exigences ou des lignes directrices concernant les fonctions au sein du comité d'audit aux termes des lois sur les valeurs mobilières et des règles applicables de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la Société sont inscrits à des fins de négociation ou, si ces termes ne sont pas définis, d'après l'interprétation qu'en fait le conseil selon son appréciation commerciale).

4. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont nommés par le conseil de temps à autre sur la recommandation du comité de la gouvernance et ils demeurent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante, jusqu'à la nomination de leurs successeurs si celle-ci survient avant, ou encore jusqu'à la cessation de leurs fonctions à titre d'administrateurs de la Société.

5. VACANCES

Lorsqu'une vacance survient en tout temps au sein du comité d'audit, elle peut être comblée par le conseil sur la recommandation du comité de la gouvernance.

6. PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le conseil nomme un président du comité d'audit qui a pour fonction :

- a) d'examiner et d'approuver l'ordre du jour de chaque réunion du comité d'audit et, s'il y a lieu, de consulter les membres de la direction;
- b) de présider les réunions du comité d'audit;
- c) de donner à la direction les suggestions et les commentaires formulés par le comité d'audit au sujet des renseignements qui sont ou devraient être fournis au comité d'audit;
- d) de présenter au conseil un rapport sur les activités du comité d'audit en ce qui a trait à ses recommandations, résolutions, mesures et préoccupations;
- e) de se réunir au besoin avec les auditeurs internes et externes.

7. ABSENCE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

Si le président du comité d'audit est absent à une réunion du comité d'audit, l'un des autres membres du comité d'audit présent à la réunion est choisi par le comité d'audit pour présider la réunion.

8. SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le secrétaire de la société agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

9. RÉUNIONS

Le président, ou deux membres du comité d'audit, ou l'auditeur interne, ou les auditeurs externes, peuvent convoquer une réunion du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes dans le cadre de réunions directrices séparées.

10. QUORUM

Le quorum est constitué d'une majorité des membres du comité d'audit qui assistent à la réunion en personne ou par téléphone, ou encore au moyen d'un autre dispositif de télécommunication permettant à tous les participants à la réunion de se parler.

11. AVIS CONCERNANT LES RÉUNIONS

Un avis indiquant l'heure et le lieu de chaque réunion est donné à chaque membre du comité d'audit par écrit, par télécopie ou par un autre moyen électronique au moins 24 heures avant l'heure prévue pour une telle réunion. Cependant, un membre peut renoncer de quelque façon que ce soit à recevoir un avis concernant les réunions. La participation d'un membre à une réunion constitue une renonciation à l'égard de l'avis concernant la réunion, sauf si le membre participe à la réunion dans le but exprès de s'opposer à ce que soit débattue une question pour le motif que la réunion n'a pas été convoquée de façon licite.

12. PRÉSENCE DES DIRIGEANTS ET DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ À DES RÉUNIONS

Sur invitation du président du comité d'audit, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Société peuvent assister à une réunion du comité d'audit.

13. PROCÉDURE, DOSSIERS ET RAPPORTS

Le comité d'audit établit ses propres procédures lors des réunions, conserve des procès-verbaux de ses délibérations et fait rapport au conseil lorsque le comité d'audit le juge opportun, au plus tard à la réunion suivante du conseil.

14. EXAMEN DES RÈGLES ET ÉVALUATION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit passe en revue ses règles chaque année ou comme il le juge opportun et, si cela est nécessaire, il propose des modifications au comité de la gouvernance et au conseil. Le comité d'audit passe chaque année en revue son propre rendement.

15. EXPERTS ET CONSEILLERS EXTERNES

Le comité d'audit est autorisé, lorsqu'il le juge nécessaire ou souhaitable, à retenir les services de conseillers juridiques, d'experts externes ou d'autres conseillers, lesquels sont indépendants, et à établir et à régler leur rémunération, aux frais de la Société, afin que le comité d'audit ou ses membres reçoivent des conseils indépendants sur quelque question que ce soit.

16. FIABILITÉ

En l'absence de renseignements réels indiquant le contraire (lesquels renseignements seront transmis sans délai au conseil), chaque membre du comité d'audit a le droit de se fier : (i) à l'intégrité des personnes ou organismes à l'intérieur et à l'extérieur de la Société desquels il reçoit des renseignements; (ii) à l'exactitude de l'information financière et autre fournie au comité d'audit par de telles personnes ou de tels organismes; (iii) aux déclarations faites par la direction et les auditeurs externes quant à tout service de technologie de l'information, d'audit interne ou services autres que l'audit fourni par les auditeurs externes à la Société et à ses filiales.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2014.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

- Paula Rospot Reynolds (présidente)
- Paule Gauthier
- S. Barry Jackson
- John Richels
- Richard E. Waugh

Comité de la gouvernance

- Derek H. Burney (président)
- Kevin E. Benson
- S. Barry Jackson
- Siim A. Vanaselja
- Richard E. Waugh

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants. Chaque membre du comité des ressources humaines est indépendant aux termes des exigences de la NYSE relatives à l'indépendance du comité de la rémunération.

OÙ TROUVER QUOI

> Gouvernance relative à la rémunération	52
Expertise	53
Surveillance de la rémunération	54
Consultant indépendant	57
> Rémunération des administrateurs	59
Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	59
Renseignements détaillés sur la rémunération de 2014	64
> Rémunération des hauts dirigeants	69
Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	69
Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	73
Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2014	102

EXPERTISE

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

Nom	Expérience en ressources humaines/rémunération	Expérience à titre de chef de la direction/vice-président directeur	Gestion du risque	Gouvernance	Droit	Finance et comptabilité
Paula Rospud Reynolds (présidente)	X	X	X	X		X
Paule Gauthier	X			X	X	
S. Barry Jackson	X	X		X		X
John Richels	X	X	X	X	X	X
Richard E. Waugh	X	X	X	X		X

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Tous les membres possèdent également une expérience en matière de gouvernance, et la plupart possèdent une expérience dans les domaines des finances et de la comptabilité.

M^{me} Reynolds, la présidente du comité, a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et était responsable de la supervision des régimes de rémunération et de leur mise en œuvre et a une expérience de la conception et de l'évaluation d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des consultants en rémunération et s'est occupée de tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'administration de programmes de rémunération.

M^{me} Gauthier a une expertise en droit et de l'expérience dans la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants à titre de membre de comités de rémunération de sociétés ouvertes du secteur bancaire et d'autres secteurs.

M. Jackson a agi à titre de président ou a été membre du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M. Richels est président et chef de la direction d'une société ouverte. Il a été chef des finances d'une société ouverte et associé directeur, chef de l'exploitation, d'un cabinet d'avocats. M. Richels possède de l'expérience dans l'établissement et la mise en œuvre de régimes de rémunération et d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants et l'ensemble du personnel.

M. Waugh, à titre d'ancien chef de la direction d'une institution financière cotée en bourse, possède de l'expérience dans la supervision, l'administration et la mise en œuvre de programmes et de régimes de rémunération des membres de la haute direction.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à partir de la page 15 et de plus amples renseignements sur les comités à partir de la page 47.

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de cinq administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Quatre des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Quatre des membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération vise à s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement par rapport au marché sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année, prend en compte les risques éventuels et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de nous aider à réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord. Nos stratégies fondamentales visent à :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le coefficient de la Société qui est utilisé pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de l'équipe de haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients, et engager et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération, chaque composante – salaire de base,

incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 78 à 90 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise aussi à minimiser le risque, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 97 à 101.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés.

- *Processus structuré* : Le comité a mis en œuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en plusieurs étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, d'abord en adoptant des objectifs et des mesures de rendement et en examinant la façon dont le rendement se compare aux mesures préétablies, puis en sollicitant les commentaires du conseil concernant le caractère raisonnable des résultats.
- *Évaluation comparative afin de garantir l'équité* : La rémunération des hauts dirigeants fait l'objet d'une évaluation annuelle. À compter de 2014, la rémunération des administrateurs fera l'objet d'une évaluation biennale par le comité de la gouvernance et le conseil. La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants est comparée par rapport à des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité, et le caractère adéquat de la composition des groupes de référence applicables est passé en revue.
- *Modélisation et test de tension* : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- *Conseil indépendant* : Le comité a recours à un consultant en rémunération externe indépendant qui fournit des conseils sur l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement.
- *Harmonisation avec les intérêts des actionnaires* : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les options d'achat d'actions et les unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) acquises en fonction du rendement – ces deux incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- *Objectifs préétablis* : Le conseil approuve des objectifs de l'entreprise, des diverses unités d'exploitation et fonctions et des objectifs individuels tous les ans pour chaque membre de l'équipe de haute direction qui concordent avec le plan d'entreprise général approuvé par le conseil. Ces objectifs servent à évaluer le rendement et à établir la rémunération, et les hauts dirigeants acceptent ces objectifs tels qu'ils sont énoncés dans leurs cartes de pointage du rendement annuel.
- *Rémunération fondée sur le rendement sur plusieurs années* : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- *Limites pour les paiements de rémunération variable* : Les attributions d'incitatifs à court terme pourraient être rajustées jusqu'à un paiement maximal correspondant au double de la cible. Les attributions d'incitatifs

à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de 1,5 fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition (2,0 fois à compter de 2015).

- *Latitude* : Le conseil effectue une évaluation officielle annuellement et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes. Toutefois, afin de maintenir l'intégrité du cadre de travail fondé sur des paramètres, le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- *Objectifs d'entreprise* : Nous adoptons des objectifs d'entreprise qui concordent avec notre plan financier approuvé pour que le conseil puisse surveiller la façon dont la rémunération influence les décisions d'affaires.
- *Exigences relatives à la propriété d'actions* : Nous avons mis en œuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- *Couverture interdite* : Notre politique de négociation inclut une politique anticouverture, qui empêche les administrateurs et les dirigeants de recourir à des produits dérivés ou à d'autres instruments afin de se prémunir contre les fluctuations du cours de notre action. Cela comprend les contrats à terme de gré à gré variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels et les parts de fonds cotés.
- *Remboursement* : Si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés.

En février 2015, nous avons mis en œuvre notre politique de remboursement de la rémunération incitative, qui exige que les employés occupant un poste de vice-président ou un poste de rang hiérarchique supérieur remboursent la rémunération incitative acquise et non acquise attribuée au cours de la période de trois ans précédant un redressement des résultats financiers ou une erreur importante dans l'information financière si le redressement ou l'erreur résulte d'une faute intentionnelle de l'employé. Nous modifierons la politique au besoin pour nous conformer aux lois applicables, comme les règles définitives de la loi Dodd-Frank.

- *Vote consultatif sur la rémunération* : Nous avons mis en œuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants depuis 2010. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous confirment qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Les pourcentages des voix exprimées en faveur de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants au cours des trois dernières années sont les suivants :

Année	Pourcentage des voix en faveur (%)
2014	94,28
2013	92,67
2012	96,63

- *Code d'éthique des affaires* : Notre code d'éthique des affaires s'applique aux employés, aux travailleurs contractuels, aux consultants indépendants et aux administrateurs. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération et avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel;
- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'innovation – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT INDÉPENDANT

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant en rémunération indépendant afin d'obtenir des conseils sur des questions touchant la rémunération.

Le comité a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés;
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés;
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité);
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandée par le comité ou son président;
- des rapports au comité sur toutes questions pouvant survenir relativement à la rémunération de la haute direction.

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2013, la NYSE a adopté de nouvelles normes d'inscription qui exigent que les émetteurs prennent en compte certains facteurs précis pour déterminer si un conseiller est indépendant de la direction. Avant de retenir les services d'un consultant externe, le comité prend en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE.

À compter de septembre 2014, le consultant en rémunération indépendant est Meridian Compensation Partners (Meridian). Auparavant, le comité avait recours à un consultant particulier provenant de Towers Watson. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant, qui fournit une source neutre de renseignements et d'information sur les pratiques et tendances en matière de rémunération. Même si les conseils du consultant constituent un outil important dans le processus du comité, il incombe au seul comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Bien que Meridian fournisse des conseils au comité, elle ne fournit pas de services de consultation ou d'autres services à TransCanada. Avant de retenir les services de Meridian, et après avoir pris en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE, le comité a déterminé que Meridian était indépendante.

TransCanada retient les services de Towers Watson depuis 2002 afin que celle-ci fournisse des services de conseils en ressources humaines à la direction et continue de faire appel à elle pour une variété de services. Le comité savait que la direction avait retenu les services de Towers Watson lorsqu'il a engagé un consultant particulier de Towers Watson et a demandé des preuves de l'indépendance de ce consultant. Toutefois,

comme il est indiqué ci-dessus, le comité n'entretient plus de relation avec Towers Watson et fait maintenant appel aux services de Meridian pour obtenir des conseils en matière de rémunération.

Le comité des ressources humaines s'est doté d'une politique d'approbation préalable pour les honoraires versés à son consultant en rémunération. Aux termes de cette politique, le comité doit approuver au préalable les honoraires et les services payés par TransCanada au consultant en rémunération pour les services fournis à la direction. Le président du comité est autorisé à approuver au préalable entre les réunions régulières les conditions du mandat et des honoraires supplémentaires pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ pour les services fournis à la direction et il doit faire rapport de cette approbation préalable au comité. Les honoraires liés aux autres services de consultation fournis par Towers Watson qui sont indiqués ci-dessous ont été approuvés par le comité.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés en 2013 et en 2014.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

(en millions de dollars)

Meridian	2014	2013
Conseils au comité des ressources humaines	0,09	-
Towers Watson		
Conseils au comité des ressources humaines	0,04	0,12
Conseils à la direction des ressources humaines		
• services de conseil à l'égard de la rémunération et services à l'égard des données du marché pour les hauts dirigeants et les non-membres de la haute direction	0,15	0,13
• services de conseil en actuariat sur les avantages et les retraites pour nos exploitations canadiennes et américaines	2,53	2,42
• services d'administration des régimes de retraite pour nos exploitations canadiennes et américaines	2,01	0,98
Conseils au comité de la gouvernance		
• préparation d'un rapport sur la rémunération des administrateurs	0,03	0,04
Tous les autres honoraires	-	-
Total des honoraires	4,85 \$	3,70 \$

Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les jetons de présence qui sont versés en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	59
Approche	59
Composantes	62
> Renseignements détaillés sur la rémunération de 2014	64
Tableau de la rémunération des administrateurs	64
Investissement à risque	66
Attributions en vertu d'un régime incitatif	68

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent à peu près au groupe de sociétés canadiennes cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence à un marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un point de référence à des marchés supplémentaires de sociétés canadiennes cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans en se fondant sur des conseils indépendants concernant la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

Groupes de référence de 2014

Groupe de référence personnalisé	Groupe de référence de divers secteurs
ATCO Ltd.	Agrium Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Cenovus Energy Inc.	Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique
Enbridge Inc.	Cenovus Energy Inc.
Corporation Encana	Enbridge Inc.
Fortis Inc.	Corporation Encana
Husky Energy Inc.	Les Aliments Maple Leaf Inc.
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Metro Inc.
Suncor Énergie Inc.	Banque Nationale du Canada
Société d'Énergie Talisman Inc.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.
Corporation TransAlta	Produits forestiers Résolu Inc.
	Suncor Énergie Inc.
	Société d'Énergie Talisman Inc.
	TELUS Corporation

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à quatre fois leur rétribution annuelle en espèces et en titres de capitaux propres dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrerons les valeurs de propriété si la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à nos exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction, soit quatre fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 82 pour de plus amples renseignements). Avec prise d'effet le 13 février 2015, les exigences relatives à la propriété d'actions pour M. Girling ont été augmentées à cinq fois son salaire de base, et celui-ci satisfait également à ces exigences.

Au 2 mars 2015, tous nos administrateurs sauf deux satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions. M^{me} Salomone et M. Vanaselja ont chacun cinq ans à compter de la date de leur élection pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs comme il est indiqué dans le tableau à la page 33.

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2014.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle, des jetons de présence et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés de leurs frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et reçoivent une indemnité quotidienne pour les activités du conseil et des comités extérieures à notre calendrier de réunions. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

Rémunération de 2014		
Rétribution		
versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités		
<i>Conseil</i> versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil	170 000 \$ par année (70 000 \$ en espèces + 100 000 \$ en UAD)	représentait 1 859 UAD pour les administrateurs canadiens et 2 067 UAD pour les administrateurs américains en 2014
<i>Président du conseil</i> reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité	470 000 \$ par année (180 000 \$ en espèces + 290 000 \$ en UAD)	représentait 5 392 UAD en 2014
<i>Comité</i> versée à chaque membre de comité, sauf le président du comité	5 500 \$ par année	
<i>Présidents de comités</i> reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires	20 000 \$ par année	audit
	15 000 \$ par année	ressources humaines
	12 000 \$ par année	gouvernance et santé, sécurité et environnement
Jetons de présence		
Président du conseil	3 000 \$ par réunion du conseil présidée	
Réunions du conseil et de comités	1 500 \$ par réunion	
Indemnités de déplacement		
si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures	1 500 \$ par aller-retour	
Autres indemnités mandats spéciaux	1 500 \$ (indemnité quotidienne pour des activités supplémentaires)	aucune indemnité de ce genre n'a été versée en 2014

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre. En 2014, quatre administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs indemnités de déplacement en UAD.

- S. Barry Jackson
- John Richels
- Siim Vanaselja
- Richard E. Waugh.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la rétribution du président du comité d'audit a été augmentée de 8 000 \$, passant de 12 000 \$ à 20 000 \$, et celle du président du comité des ressources humaines a été augmentée de 3 000 \$, passant de 12 000 \$ à 15 000 \$. Ces augmentations reflètent les responsabilités supplémentaires

associées à ces comités de même que le nombre supérieur d'heures qui doivent leur être consacrées et concordent avec nos groupes de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la partie UAD obligatoire de la rétribution de membre du conseil a été augmentée de 10 000 \$, passant de 100 000 \$ à 110 000 \$. Cette augmentation rapproche la rémunération de la médiane de nos groupes de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le président du conseil ne reçoit plus de jeton de présence de 3 000 \$ par réunion du conseil à laquelle il assiste. La partie en espèces de la rétribution du président du conseil a été augmentée de 21 000 \$, passant de 180 000 \$ à 201 000 \$, pour une rémunération totale de 491 000 \$ par année. Ce changement aligne de plus près la rémunération sur la structure de rémunération de nos groupes de référence.

Rémunération des administrateurs – renseignements détaillés sur la rémunération de 2014

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2014.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Kevin E. Benson	124 000	100 000	–	–	–	–	224 000
Derek H. Burney	122 000	100 000	–	–	–	–	222 000
Paule Gauthier	114 000	100 000	–	–	–	–	214 000
S. Barry Jackson	211 500	290 000	–	–	–	43 508	545 008
Paula Rosput Reynolds	123 316	100 000	–	–	–	–	223 316
John Richels	109 500	100 000	–	–	–	–	209 500
Mary Pat Salomone	120 000	100 000	–	–	–	–	220 000
W. Thomas Stephens (a quitté le conseil le 2 mai 2014)	44 082	37 018	–	–	–	–	81 100
D. Michael G. Stewart	117 500	100 000	–	–	–	–	217 500
Siim A. Vanaselja (est entré au conseil le 2 mai 2014)	80 851	100 000	–	–	–	–	180 851
Richard E. Waugh	110 526	100 000	–	–	–	–	210 526

Notes

- M^{me} Reynolds, M. Richels, M^{me} Salomone et M. Stephens ont reçu leur rémunération en dollars américains.
- La *rémunération gagnée* comprend la rétribution, les jetons de présence et les indemnités de déplacement payées en espèces des membres du conseil et des membres de comité, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les *attributions fondées sur des actions* comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (100 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (290 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2014.
- En 2014, TC a payé des frais de bureau et d'autres frais de tiers de 37 688 \$ à M. Jackson, et celui-ci a bénéficié d'une place de stationnement réservée évaluée à 5 767 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire. Les *UAD créditées* comprennent la partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD ainsi que les rétributions, les jetons de présence et les indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2014.

Nom	Rétribution		Jetons de présence		Déplacement	Autre		Total des espèces et des UAD		Total des espèces et des UAD créditées (\$)
	Conseil (\$)	Comité (\$)	Président de comité (\$)	Réunions du conseil (\$)	Réunions de comités (\$)	Indemnité de déplacement (\$)	Séances de planification stratégique (\$)	Rémunération payée en espèces (\$)	UAD créditées (\$)	
Kevin E. Benson	70 000	5 500	20 000	13 500	12 000	1 500	1 500	124 000	100 000	224 000
Derek H. Burney	70 000	5 500	12 000	13 500	12 000	7 500	1 500	61 000	161 000	222 000
Paule Gauthier	70 000	11 000	–	13 500	10 500	7 500	1 500	85 000	129 000	214 000
S. Barry Jackson	180 000	–	–	27 000	–	1 500	3 000	–	501 500	501 000
Paula Rosput Reynolds	70 000	7 343	9 973	13 500	10 500	10 500	1 500	56 672	166 644	223 316
John Richels	70 000	11 000	–	12 000	6 000	9 000	1 500	–	209 500	209 500
Mary Pat Salomone	70 000	11 000	–	13 500	13 500	10 500	1 500	74 000	146 000	220 000
W. Thomas Stephens (a quitté le conseil le 2 mai 2014)	23 654	1 859	5 069	4 500	6 000	3 000	–	44 082	37 018	81 100
D. Michael G. Stewart	70 000	5 500	12 000	13 500	12 000	3 000	1 500	117 500	100 000	217 500
Siim A. Vanaselja (est entré au conseil le 2 mai 2014)	46 538	7 313	–	10 500	9 000	6 000	1 500	–	180 851	180 851
Richard E. Waugh	70 000	10 526	–	12 000	9 000	7 500	1 500	–	210 526	210 526

Notes

- M^{me} Reynolds, M. Richels, M^{me} Salomone et M. Stephens ont reçu leur rétribution, leurs jetons de présence, leur indemnité de déplacement et les autres éléments de leur rémunération en dollars américains. La valeur de leurs UAD est présentée en dollars canadiens dans le tableau, mais est convertie en dollars américains au moment du paiement.
- Les jetons de présence à des réunions de comités pour M^{me} Salomone comprennent 1 500 \$ pour sa présence à titre d'observatrice à la réunion du comité des ressources humaines tenue en janvier 2014.
- Les *UAD créditées* comprennent toutes les attributions fondées sur des actions acquises ou gagnées par les administrateurs en 2014. La partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD en 2014 était de 290 000 \$ pour le président et de 100 000 \$ pour les autres administrateurs. Les *UAD créditées* comprennent aussi la partie de la rétribution, des jetons de présence et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2014.
- Le *total des espèces et des UAD créditées* est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2014, soit 50,25 \$, 50,93 \$, 57,68 \$ et 57,10 \$. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau ci-dessous illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2015;
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution en espèces annuelle;
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution en espèces annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2014, y compris les équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2015, majorée des actions supplémentaires acquises en 2014. La variation de la valeur tient également compte des hausses et des baisses du cours du marché.

En date de la présente circulaire, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions, tout comme la plupart de nos administrateurs siégeant au conseil depuis moins de cinq ans. M^{me} Salomone et M. Vanaselja ont cinq ans à compter de leur date d'élection respective pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions comme il est indiqué dans le tableau à la page 33.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 61 et 82 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants.

Aucun des administrateurs mis en candidature (ni l'ensemble de nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) n'est propriétaire de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les *UAD* comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2015.
- La *valeur marchande totale* est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 49,90 \$ le 19 février 2014 et de 55,22 \$ le 2 mars 2015. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2015.
- Les avoirs de M. Richels comprennent 10 000 actions détenues par une société de personnes contrôlée par M. Richels et son épouse.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 1 979 actions détenues par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 150 actions détenues par son épouse.

Investissement à risque

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle	Valeur totale de l'investissement minimal (\$)	Multiple de la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres
Kevin E. Benson	2015	13 000	57 059	70 059	3 868 658	22,76	680 000	4x
	2014	13 000	53 253	66 253	3 306 205	19,45	680 000	4x
	Variation	–	3 806	3 806	562 633	3,31		
Derek H. Burney	2015	10 083	49 131	59 214	3 269 797	19,23	680 000	4x
	2014	7 040	44 478	51 518	2 570 748	15,12	680 000	4x
	Variation	3 043	4 653	7 696	699 049	4,11		
Paule Gauthier	2015	1 992	58 377	60 369	3 333 576	19,61	680 000	4x
	2014	1 958	53 988	55 946	2 791 705	16,42	680 000	4x
	Variation	34	4 389	4 423	541 871	3,19		
S. Barry Jackson	2015	39 000	117 261	156 261	8 628 732	18,36	1 880 000	4x
	2014	39 000	104 007	143 007	7 136 049	15,18	1 880 000	4x
	Variation	–	13 254	13 254	1 492 683	3,18		
Paula Rospud Reynolds	2015	4 500	11 066	15 566	859 555	5,06	680 000	4x
	2014	2 500	7 290	9 790	488 521	2,87	680 000	4x
	Variation	2 000	3 766	5 776	371 034	2,19		
John Richels	2015	10 000	7 148	17 148	946 913	5,57	680 000	4x
	2014	–	2 625	2 625	130 988	0,77	680 000	4x
	Variation	10 000	4 523	14 523	815 925	4,80		
Mary Pat Salomone	2015	2 000	5 177	7 177	396 314	2,33	680 000	4x
	2014	–	2 019	2 019	100 748	0,59	680 000	4x
	Variation	2 000	3 158	5 158	295 566	1,74		
D. Michael G. Stewart	2015	15 404	24 467	39 871	2 201 677	12,95	680 000	4x
	2014	14 874	21 786	36 660	1 829 334	10,76	680 000	4x
	Variation	530	2 681	3 211	372 343	2,19		
Siim A. Vanaselja (est entré au conseil le 2 mai 2014)	2015	–	2 701	2 701	149 149	0,88	680 000	4x
	2014	–	–	–	–	–	–	4x
	Variation	–	2 701	2 701	149 149	0,88		
Richard E. Waugh	2015	29 150	13 111	42 261	2 333 652	13,73	680 000	4x
	2014	29 150	8 795	37 945	1 893 456	11,14	680 000	4x
	Variation	–	4 316	4 316	440 197	2,59		
Total	2015	125 129	345 498	470 627	25 988 023			
	2014	107 522	298 241	405 763	20 247 574			
	Variation	17 607	47 257	64 864	5 740 449			

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2014. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2014, soit 57,10 \$. Aucun de nos administrateurs ne possède d'attributions fondées sur des options en cours.

Nom	Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Kevin E. Benson	480	27 408	56 579	3 230 661
Derek H. Burney	413	23 582	48 718	2 781 798
Paule Gauthier	491	28 036	57 886	3 305 291
S. Barry Jackson	987	56 358	116 273	6 639 188
Paula Rospud Reynolds	93	5 310	10 973	626 558
John Richels	60	3 426	7 088	404 725
Mary Pat Salomone	43	2 455	5 134	293 151
D. Michael Stewart	205	11 706	24 261	1 385 303
Siim A. Vanaselja (s'est joint au conseil le 2 mai 2014)	22	1 256	2 678	152 914
Richard E. Waugh	110	6 281	13 001	742 357

Notes

- Toutes les attributions fondées sur des actions dans ce tableau sont des UAD.
- La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis totale est de 165 818 \$ au 31 décembre 2014.
- Les actions ou les unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis désignent les dividendes déclarés au 31 décembre 2014 mais qui ne sont pas payables avant le 30 janvier 2015. Le nombre d'actions ou d'unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis est calculé en fonction du cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 30 janvier 2015 (56,54 \$).
- M. Paul L. Juskow, qui a quitté le conseil le 22 mars 2013, a racheté ses 16 888 UAD restantes le 31 décembre 2013 et a reçu 769 810,44 \$ US en janvier 2014.
- M. Stephens, qui a quitté le conseil le 2 mai 2014, a racheté 22 244 UAD le 30 juin 2014 et a reçu 650 667,13 \$ US.

Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires

Aux actionnaires,

Le conseil tient son sixième vote consultatif consécutif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Nous sommes heureux du soutien des actionnaires que nous avons reçu jusqu'à maintenant et continuons de fournir de l'information détaillée pour vous aider à prendre votre propre décision concernant le vote consultatif sur la rémunération qui aura lieu cette année.

La rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants qui suit explique le mode de fonctionnement de notre programme de rémunération des hauts dirigeants et la façon dont le comité des ressources humaines et le conseil ont évalué notre rendement en 2014 et ont pris les décisions en matière de rémunération qui s'imposaient pour chacun de nos membres de la haute direction visés.

Approche de TransCanada en matière de rémunération

TransCanada a pour vision d'être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord, l'accent étant mis sur les pipelines et sur les possibilités de production d'énergie dans les régions où nous avons un avantage important par rapport à la concurrence ou pouvons le développer. Notre stratégie est de créer de la valeur pour nos actionnaires par la maximisation de la valeur de notre infrastructure existante tout au long de son cycle de vie et par la conception sur le plan commercial et la création de programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs en vue d'une croissance future.

Les entreprises de TransCanada nécessitent de grands investissements et sont pour la plupart soumises à divers types de régimes de réglementation; nombre d'entre elles sont visées par la réglementation des rendements. La croissance est habituellement tributaire de projets qui comportent de longs délais entre les étapes de la conception et de l'approbation et celles de la construction, de la mise en service et, ultimement, de la rentabilité. Afin de soutenir ce portefeuille d'entreprises et la stratégie de création de valeur pour les actionnaires et de conserver une situation financière vigoureuse pour la société, il faut maintenir un équilibre entre les paramètres financiers à court terme, la gestion des capitaux et la croissance et la rentabilité à long terme. Le conseil est également conscient de l'importance de verser des dividendes aux actionnaires et de la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements courants, une structure du capital hautement cotée et la croissance à long terme.

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada vise à « rémunérer au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour les résultats qui sont fondés sur des objectifs annuels et pour la création de valeur à plus long terme pour les actionnaires. Le programme de rémunération s'aligne également sur nos normes de gestion du risque pour assurer un équilibre adéquat entre le risque et l'enrichissement. L'idée de longévité est au cœur de notre programme. Le conseil cherche à inciter et à récompenser les membres de la haute direction visés de TransCanada, et en fait tous les employés de TransCanada, pour l'excellence dont ils font preuve dans leur manière de choisir, de construire et/ou d'exploiter des infrastructures énergétiques : de façon rentable, il va de soi, mais également construites avec soin, exploitées selon les normes les plus élevées en matière de sécurité et dans l'optique d'offrir un service fiable et une valeur

OÙ TROUVER QUOI

> Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	69
> Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	73
Sommaire	73
Approche	78
Composantes	83
Décisions relatives à la rémunération prises en 2015	91
Païement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2012	95
Profil des hauts dirigeants	96
> Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2014	102
Tableau sommaire de la rémunération	102
Attributions en vertu d'un régime incitatif	105
Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	108
Prestations de retraite	109
Cessation d'emploi et changement de contrôle	110

économique aux clients. Étant donné le grand nombre de considérations qui sous-tendent l'entreprise, le conseil est conscient que certains éléments importants de la rémunération des hauts dirigeants ne peuvent être pleinement mesurés au moyen de paramètres financiers. Par exemple, la façon dont la direction atteint les objectifs de la société en matière de sécurité et d'environnement est essentielle à la santé de l'entreprise, mais le fait que les objectifs ne puissent être toujours exprimés en dollars n'en diminue pas la rigueur. En fait, le conseil a soutenu les efforts de la direction qui visaient à mettre en place une approche méthodique d'établissement des objectifs. La méthode d'évaluation du rendement des membres de la haute direction visés par rapport à ces objectifs n'est pas moins objective. Le conseil passe beaucoup de temps à discuter des objectifs d'entreprise pour l'année à venir ainsi que des buts à atteindre sur plusieurs années. Il s'agit d'un processus interactif avec la direction. Le conseil estime que le fait de discuter activement de la façon dont les stratégies se traduisent en objectifs aide à promouvoir la clarté et la discipline au sein de l'organisation de même que la qualité de son engagement dans l'accomplissement de ses fonctions.

En termes de structure, le conseil chapeaute à la fois les régimes annuels et pluriannuels et ceux à base d'espèces et de titres de capitaux propres. Pour les membres de la haute direction visés, le conseil s'assure qu'une grande part de la rémunération des hauts dirigeants est liée à la valeur à plus long terme pour les actionnaires. Par exemple, environ 62 % de la rémunération de notre chef de la haute direction étaient liés au rendement total pour les actionnaires en 2014. En outre, les cadres supérieurs doivent détenir d'importantes participations dans TransCanada. Avec prise d'effet le 13 février 2015, le conseil a modifié les exigences relatives à la propriété d'actions en augmentant le seuil minimal applicable au chef de la direction et a décidé que tous les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences par la propriété directe d'actions.

Rendement et rémunération en 2014

Le portefeuille diversifié de TransCanada composé d'actifs d'infrastructures énergétiques essentiels a généré un bénéfice et des flux de trésorerie solides en 2014. Le résultat comparable par action a crû de 8 % et les fonds provenant de l'exploitation ont augmenté de 7 % par rapport à 2013. Nous avons grandement progressé dans nos efforts pour préserver la valeur à long terme de nos activités canadiennes et américaines relatives aux gazoducs. Nous sommes arrivés en tête de l'industrie quant aux paramètres de sécurité. Bien que nous n'ayons pas atteint notre objectif d'obtenir un permis présidentiel à l'égard de notre projet de pipeline Keystone XL en 2014, nous avons quand même terminé la construction et entrepris l'exploitation de plusieurs projets importants d'infrastructures, ce qui a contribué à notre bénéfice. Il importe également de souligner que nous sommes assurés du point de vue commercial de nouveaux projets pipeliniers totalisant environ 7 G\$.

Le conseil a approuvé un coefficient de la Société de 1,3 pour 2014, ce qui dépasse le niveau cible de rendement et reflète un solide rendement général quant aux objectifs relatifs aux finances, à l'exploitation, à la sécurité et à la croissance. Le coefficient de la Société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs pour tous les employés.

Le conseil a également approuvé un coefficient du rendement de 0,93 pour l'attribution d'UAID de 2012 dont les droits ont été acquis en 2014. Ce coefficient reconnaissait l'atteinte d'un rendement total pour les actionnaires relatif (RTA) se situant au 47^e percentile du groupe de référence sur une période de trois ans.

Rémunération concurrentielle liée au rendement

Les programmes de TransCanada visent à attirer, à engager et à fidéliser les employés en leur offrant un niveau et un type de rémunération concurrentielle sur le marché. Afin de nous assurer que les employés sont récompensés selon des niveaux concurrentiels, la société utilise des groupes de référence pour évaluer les programmes de rémunération. Le conseil fait de même pour les hauts dirigeants.

Le comité examine chaque année le groupe de référence pour la rémunération avec son consultant indépendant et approuve l'inclusion de chacune des sociétés du groupe. En 2015, le comité a approuvé un nouveau groupe de référence pour la rémunération composé d'entreprises canadiennes et américaines hautement capitalistiques de taille comparable qui est utilisé pour établir la rémunération à verser à notre

équipe de haute direction. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre groupe de référence pour la rémunération des membres de la haute direction visés à la page 81.

Le conseil utilise également un groupe de référence distinct pour le rendement afin d'évaluer le résultat du RTA relatif pour le régime d'UAID. Le groupe de référence est composé de sociétés paires cotées en bourse qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition aux secteurs nord-américains des pipelines, de l'énergie et des services publics. Chaque année, le conseil examine les paramètres et le groupe de référence pour le régime d'UAID et les approuve et, en 2015, le conseil a approuvé des modifications aux paramètres et au groupe de référence pour le RTA relatif. Pour de plus amples renseignements, voir la page 94.

Processus décisionnel annuel

Le conseil entreprend un processus décisionnel complet dans le cadre duquel la direction, le comité des ressources humaines et tout le conseil reçoivent et analysent des données sur le marché, des commentaires du chef de la direction et des conseils provenant du consultant indépendant du comité.

Le conseil approuve les objectifs annuels de notre fiche de pointage d'entreprise afin de soutenir nos stratégies essentielles d'exploitation sécuritaire et efficace, de croissance et de création de valeur pour les actionnaires. Le conseil fixe également des objectifs de rendement annuel et établit des fiches de pointage par unité d'exploitation et fonction pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Le conseil approuve périodiquement les objectifs qui sous-tendent le rendement aux termes des régimes d'incitatifs pluriannuels et à mesure que ces régimes évoluent, il détermine si les objectifs approuvés ont été atteints.

À la fin de chaque année, le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité. Il fournit également une autoévaluation, que le comité examine. Toutes les décisions quant à la rémunération sont recommandées par le comité pour approbation par le conseil.

Bien que le conseil et le comité aient mis au point un processus rigoureux d'établissement des objectifs et que nous utilisions divers points de repère et diverses méthodes d'analyse pour mesurer le progrès accompli par rapport aux objectifs, les formules ne parviennent pas toujours à saisir l'ensemble de la conjoncture de l'entreprise. Le conseil exerce alors son pouvoir discrétionnaire d'ajuster les résultats calculés. Le conseil fait appel à son expérience et à son jugement d'affaires collectif au moment de procéder à des ajustements et reconnaît que l'efficacité des divers régimes est mieux garantie s'il utilise son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie. En général, le conseil utilise son pouvoir discrétionnaire dans les types de situations qui suivent : lorsque les résultats commerciaux représentent des situations uniques échappant au contrôle de la direction et qu'ils devraient être exclus aux fins des calculs; lorsque la direction décide explicitement de ne pas atteindre un objectif en raison des autres répercussions défavorables éventuelles qui pourraient en résulter; lorsque des circonstances uniques ont une incidence sur une ou plusieurs sociétés du groupe de référence, ce qui se répercute sur le calcul des résultats comparatifs ou lorsque les résultats d'entreprise seront probablement atteints, mais à l'extérieur du délai prévu dans les objectifs adoptés.

Consultant indépendant

À l'automne 2014, le comité a retenu les services de Meridian Compensation Partners à titre de conseiller indépendant sur toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants. Dans le cadre de son mandat, le consultant fournit des conseils sur la rémunération des membres de la haute direction visés, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement, assiste à toutes les réunions du comité et fournit sur demande des données, de l'analyse ou des avis sur les questions relatives à la rémunération.

Même si le comité est responsable en bout de ligne de prendre ses propres décisions et de formuler ses propres recommandations au conseil, le consultant apporte expertise, expérience, indépendance et objectivité aux délibérations du comité. Le comité rencontre fréquemment le consultant dans le cadre de séances à huis

clos, ce qui assure que les discussions concernant la rémunération portent sur des questions de fond et sont sans contrainte. Le consultant partage librement ses opinions et est réceptif aux demandes de données et de renseignements du comité concernant les tendances en matière de rémunération et d'information à jour concernant l'environnement réglementaire et légal dans ce domaine. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le consultant indépendant aux pages 57 et 58.

Conclusion

La rémunération des hauts dirigeants demeure un sujet très sensible auprès des actionnaires et des activistes partout dans le monde. C'est pourquoi le conseil est extrêmement conscient de notre responsabilité de s'assurer que notre approche de la rémunération des hauts dirigeants soutient notre stratégie et s'aligne avec les intérêts de nos actionnaires. Le conseil et le comité savent également que nos décisions se doivent d'être logiques et compréhensibles pour nos employés, nos actionnaires et nos autres parties intéressées. La présente circulaire inclut à cette fin des renseignements très détaillés dans la rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération, qui débute à la page 73. Par surcroît, nous répondons individuellement aux questions des actionnaires, recevons les commentaires des parties intéressées et continuons de réévaluer nos pratiques pour s'assurer que notre programme demeure adéquat.

Nous vous remercions de votre confiance continue en notre société et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions. Vous pouvez communiquer avec le comité ou le conseil par l'intermédiaire de la secrétaire, à l'adresse suivante : TransCanada Corporation, 450 1st Street, S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

La présidente du comité des ressources
humaines,



Paula Rospur Reynolds

Le président du conseil d'administration,



S. Barry Jackson

Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

La Discussion et l'analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2014, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos membres de la haute direction visés :

- Russell K. Girling, président et chef de la direction
- Donald R. Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Alexander J. Pourbaix, vice-président directeur et président, Développement
- Karl Johansson, vice-président directeur et président, Gazoducs
- Wendy L. Hanrahan, vice-présidente directrice, Services de la société

Les membres de la haute direction visés et quatre autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction.

Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise pour 2014, le comité et le conseil se sont penchés sur un certain nombre de facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment la sécurité, le rendement financier, l'exécution de projets continus et d'opérations, le rendement d'exploitation et les progrès réalisés à l'égard d'importants projets en vue de la croissance.

Chez TransCanada, la sécurité est notre principale priorité. Dans presque toutes les catégories, notre rendement s'est inscrit dans le premier quartile ou décile, et notre rendement en matière de sécurité des entrepreneurs s'est grandement amélioré.

Notre résultat comparable par action s'est établi à 2,42 \$, en hausse de 8 % par rapport à 2013. Cette hausse représente principalement le résultat net du bénéfice supplémentaire découlant des nouveaux actifs acquis et/ou mis en service, de l'augmentation du bénéfice lié aux recettes de transport, des gains incitatifs sur nos gazoducs, de la baisse des prix de l'énergie dans l'Ouest, de la hausse des prix de l'énergie aux États-Unis et de l'augmentation des intérêts. Les fonds provenant de l'exploitation ont connu une hausse semblable par rapport à 2013.

Outre nos résultats financiers, nous avons réalisé d'importants progrès dans nos efforts pour accroître la valeur à long terme de nos gazoducs. Nous avons reçu l'approbation de l'Office national de l'énergie à l'égard de notre demande visant les droits et tarifs applicables au réseau principal de 2015 à 2030 et avons obtenu des contrats à long terme pour le pipeline d'ANR, ce qui renforce la viabilité de ces activités pour les années à venir.

Nous avons mis en service de nouveaux actifs totalisant 3,8 G\$, dont le prolongement du réseau d'oléoducs Keystone sur la côte du golfe du Mexique. En outre, nous nous sommes assurés de nouveaux projets d'environ 7 G\$ principalement dans le cadre de nos activités canadiennes relatives aux gazoducs à tarifs réglementés. Grâce à ces ajouts, notre programme d'investissement comprend maintenant des projets garantis du point de vue commercial de 46 G\$ qui s'appuient sur des contrats à long terme ou sur des modèles d'affaires fondés sur le coût du service. Nous avons poursuivi ces projets en effectuant des dépôts réglementaires et en acquérant des permis essentiels. Bien que nous n'ayons pas atteint notre objectif d'obtenir un permis présidentiel pour commencer la construction de Keystone XL, nous avons géré notre exposition financière au projet et avons fait évoluer d'autres occasions entre-temps.

Afin de financer nos activités de croissance, en 2014, nous avons réuni des capitaux de 2,5 G\$ à des conditions avantageuses tout en gérant prudemment notre structure du capital et en préservant nos notes de solvabilité solides. Nous avons renforcé notre organisation en embauchant plus de 900 nouveaux employés

talentueux et en instaurant avec succès un système de planification des ressources de l'entreprise, ce qui améliorera notre capacité à mettre à profit les occasions de croissance.

Nous fixons des objectifs ambitieux chaque année. En 2014, la plupart des objectifs que nous avons fixés au début de l'année ont été atteints ou dépassés. Notre succès s'est traduit par un rendement total pour les actionnaires de 22 % en 2014.

Vous en apprendrez davantage sur le rendement de 2014 à partir de la page 91.

Faits saillants relatifs à la rémunération

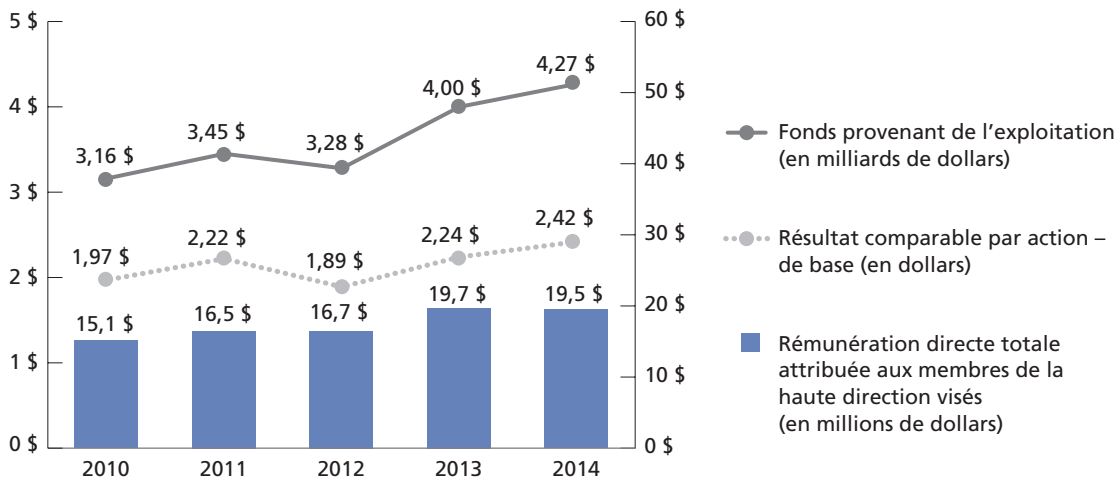
Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2015 :

- Un nouveau groupe de référence pour l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants a été approuvé.
- Le salaire de base de deux de nos membres de la haute direction visés a été augmenté afin de maintenir la compétitivité avec notre groupe de référence et de reconnaître leur compétence dans leurs fonctions. Pour ces hauts dirigeants, l'augmentation annuelle moyenne s'est établie à 6,5 %. De façon plus générale, pour nos membres de la haute direction visés, les augmentations en 2015 concernaient surtout la composante d'attributions incitatives à long terme de leur rémunération.
- Compte tenu des résultats concernant le rendement et de leurs pondérations relatives, le rendement de l'entreprise global en 2014 a été jugé supérieur à la cible et un coefficient de la Société de 1,3 a été attribué. Le coefficient de la Société est utilisé dans le calcul des attributions d'incitatifs à court terme pour tous les employés, y compris nos membres de la haute direction visés.
- L'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés a été simplifiée par l'élimination des cibles et des fourchettes. Le conseil a plutôt approuvé l'attribution de chaque membre de la haute direction visé en se fondant sur la médiane du marché ainsi que sur le rendement individuel du haut dirigeant et sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada. Dans les cas où la rémunération incitative à long terme est largement inférieure à la médiane du marché, le comité évaluera les conditions concurrentielles chaque année et rapprochera la rémunération de la médiane du marché dans un délai raisonnable.
- Le paiement des attributions d'UAID de 2012 était de 129 % supérieur à la valeur de l'attribution initiale. L'élévation du cours de l'action de 44,23 \$ à 54,64 \$ et le réinvestissement des dividendes au cours de la période de trois ans représentent une augmentation de 139 %. Par ailleurs, le conseil a approuvé un multiplicateur de rendement de 0,93, ce qui reflète un RTA relatif se situant au 47^e percentile du groupe de référence.
- Pour l'attribution d'UAID de 2015, le comité a adopté une formule à trois volets selon laquelle l'attribution est fondée à hauteur de 50 % sur le résultat par action, à hauteur de 25 % sur le RTA relatif de TransCanada par rapport à un groupe de référence de divers secteurs et à hauteur de 25 % sur le RTA relatif par rapport à l'indice de rendement total S&P/TSX 60 (l'indice S&P/TSX 60). Une nouvelle fourchette de paiement allant de 0 à 200 % a été approuvée.
- Un nouveau modèle de convention de cessation d'emploi des hauts dirigeants conforme aux normes de gouvernance actuelles a été approuvé.
- Les exigences relatives à la propriété d'actions ont été augmentées pour le chef de la direction, passant de quatre à cinq fois le salaire de base, et le conseil a décidé que tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.
- Une politique de remboursement de la rémunération incitative ou « politique de récupération » a été adoptée.

De plus amples renseignements sur les décisions relatives à la rémunération sont présentés à partir de la page 91.

Rémunération par rapport au rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la *rémunération directe totale attribuée* aux membres de la haute direction visés pour la même période. La *rémunération directe totale* comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la *rémunération directe totale attribuée* à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

	2010	2011	2012	2013	2014
Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable)	1,1 %	1,1 %	1,3 %	1,2 %	1,1 %

Notes

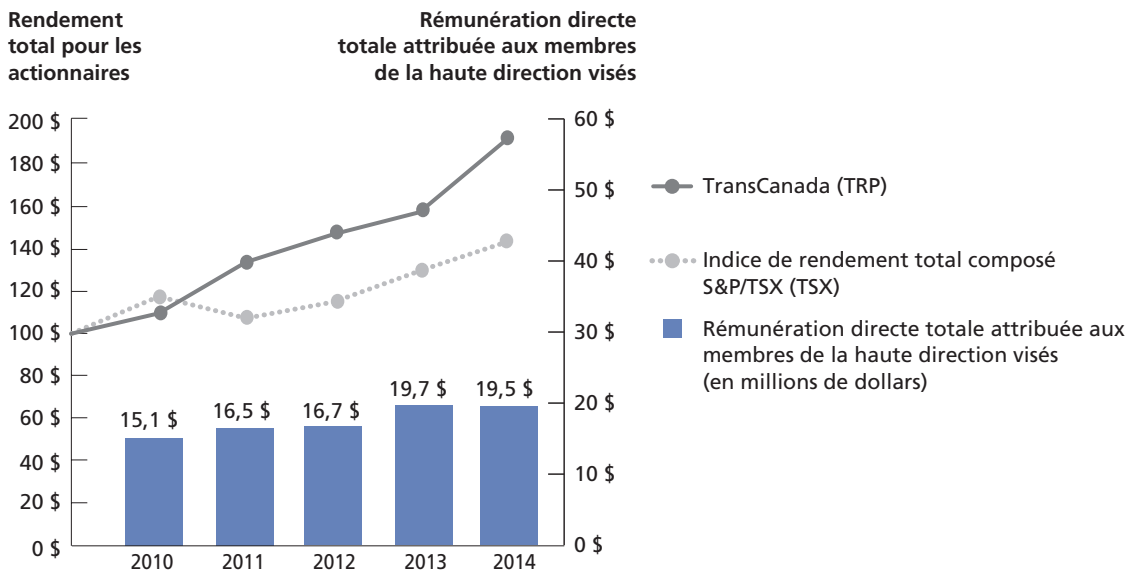
- L'évolution de la *rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés* de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians du groupe de référence.
- Les *fonds provenant de l'exploitation*, le *résultat comparable par action* et le *résultat comparable* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'Annexe B pour de plus amples renseignements).

Rémunération par rapport au rendement total pour les actionnaires

Notre RTA, soit le changement de valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a suivi favorablement l'indice du rendement total composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 14,0 % comparativement à 7,5 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada le 31 décembre 2009, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. De plus, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie. Une partie importante de celle-ci est fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



Au 31 déc.	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Rendement annuel composé
TRP	100,00 \$	109,66 \$	133,97 \$	147,17 \$	157,80 \$	192,46 \$	14,0 %
TSX	100,00 \$	117,61 \$	107,36 \$	115,08 \$	130,03 \$	143,75 \$	7,5 %

Note

- L'évolution de la rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians du groupe de référence.

Modifications du programme

Le conseil a approuvé des modifications du programme de rémunération des hauts dirigeants, qui entraînent en vigueur en 2015 :

- Adoption d'un nouveau groupe de référence pour la rémunération des membres de la haute direction visés afin de mieux représenter ce qui suit :
 - la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
 - un échantillon plus vaste qui réduit la volatilité éventuelle des données
 - la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
 - le marché élargi dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des dirigeants talentueux.
- Simplification de l'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en éliminant des cibles et des fourchettes. Le conseil a plutôt approuvé l'attribution de chaque membre de la haute direction visé en se fondant sur la médiane du marché ainsi que sur le rendement individuel du haut dirigeant et sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada et a approuvé une pondération supérieure de la rémunération pour les incitatifs à long terme.
- Pour le régime d'UAID, adoption d'une formule à trois volets selon laquelle l'acquisition est fondée à hauteur de 50 % sur le résultat par action, à hauteur de 25 % sur le RTA relatif de TransCanada par rapport à un groupe de référence de divers secteurs amélioré et à hauteur de 25 % sur le RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60.
- Ajustement des conditions d'acquisition des attributions d'UAID en éliminant le paiement minimal de 50 % de façon à exclure toute garantie d'acquisition, mais en augmentant le paiement maximal à 200 % afin de récompenser les hauts dirigeants pour le rendement exceptionnel.
- Modification des dispositions des régimes d'UAID et d'options d'achat d'actions afin d'uniformiser ce qui suit :
 - la définition d'un changement de contrôle
 - les dispositions relatives à l'acquisition des attributions en cours en cas de cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle.
- Augmentation des exigences relatives à la propriété d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées de quatre à cinq fois le salaire de base, et décision selon laquelle tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.
- Adoption d'une politique de remboursement de la rémunération incitative (« politique de récupération »).

Les modifications susmentionnées ont été mises en œuvre après un examen approfondi de la finalité de notre programme, à savoir accorder aux hauts dirigeants un important incitatif pour qu'ils créent de la valeur à long terme pour les actionnaires au moyen d'une plus-value des actions. Compte tenu du contexte difficile dans lequel TransCanada évolue, le conseil estime qu'il était justifié d'accorder un incitatif supplémentaire pour la création de valeur à long terme et que ces modifications harmonisent davantage notre programme avec ceux de nos pairs. Le comité a examiné une grande quantité de données et a obtenu des résultats modélisés afin de s'assurer que les modifications apportées au programme permettraient d'accorder cet incitatif.

L'inclusion du résultat par action comme mesure dans le régime d'UAID fournit un indicateur clair aux hauts dirigeants et à insister sur l'importance d'augmenter le bénéfice pour soutenir la valeur de nos actions et notre dividende. La mesure supplémentaire vise également à réduire la possibilité d'un résultat arbitraire fondé sur le RTA relatif calculé au cours des 20 jours d'activité boursière précédant la date d'acquisition. Le groupe de référence pour le rendement a été modifié pour inclure un ensemble de sociétés paires dont les activités sont plus semblables à celles de TransCanada que celles du groupe antérieur. Le nouveau groupe comprend des sociétés dont les activités sont moins volatiles et moins sensibles au cycle des matières premières. En outre, la comparaison du RTA par rapport à l'indice S&P/TSX 60 compense la volatilité potentielle du plus petit groupe de référence pour le rendement et reflète la dynamique du rendement des grandes sociétés canadiennes auxquelles TransCanada livre concurrence dans la recherche de capitaux.

Le conseil estime que ces modifications permettent d'obtenir l'assurance que notre programme de rémunération des hauts dirigeants continue d'atteindre nos principaux objectifs en matière de rémunération qui sont exposés dans la prochaine section.

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

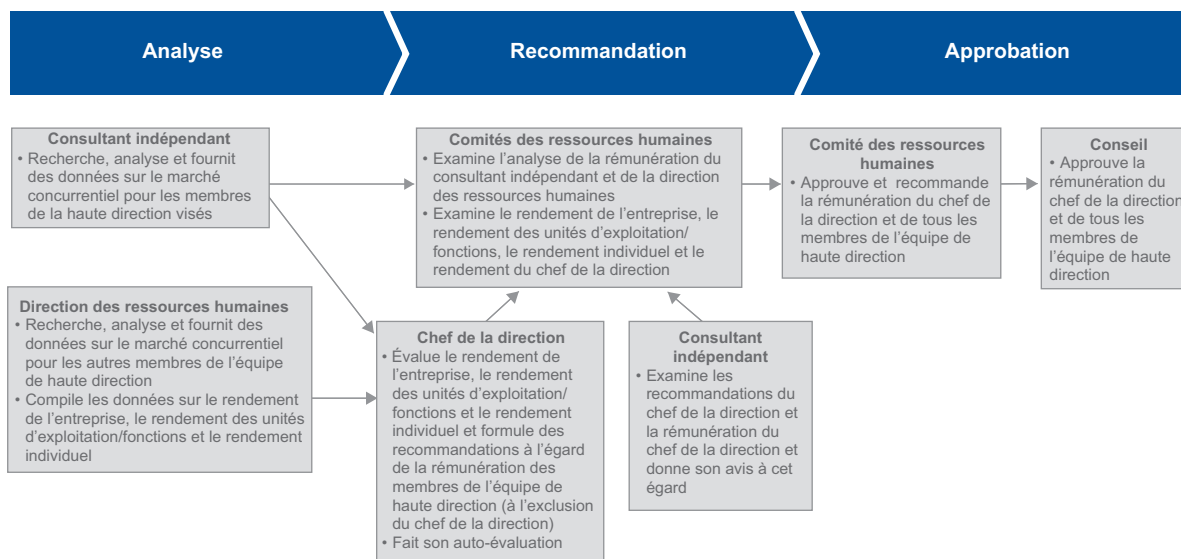
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir des niveaux et des types de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages. Voir les pages 55 à 57 pour de plus amples renseignements.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils du consultant indépendant du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération des hauts dirigeants en se fondant sur les recommandations du comité.



Analyse de la rémunération

Évaluation du marché

Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes et d'autres renseignements au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés (voir *Évaluation comparative* aux pages 80 et 81).

Le comité et le conseil examinent la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération. Cela est particulièrement important lorsque des données du marché pour un rôle particulier ne sont pas facilement accessibles ou ne reflètent pas l'ampleur relative du rôle au sein de TransCanada.

Établissement d'objectifs de rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant une exploitation sécuritaire et efficace, l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, y compris une combinaison de mesures financières, d'exploitation, de sécurité et de croissance, qui sont pondérées et approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement annuels et des pondérations relatives pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs de rendement du chef de la direction comprennent la fiche de pointage de l'entreprise et les domaines personnels clés qui reflètent les priorités de l'année. Les objectifs de rendement pour les autres membres de la haute direction visés comprennent la fiche de pointage de l'entreprise, les fiches de pointage des diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que les secteurs et les priorités de rendement personnel clé pour l'année.

Recommandation

Le comité et le conseil évaluent le rendement de la Société et du chef de la direction.

Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, obtient les commentaires du conseil sur le rendement des hauts dirigeants et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils à son consultant indépendant et à ses autres conseillers, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente. Même s'il examine les données historiques concernant la valeur des attributions antérieures, il n'apporte pas d'ajustements aux mesures relatives au rendement portant sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures. Selon le comité, le fait de réduire ou de limiter les attributions fondées sur des gains antérieurs pourrait amoindrir l'intégrité du cadre de travail fondé sur le rendement ou miner les incitatifs qui sont accordés aux hauts dirigeants afin de les encourager à donner un rendement solide.

Approbaton

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants.

Évaluation comparative

Nous évaluons la rémunération de nos hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés afin de demeurer concurrentiels par rapport au marché. Chaque année, le comité examine les sociétés avec son consultant indépendant, fait les ajustements qu'il juge appropriés et approuve le groupe de référence.

Notre groupe de référence de 2014 était composé de 24 sociétés canadiennes représentant deux secteurs d'activités :

Pétrole et gaz	Pipeline et service public
BP Canada Energy Group ULC	Alliance Pipeline Ltd.
Canadian Natural Resources Ltd.	ATCO Ltd.
Cenovus Energy Inc.	Capital Power Corporation
Chevron Canada Ltd.	Enbridge Inc.
ConocoPhillips Canada	EPCOR Utilities Inc.
Devon Canada Corporation	FortisAlberta Inc.
Corporation Encana	Kinder Morgan Canada Inc.
ExxonMobil Canada Ltd.	Spectra Energy Corporation (Canada)
Husky Energy Inc.	TransAlta Corporation
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	
Nexen Inc.	
Shell Canada Ltée	
Suncor Énergie Inc.	
Syncrude Canada Ltd.	
Société d'énergie Talisman Inc.	

Profils	TransCanada	Groupe de référence	
Au 31 décembre 2013			
Secteur	Pipelines, énergie nord-américains	Pipelines, énergie, services publics nord-américains Pétrole et gaz canadiens	
Emplacement du siège social	Calgary (Alberta)	Principalement en Alberta	
		Médiane	75 ^e percentile
Produits des activités ordinaires	8,8 G\$	5,9 G\$	21,7 G\$
Capitalisation boursière au 31 décembre 2014 (cours de clôture mensuel des actions × actions en circulation pour le dernier trimestre)	40,4 G\$	25,0 G\$	46,6 G\$
Actifs	53,9 G\$	18,8 G\$	34,7 G\$
Employés	5 487	3 424	5 630

Note

- Les renseignements sur le *groupe de référence* reflètent des données de 2013, sauf indication contraire, car ce sont les renseignements les plus à jour disponibles. À des fins de comparabilité, les renseignements sur *TransCanada* reflètent également des données de 2013.

Pour 2015, le comité a adopté un nouveau groupe de référence pour les membres de la haute direction visés afin de mieux représenter ce qui suit :

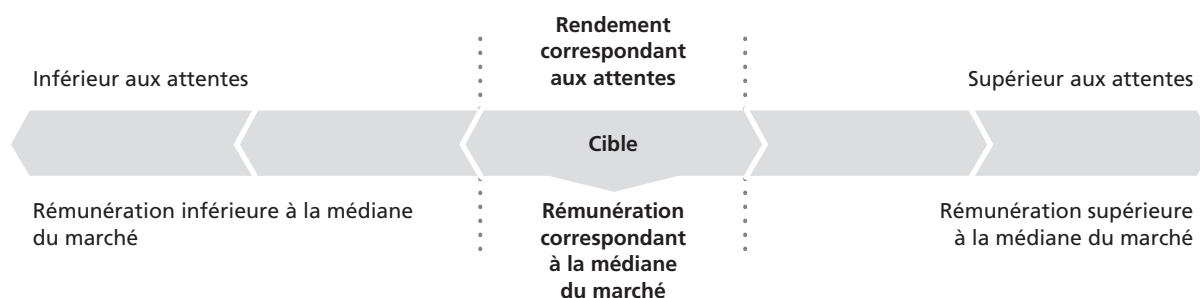
- la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
- un échantillon plus vaste qui réduit la volatilité éventuelle des données
- la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
- le marché élargi dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des hauts dirigeants talentueux.

Notre groupe de référence en 2015 pour nos membres de la haute direction visés est composé des sociétés suivantes :

Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés	
American Electric Power Co.	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Kinder Morgan Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	NextEra Energy Inc.
Cenovus Energy Inc.	Occidental Petroleum Corp.
Dominion Resources Inc.	PG&E Corporation
Enbridge Inc.	Southern Company
Encana Corporation	Spectra Energy Corporation
Exelon Corp.	Suncor Énergie Inc.
Fortis Inc.	Société d'énergie Talisman Inc.
Hess Corp.	Ressources Teck Limitée
Husky Energy Inc.	Williams Companies Inc.

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Nous reconnaissons que même si nous utilisons un groupe de référence relativement grand, les résultats peuvent être influencés par des modifications des données sur le marché sous-jacentes. C'est pourquoi nous exerçons notre jugement dans l'interprétation des données et sommes guidés par notre consultant indépendant en la matière. Les données du marché concurrentiel sur le groupe de référence donnent un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

La rémunération directe totale est généralement établie conformément aux lignes directrices suivantes :



Voir *Composantes* à la page 83 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant. Au 31 décembre 2014, les exigences relatives à la propriété s'établissaient comme suit :

Niveau du haut dirigeant	Propriété requise (multiple du salaire de base)
Chef de la direction	4x
Vice-présidents directeurs	2x
Vice-présidents principaux	1x

Les hauts dirigeants devaient avoir la propriété sans réserve requise d'au moins 50 % des actions de TransCanada ou des parts de TC Pipelines, LP. Les 50 % restants pouvaient être détenus sous forme d'UAID non acquises.

Avec prise d'effet le 13 février 2015, le conseil a approuvé une augmentation des exigences relatives à la propriété d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées à cinq fois le salaire de base, et a décidé que tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences en détenant uniquement des actions de TransCanada ou des parts de TC Pipelines, LP.

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour satisfaire aux exigences. Les hauts dirigeants doivent « acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions de chaque haut dirigeant chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2014. Voir *Profils des hauts dirigeants* à partir de la page 97 pour connaître les niveaux actuels de propriété d'actions.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

Élément	Forme	Période de rendement	Objectif
salaire de base (fixe)	espèces	<ul style="list-style-type: none"> un an 	<ul style="list-style-type: none"> fournit un certain niveau de revenu régulier attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à court terme (variable)	espèces	<ul style="list-style-type: none"> un an 	<ul style="list-style-type: none"> motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à long terme (variable)	UAID	<ul style="list-style-type: none"> durée de trois ans acquisition à la fin de la durée attributions soumises à un multiplicateur du rendement fondé sur des cibles préétablies 	<ul style="list-style-type: none"> motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires attire et fidélise les hauts dirigeants
	options d'achat d'actions	<ul style="list-style-type: none"> durée de sept ans acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution 	<ul style="list-style-type: none"> motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme harmonise les intérêts des hauts dirigeants attire et fidélise les hauts dirigeants

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 89 et 90.

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont alignés, en règle générale, sur une fourchette concurrentielle de niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes au comité et au conseil.

Les augmentations du salaire de base pour les membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel, leur expérience dans leurs fonctions et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants de TransCanada. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants et augmente avec son niveau. Les données du marché servent à établir des incitatifs à court et à long terme cibles pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians dans notre groupe de référence. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer d'une année à l'autre à moins que le rôle change ou soit réévalué en fonction des conditions du marché.

Le tableau ci-dessous illustre les incitatifs à court terme cibles et la fourchette des incitatifs à long terme cibles pour chaque membre de la haute direction visé en 2014.

À compter de 2015, le conseil a simplifié l'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en éliminant des cibles et des fourchettes. Le conseil a plutôt approuvé l'attribution de chaque membre de la haute direction visé en se fondant sur les données de la médiane du marché ainsi que sur le rendement individuel du haut dirigeant et sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada.

Incitatifs à court terme cibles en 2014 (en % du salaire de base)		Fourchette des incitatifs à long terme cibles en 2014 (en % du salaire de base)		
		Minimum	Cible	Maximum
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	300 %	350 %	400 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	225 %	275 %	325 %
Vice-président directeur et président, Développement (Alexander J. Pourbaix)	75 %	275 %	325 %	375 %
Vice-président directeur et président, Gazoducs (Karl Johansson)	65 %	225 %	275 %	325 %
Vice-présidente directrice, Services de la société (Wendy L. Hanrahan)	50 %	200 %	225 %	250 %

Incitatifs à court terme

Le régime d'incitatifs à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les hauts dirigeants pour leurs contributions relatives à TransCanada et harmonise les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.

Des attributions en espèces annuelles sont faites à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et la cible des incitatifs à court terme, exprimée en pourcentage du salaire de base, pour chaque rôle;
- le rendement par rapport aux objectifs par unité d'exploitation/fonction et aux objectifs individuels, exprimés sous la forme d'un coefficient du rendement individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé;
- le rendement par rapport aux objectifs de rendement de l'entreprise, exprimés comme étant le coefficient de la Société.

$$\begin{array}{c} \text{Salaire} \\ \text{de base} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{Incitatifs à} \\ \text{court terme} \\ \text{cibles} \end{array} \times \left[\left(\begin{array}{c} \text{Coefficient du rendement} \\ \text{de l'unité d'exploitation/} \\ \text{fonction et coefficient du} \\ \text{rendement individuel} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{Pondération de l'unité} \\ \text{d'exploitation/fonction} \\ \text{et pondération} \\ \text{individuelle} \end{array} \right) + \left(\begin{array}{c} \text{Coefficient} \\ \text{du rendement} \\ \text{de l'entreprise} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{Pondération} \\ \text{de l'entreprise} \end{array} \right) \right] = \begin{array}{c} \text{Attribution} \\ \text{d'incitatifs à} \\ \text{court terme (\$)} \end{array}$$

Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de l'incitatif à court terme cible en fonction du niveau du rendement de l'entreprise et du rendement de l'unité d'exploitation ou de la fonction ou du rendement individuel. Les attributions correspondront généralement à 50 % de la cible si le rendement correspond à des normes seuils, à 100 % pour le rendement cible et à 200 % de la cible pour un rendement exceptionnel par rapport à des normes préétablies. Il n'y a pas de paiement si le rendement global est inférieur au seuil.

Les facteurs de l'entreprise et les facteurs de l'unité d'exploitation ou de la fonction et les facteurs individuels sont pondérés pour chaque haut dirigeant, puis additionnés pour calculer l'attribution globale. Le conseil peut ajuster à son gré, à la hausse ou à la baisse, les attributions d'incitatifs à court terme calculées pour tenir compte d'autres facteurs lorsqu'il le juge à propos. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Les attributions pour 2014 sont fondées sur les niveaux cibles et les pondérations du rendement suivants :

	Incitatif à court terme cible (% du salaire de base)	Fourchette de paiement (% de la cible)	Pondération du rendement	
			Unité d'exploitation/ fonction et individuel	Entreprise
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	0 – 200 %	25 %	75 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	0 – 200 %	50 %	50 %
Vice-président directeur et président, Développement (Alexander J. Pourbaix)	75 %	0 – 200 %	50 %	50 %
Vice-président directeur et président, Gazoducs (Karl Johannson)	65 %	0 – 200 %	50 %	50 %
Vice-président directrice, Services de la société (Wendy L. Hanrahan)	50 %	0 – 200 %	50 %	50 %

Incitatifs à long terme

Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction des niveaux médians du marché et de leur évaluation du rendement individuel et du potentiel de contribution au succès futur de TransCanada.

L'attribution cible d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est de 50 % pour les UAID et de 50 % pour les options d'achat d'actions. L'attribution d'incitatifs à long terme de M. Girling est rajustée au besoin afin de respecter la limite aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'effet qu'aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'une année donnée, de sorte que M. Girling pourrait recevoir des UAID dans une proportion supérieure (mais non inférieure) à 50%.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans. Le paiement dépend de notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

$$\begin{array}{|c|c|c|c|c|c|} \hline \text{Nombre} & \times & \text{Cours d'évaluation} & \times & \text{Multiplicateur} & = & \text{Paiement} \\ \text{d'UAID} & & \text{à la date} & & \text{du rendement} & & \text{d'UAID (\$)} \\ \text{acquises} & & \text{d'acquisition} & & & & \\ \hline \end{array}$$

Notes

- Le *nombre d'UAID acquises* est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans.
- Le *cours d'évaluation à la date d'acquisition* est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci.

Pour l'attribution d'UAID de 2012, le multiplicateur du rendement a été établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous. Le *RTA relatif* est calculé au moyen du cours des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la fin de la période de rendement de trois ans.

Si le RTA relatif de TransCanada se situe	Le multiplicateur du rendement est le suivant	
Au 25 ^e percentile du groupe de référence pour les UAID ou au-dessous (seuil)	0,50	Nous calculons le multiplicateur du rendement au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe entre : <ul style="list-style-type: none">• le <i>seuil</i> et la <i>cible</i> ou• la <i>cible</i> et le <i>maximum</i>
Au 50 ^e percentile du groupe de référence pour les UAID (cible)	1,00	
Au 75 ^e percentile du groupe de référence pour les UAID ou au-dessus (maximum)	1,50	

Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour rajuster le multiplicateur du rendement s'il le juge approprié en se fondant sur des facteurs du marché ou d'autres circonstances extraordinaires (comme une opération qui fausserait le rendement d'un membre du groupe de référence). Toutefois, le conseil utilise son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie puisqu'il tente de maintenir l'objectivité du RTA.

Pour de plus amples renseignements sur le paiement d'UAID, voir la rubrique *Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2012* à la page 95.

De nouvelles mesures de rendement pour l'attribution d'UAID de 2015 ont été approuvées. Pour de plus amples renseignements sur l'attribution d'UAID de 2015, voir les rubriques *Modifications du programme* à la page 77 et *Incitatifs à long terme* à la page 94.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et la version la plus récente du régime a été approuvée pour la dernière fois par les actionnaires en 2013 lorsque le nombre d'actions réservées aux fins d'émission a été augmenté de 10 000 000. Le régime est administré par le comité des ressources humaines, qui est composé exclusivement d'administrateurs indépendants.

Conformément aux conditions du régime, le comité approuve l'attribution d'options d'achat d'actions à nos employés du niveau des hauts dirigeants pourvu qu'aucun participant ne puisse se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options d'achat d'actions attribuées au cours d'une année donnée. De plus, le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés au cours d'une période d'un an, est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation.

Acquisition

Les options d'achat d'actions s'acquiert à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Les hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées *périodes de négociation permise*) qui sont désignées chaque année. Les périodes de négociation permise se rapportent à l'établissement et à la publication des rapports financiers trimestriels et annuels. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante. Des prolongations similaires s'appliquent si une interdiction de négociation est imposée pendant l'une des quatre périodes de négociation permise et que des options d'achat d'actions expirent pendant l'interdiction de négociation.

Prix d'exercice

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options.

Rajustements

Le nombre d'actions visées par une option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option si avant l'exercice :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit, ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est frappé d'incapacité.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément;
- de corriger une erreur ou une omission;
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante;
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Conformément aux règles de la TSX, le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime;
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement;
- l'annulation et la réémission d'une option;
- le report de la date d'expiration d'une option.

Le comité et le conseil ont modifié le régime d'options d'achat d'actions en février 2015 afin de permettre l'acquisition immédiate des options d'achat d'actions détenues par les hauts dirigeants qui ont conclu un contrat d'emploi des hauts dirigeants avec TransCanada advenant leur cessation d'emploi sans motif valable ou leur congédiement déguisé dans les deux années suivant un changement de contrôle (la « double condition »). L'acquisition des options d'achat d'actions à la suite d'un changement de contrôle était auparavant traitée dans les contrats d'emploi des hauts dirigeants. Les dispositions d'acquisition anticipée dans le régime d'options d'achat d'actions nous permettront de nous adapter à l'évolution des meilleures pratiques de gouvernance. Nous avons également apporté certaines modifications d'ordre administratif au régime en février 2015. Aucune de ces modifications ne constitue une modification nécessitant l'approbation des actionnaires aux termes du régime ou des règles de la TSX.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir la rubrique *Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres* à la page 108.

Voir le tableau sur la *Rémunération à la cessation d'emploi* à la page 111 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées.

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé} \\ \text{(à concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (en} \\ \text{excédent de la moyenne finale} \\ \text{du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par *salaire maximal moyen* la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par *gains ouvrant droit à pension* le salaire de base de l'employé, majoré des attributions annuelles d'incitatifs à court terme jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Pour 2014, ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et se situe entre 50 % et 75 % pour les autres membres de la haute direction visés. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par *MGAP* le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par *moyenne finale du MGAP* la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du *salaire maximal moyen des employés* plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par *années de service décomptées* le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Comme elle est actuellement de 2 819 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 176 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite dix ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 770 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 176 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé *Tableau du régime de retraite à prestations déterminées* et les notes infrapaginales à la page 109 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite, y compris nos membres de la haute direction visés, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel et aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$ que le haut dirigeant peut utiliser à son gré;
- un nombre limité d'affiliations à des clubs récréatifs et/ou de déjeuners, en fonction des besoins des affaires;
- un espace de stationnement réservé évalué à 5 767 \$;
- une allocation d'automobile annuelle de 18 000 \$.

Tous les avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

Le comité examine aussi les dépenses des membres de la haute direction visés et leur utilisation de l'avion de l'entreprise chaque année. Ils ne peuvent utiliser l'avion de l'entreprise que lorsque cela est directement relié à leur travail et en fait partie intégrante.

DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION PRISES EN 2015

Les décisions relatives à la rémunération prises par le conseil en 2015 comprenaient les suivantes : des rajustements au salaire de base, des attributions d'incitatifs à court terme pour le rendement en 2014 et des attributions d'incitatifs à long terme en fonction de son évaluation du rendement individuel et afin de reconnaître les contributions éventuelles au succès futur de TransCanada. Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans les *Profils des hauts dirigeants* à partir de la page 97.

Le conseil a aussi établi le multiplicateur du rendement pour l'attribution d'UAID de 2012 (voir la page 95 pour de plus amples renseignements) et a approuvé nos objectifs d'entreprise annuels pour 2015 qui serviront à établir nos attributions d'incitatifs à court terme pour 2015.

Salaire de base

Chaque année, un examen de la rémunération sur le marché est effectué afin d'aligner les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sur une fourchette concurrentielle de niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le salaire de base de deux de nos membres de la haute direction visés a été augmenté afin de maintenir la compétitivité avec notre groupe de référence et de reconnaître leur compétence dans leurs fonctions. L'augmentation annuelle moyenne s'est établie à 6,5 %.

Le niveau du salaire de base de M. Girling en 2014 est demeuré concurrentiel par rapport à notre groupe de référence, de sorte qu'aucun rajustement n'a été apporté pour 2015.

Les rajustements du salaire de base entrent en vigueur au 1^{er} mars 2015.

Incitatifs à court terme

Les attributions d'incitatifs à court terme ont été établis pour 2014 en fonction des cibles fixées pour chacun des hauts dirigeants (exprimées sous forme de pourcentage de leur salaire de base) et du rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise et des diverses unités d'exploitation et fonctions et aux objectifs individuels approuvés par le conseil en début d'année. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, l'incitatif annuel cible a été augmenté pour M^{me} Hanrahan.

Vous trouverez plus de détails dans les profils des hauts dirigeants qui suivent.

Rendement de l'entreprise

La sous-rubrique qui suit résume notre rendement d'entreprise par rapport à nos objectifs annuels.

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2014 sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	Cible pour 2014	Résultats pour 2014	Note (0-2,0)	Pondération	Facteur
1. Maximisation du rendement financier de 2014					
Résultat comparable par action	2,30 \$-2,40 \$	2,42 \$	1,3	40 %	0,52
Fonds provenant de l'exploitation (millions)	4 116 \$-4 187 \$	4 268 \$			
2. Maximisation et maintien de la capacité et de la flexibilité financières et organisationnelle Maximisation de la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie					
Sécurité et intégrité	Premier quartile	Dépassés	1,5	10 %	0,15
Conformité	Aucun problème majeur	Atteints	1,4	20 %	0,28
Ressources humaines	Diverses cibles	Atteints			
Systèmes	Mise en œuvre de la PRE	Dépassés			
Notes de solvabilité	Maintien d'une note « A »	Atteints			
Réduction des risques à long terme	Restructuration des gazoducs	Dépassés			
Disponibilité des actifs	Diverses cibles	Atteints			
3. Conception sur le plan commercial et instauration des programmes d'investissement en lien avec de nouveaux actifs					
Projets importants	Selon l'échéancier et le budget prévus	Atteints	1,0	20 %	0,20
Permis pour Keystone XL	Obtenu	Non atteints			
Énergie Est	Dépôt réglementaire	Atteints			
4. Entretien d'un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité					
Obtention d'assurances pour de nouveaux projets	2,5 G\$	6,6 G\$	1,6	10 %	0,16
Coefficient général de la Société (1. + 2. + 3. + 4.)				100 %	1,3

Notes

- Le *bénéfice net par action* déclaré était de 2,46 \$. Pour calculer le *résultat comparable par action*, le conseil a exclu l'incidence des gains et des pertes à la vente d'actifs, de la restructuration et des ajustements à la valeur du marché totalisant 0,04 \$.
- Nous calculons le *bénéfice net par action* et le *résultat comparable par action* en fonction du nombre moyen pondéré de nos actions en circulation (708 millions en 2014).
- Les *fonds provenant de l'exploitation* sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements).

Le conseil a approuvé un coefficient de la Société de 1,3, tel qu'il est calculé ci-dessus, ce qui est supérieur au rendement cible et reflète un solide rendement général quant aux objectifs relatifs aux finances, à l'exploitation, à la sécurité et à la croissance. Le coefficient de la Société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs en 2014 pour tous les employés.

Le texte qui suit présente une mise en contexte des notes sur le rendement indiquées dans le tableau ci-dessus :

Secteurs de rendement clés	Résultats de 2014
Maximisation du rendement financier de 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>résultat comparable par action</i> et les <i>fonds provenant de l'exploitation</i> ont été supérieurs à la cible en raison de l'augmentation des volumes de liquides, des prix de l'énergie dans l'Est et des produits des activités ordinaires contractuels constatés au titre du projet de prolongement de Tamazanchale, qui a été contrebalancée en partie par la hausse des frais d'intérêt. • Pour déterminer la note relative au rendement financier, le conseil a exclu l'incidence des gains et des pertes sur les ventes d'actifs, de la restructuration et des ajustements à la valeur du marché totalisant 0,04 \$, qui ont été inclus dans le total du résultat par action.
<p>Maximisation et maintien de la capacité et de la flexibilité financières et organisationnelles</p> <p>Maximisation de la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons obtenu d'excellents résultats relativement à nos mesures de sécurité pour nos employés et nos entrepreneurs et avons connu une amélioration marquée dans plusieurs catégories par rapport à notre rendement de 2013. • Nous avons embauché plus de 900 employés afin de continuer à tirer profit de notre capacité à exploiter et à faire croître nos actifs. • Nous avons réuni des capitaux de 2,5 G\$ à des conditions avantageuses. Nous avons géré prudemment notre structure du capital pour préserver nos notes de solvabilité solides. La solidité de notre bilan et l'accès aux marchés des capitaux sont essentiels à notre capacité à réaliser nos projets de croissance. • Nous avons reçu l'approbation de l'Office national de l'énergie pour notre demande visant les droits et tarifs de 2015 à 2030, ce qui assure la stabilité et la viabilité de notre réseau principal au Canada pour les années à venir. • Nous avons obtenu de nouveaux contrats à long terme pour le réseau d'ANR, qui entraîneront une augmentation durable des produits des activités ordinaires tirés de cette entreprise. • Le rendement des actifs a atteint ou dépassé les objectifs.
<p>Conception sur le plan commercial et instauration des programmes d'investissement en lien avec de nouveaux actifs</p> <p>Entretien d'un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons achevé et mis en service de nouveaux actifs totalisant 3,8 G\$. • Nous avons déposé des demandes réglementaires auprès de l'Office national de l'énergie pour le projet d'oléoduc Énergie Est de 12 G\$. • Nous avons reçu les certificats d'évaluation environnementale pour les projets de transport du gaz de Coastal GasLink et de Prince Rupert. • Nous avons obtenu le permis qui nous autorise à commencer la construction de la centrale électrique de Napanee. • Nous sommes toujours en attente de la délivrance du permis pour commencer la construction de Keystone XL. • Des progrès considérables ont été réalisés en 2014 au sein de notre portefeuille de projets assurés du point de vue commercial de premier plan dans le secteur, qui totalise maintenant 46 G\$ et qui comprend des projets de petite et de moyenne envergure de 12 G\$ susceptibles de stimuler la croissance du bénéfice et des flux de trésorerie à mesure qu'ils sont réalisés jusqu'en 2017. Nous nous sommes assurés de nouveaux projets pipeliniers d'environ 7 G\$ tout au long de l'année et avons fait progresser plusieurs projets clés qui ont franchi l'étape de l'obtention des permis et qui sont en voie de construction.

Incitatifs à long terme

Des incitatifs à long terme ont été attribués en 2015 en fonction des niveaux médians du marché et des évaluations faites par le conseil et le comité du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de la contribution qu'il peut apporter au succès futur de TransCanada.

Les attributions ont été réparties également entre les UAID et les options d'achat d'actions, soit à raison de 50 % dans chaque cas.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2015 comme suit :

Mesure du rendement	Pondération	Période de mesure
RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60	25 %	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017
RTA relatif par rapport au groupe de référence pour le régime d'UAID	25 %	
Résultat par action	50 %	

Notre groupe de référence pour le RTA relatif est composé de sociétés paires cotées en bourse qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres qui recherchent une exposition au secteur nord-américain des infrastructures énergétiques.

Groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2015

AltaGas Ltd.	Enbridge Inc.	Pembina Pipeline Corp.
Canadian Utilities Ltd.	Enterprise Products Partners LP	Sempra Energy
Centerpoint Energy Inc.	Fortis Inc.	Spectra Energy Corporation
Dominion Resources Inc.	Inter Pipeline Ltd.	Veresen Inc.
Emera Inc.	Kinder Morgan Inc.	Williams Companies Inc.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le régime d'UAID à la page 86.

Options d'achat d'actions

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'options d'achat d'actions le 19 février 2015 à un prix d'exercice de 56,58 \$. Le comité et le conseil ont examiné l'évaluation préparée par le consultant indépendant de la direction lorsqu'ils ont déterminé le nombre d'options d'achat d'actions à attribuer à nos membres de la haute direction visés. Les hypothèses clés suivantes ont été formulées afin d'établir la juste valeur des options :

- volatilité de 18 % des actions sous-jacentes (volatilité historique et implicite);
- rendement des dividendes de 3,7 %;
- taux d'intérêt sans risque de 1,13 %;
- durée prévue d'après les données historiques sur l'exercice des options de 5,8 ans.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'évaluation de nos options d'achat d'actions à la page 104.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D' ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2012

Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2012 a été acquise le 31 décembre 2014 et sera payée en mars 2015. Cette attribution prévoyait un multiplicateur du rendement de 0 à 1,5 en fonction de l'évaluation faite par le conseil de notre rendement par rapport à des cibles préétablies au cours de la période de trois ans. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 0,93 selon l'examen par le conseil du résultat suivant :

Mesure	Période	Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2012			Rendement réel	Multiplicateur
		Seuil	Cible	Maximum		
RTA relatif par rapport au groupe de référence (voir ci-dessous)	De janvier 2012 à décembre 2014	niveau égal ou inférieur au 25 ^e percentile	50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P47	0,93

Note

- Le *RTA relatif* est calculé selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours (54,64 \$) des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2014.

Notre groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2012 était composé de sociétés paires cotées en bourse qui représentaient des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de référence pour le RTA relatif

Canadian Utilities Ltd.	Enbridge Inc.	Sempra Energy
Dominion Resources Inc.	Entergy Corporation	Southern Company
DTE Energy Company	Exelon Corporation	Spectra Energy Corporation
Duke Energy Corporation	Fortis Inc.	TransAlta Corporation
Emera Inc.	PG&E Corporation	Xcel Energy Inc.

Notre cours estimatif pour l'attribution de 2012 au cours de la période de rendement est passé de 44,23 \$ au début de 2012 à 54,64 \$ à la fin de 2014 (soit le cours de clôture de l'action moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours). Notre RTA absolu s'est établi à 37,46 %.

Au cours de la période de trois ans, nos actions se sont négociées à prime par rapport à celles de bon nombre de nos pairs et nous avons vu notre valeur augmenter. Toutefois, notre RTA s'est situé près de la médiane de notre groupe de référence (47^e percentile), ce qui s'explique principalement par les taux de croissance des dividendes plus élevés de certains de nos pairs.

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les renseignements détaillés sur l'attribution initiale d'UAID de 2012 ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution d'UAID à la fin de 2014.

	Attribution d'UAID de 2012		Paiement d'UAID de 2012			
	Nombre d'UAID attribuées	Valeur de l'attribution d'UAID (\$)	Nombre d'UAID acquises (comprend les équivalents de dividendes au 31 décembre 2014)	Multiplicateur du rendement	Valeur du paiement d'UAID (\$)	% de l'attribution initiale
Russell K. Girling	57 200,995	2 530 000	64 135,869	0,93	3 259 077	
Donald R. Marchand	11 700,203	517 500	13 118,693		666 629	
Alexander J. Pourbaix	25 943,929	1 147 500	29 089,288		1 478 178	129 %
Karl Johannson	7 988,537	353 333	8 957,044		455 154	
Wendy L. Hanrahan	5 934,886	262 500	6 654,407		338 145	

Notes

- Le *nombre d'UAID attribuées* correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 44,23 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2012)).
- Le *nombre d'UAID acquises* comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le *nombre d'UAID acquises*.
- La *valeur du paiement d'UAID* est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 54,64 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2014)).

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2014, les détails de leur rémunération pour 2014 et les deux exercices précédents et leur propriété d'actions au 31 décembre 2014.

Le salaire de base et les attributions d'incitatifs à long terme pour 2015 sont également résumés pour les membres de la haute direction visés.



Russell K. Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

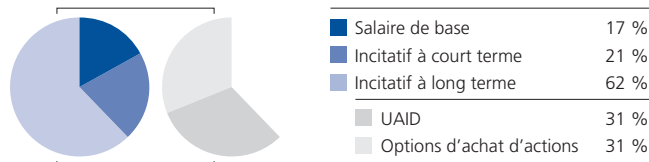
Principaux résultats en 2014

- Solides résultats financiers et bénéfice record
- Obtention de nouveaux projets d'infrastructures à tarifs réglementés faisant l'objet de contrats totalisant environ 7 G\$ qui soutiennent la croissance future
- Restructuration des gazoducs canadiens et américains pour soutenir la rentabilité à long terme de ces actifs
- Avancement de projets importants, dont Énergie Est et les pipelines pour le transport du GNL sur la côte ouest
- Manifestation d'un leadership visible conformément aux valeurs de TransCanada

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Girling tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (75 %) et des objectifs personnels et de la direction exercée (25 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2014 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 100 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2014 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2014 ont été de 130 % et de 375 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2014	2013	2012
Fixe			
Salaire de base	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 690 000	1 950 000	1 200 000
Incitatif à long terme			
UAID	2 437 500	3 000 000	2 530 000
Options d'achat d'actions	2 437 500	2 200 000	2 070 000
Rémunération directe totale	7 865 000 \$	8 450 000 \$	7 100 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	-7 %	19 %	-

Composition de la rémunération de 2014



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
4x	5 200 000 \$	7 415 140 \$	2 600 000 \$	10 015 140 \$	7,7x

Rémunération de 2015 (au 1^{er} mars)

Fixe	
Salaire de base	1 300 000 \$
Variable (incitatif à long terme)	
UAID	2 800 000 \$
Options d'achat d'actions	2 800 000 \$
Composition des incitatifs à long terme	
	50 %
	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 54,64 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2014.



Donald R. Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

M. Marchand est responsable de l'information financière, de la fiscalité, des finances, de la trésorerie, de la gestion du risque et des relations avec les investisseurs.

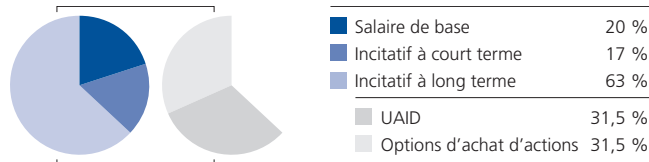
Principaux résultats en 2014

- Maintien d'une note de solvabilité de « A »
- Obtention d'un financement de 2,5 G\$ à des conditions favorables
- Maintien d'une excellente communication avec les porteurs d'obligations et les actionnaires
- Supervision d'un environnement de contrôle financier rigoureux

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Marchand tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité fonctionnelle, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2014 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2014 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2014 ont été de 88 % et de 325 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2014	2013	2012
Fixe			
Salaire de base	530 000 \$	515 000 \$	460 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	465 100	525 000	460 000
Incitatif à long terme			
UAID	861 250	708 131	517 500
Options d'achat d'actions	861 250	708 130	517 500
Rémunération directe totale	2 717 600 \$	2 456 261 \$	1 955 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	11 %	26 %	-

Composition de la rémunération de 2014



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	1 060 000 \$	746 382 \$	530 000 \$	1 276 382 \$	2,4x

Rémunération de 2015 (au 1^{er} mars)

Fixe	
Salaire de base	575 000 \$
Variable (incitatif à long terme)	
UAID	934 375 \$
Options d'achat d'actions	934 375 \$
Composition des incitatifs à long terme	
UAID	50 %
Options d'achat d'actions	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 54,64 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2014.



Alexander J. Pourbaix

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT

M. Pourbaix est chargé de diriger et de réaliser toutes nos initiatives de croissance. Il est également responsable des activités de développement des affaires, de l'affectation du capital au sein de la société et de la stratégie d'entreprise.

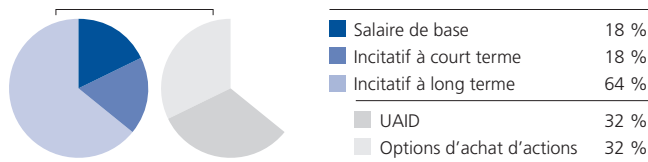
Principaux résultats en 2014

- Promotion d'une culture de sécurité dans les projets importants, rendement dans le premier décile par rapport au secteur
- Construction et mise en service de nouveaux actifs totalisant 3,8 G\$
- Avancement de projets importants, dont Énergie Est et les installations de GNL sur la côte ouest
- Réalisation de ventes d'actifs, de réductions de valeur et d'émissions de titres de capitaux propres au cours du marché totalisant 517 M\$

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Pourbaix tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2014 a été fondée sur la cible de M. Pourbaix, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2014 de M. Pourbaix exprimées en pourcentage du salaire de base de 2014 ont été de 101 % et de 350 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2014	2013	2012
Fixe			
Salaire de base	800 000 \$	780 000 \$	765 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	810 050	975 000	800 000
Incitatif à long terme			
UAID	1 400 000	1 267 500	1 147 500
Options d'achat d'actions	1 400 000	1 267 500	1 147 500
Rémunération directe totale	4 410 050 \$	4 290 000 \$	3 860 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	3 %	11 %	-

Composition de la rémunération de 2014



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAID	Total	
2x	1 600 000 \$	2 647 472 \$	800 000 \$	3 447 472 \$	4,3x

Rémunération de 2015 (au 1^{er} mars)

Fixe	
Salaire de base	800 000 \$
Variable (incitatif à long terme)	
UAID	1 600 000 \$
Options d'achat d'actions	1 600 000 \$
Composition des incitatifs à long terme	
	50 %
	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 54,64 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2014.



Karl Johansson

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS

M. Johansson est responsable de nos activités relatives aux gazoducs et de nos activités relatives au stockage du gaz naturel réglementé au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Principaux résultats en 2014

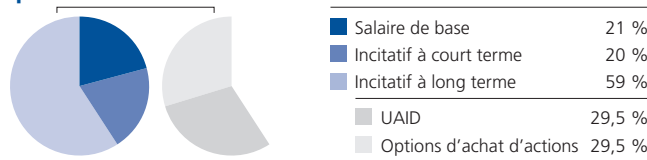
- Solide rendement financier en 2014
- Approbation du règlement du réseau principal au Canada avec les sociétés de distributions locales tel qu'il a été déposé, assurant la stabilité à long terme du réseau
- Restructuration à long terme du pipeline d'ANR entraînant un flux de bénéfices durable
- Projets de croissance stratégiques à faible risque d'environ 7 G\$

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Johansson tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2014 a été fondée sur la cible de M. Johansson, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2014 de M. Johansson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2014 ont été de 94 % et de 275 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)*	2014	2013	2012
Fixe			
Salaire de base	550 000 \$	475 000 \$	465 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	518 400	500 000	405 000
Incitatif à long terme			
UAID	756 250	558 135	353 333
Options d'achat d'actions	756 250	558 134	426 667
Rémunération directe totale	2 580 900 \$	2 091 269 \$	1 650 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	23 %	27 %	-

* M. Johansson a été nommé vice-président directeur et président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012. Les augmentations annuelles de sa rémunération directe totale reflètent l'expansion de ses fonctions de même que son rendement. En outre, en reconnaissance de sa nomination en 2012, le comité des ressources humaines et le conseil ont augmenté le taux du salaire de base annuel de M. Johansson, qui est passé de 365 000 \$ à 465 000 \$, et lui ont accordé une attribution spéciale d'options d'achat d'actions évaluées à 250 000 \$.

Composition de la rémunération de 2014



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	1 100 000 \$	1 361 847 \$	550 000 \$	1 911 847 \$	3,5x

Rémunération de 2015 (au 1^{er} mars)

Fixe		Composition des incitatifs à long terme	
Salaire de base	575 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)			
UAID	862 500 \$	50 %	
Options d'achat d'actions	862 500 \$	50 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 54,64 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2014.



Wendy L. Hanrahan

VICE-PRÉSIDENTE DIRECTRICE, SERVICES DE LA SOCIÉTÉ

M^{me} Hanrahan est responsable des ressources humaines, de l'intégration des processus opérationnels, des systèmes d'information, de l'aviation et des services aux installations.

Principaux résultats en 2014

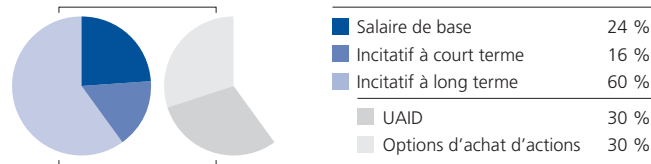
- Implantation réussie d'un système de planification des ressources de l'entreprise à l'échelle de la société
- Direction d'initiatives d'entreprise, notamment en matière de gestion des coûts
- Mise en œuvre de programmes intensifs de formation des hauts dirigeants et de planification de la relève

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M^{me} Hanrahan tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité fonctionnelle, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2014 a été fondée sur la cible de M^{me} Hanrahan, soit 50 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2014 de M^{me} Hanrahan exprimées en pourcentage du salaire de base de 2014 ont été de 65 % et de 250 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)*	2014	2013	2012
Fixe			
Salaire de base	475 000 \$	425 000 \$	350 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	308 800	350 000	236 300
Incitatif à long terme			
UAID	593 750	499 380	262 500
Options d'achat d'actions	593 750	499 379	262 500
Rémunération directe totale	1 971 300 \$	1 773 759 \$	1 111 300 \$
Variation par rapport au dernier exercice	11 %	60 %	-

* M^{me} Hanrahan a été nommée vice-présidente directrice, Services de la société le 1^{er} mai 2011. Les augmentations annuelles de sa rémunération totale directe reflètent l'expansion de ses fonctions de même que son rendement.

Composition de la rémunération de 2014



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	950 000 \$	668 302 \$	475 000 \$	1 143 302 \$	2,4x

Rémunération de 2015 (au 1^{er} mars)

Fixe	
Salaire de base	475 000 \$
Variable (incitatif à long terme)	
UAID	593 750 \$
Options d'achat d'actions	593 750 \$
Composition des incitatifs à long terme	
	50 %
	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 54,64 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2014.

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2014

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération reçue par nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme (\$)			
Russell K. Girling Président et chef de la direction	2014	1 300 008	2 437 500	2 437 500	1 690 000	0	224 000	13 000	8 102 008
	2013	1 300 008	3 000 000	2 200 000	1 950 000	0	217 000	33 001	8 700 009
	2012	1 266 674	2 530 000	2 070 000	1 200 000	0	1 592 000	20 640	8 679 314
Donald R. Marchand Vice-président directeur et chef des finances	2014	527 504	861 250	861 250	465 100	0	165 000	23 102	2 903 206
	2013	505 838	708 131	708 130	525 000	0	476 000	6 717	2 929 816
	2012	451 674	517 500	517 500	460 000	0	356 000	86 784	2 389 458
Alexander J. Pourbaix Vice-président directeur et président, Développement	2014	796 670	1 400 000	1 400 000	810 050	0	725 000	19 967	5 151 687
	2013	777 500	1 267 500	1 267 500	975 000	0	204 000	52 775	4 544 275
	2012	760 834	1 147 500	1 147 500	800 000	0	227 000	50 908	4 133 742
Karl Johannson Vice-président directeur et président, Gazoducs	2014	537 508	756 250	756 250	518 400	0	580 000	43 741	3 192 149
	2013	473 340	558 135	558 134	500 000	0	142 000	8 310	2 239 919
	2012	380 836	353 333	426 667	405 000	0	979 000	104 914	2 649 750
Wendy L. Hanrahan Vice-présidente directrice, Services de la société	2014	466 674	593 750	593 750	308 800	0	353 000	4 667	2 320 641
	2013	412 504	499 380	499 379	350 000	0	527 000	4 125	2 292 388
	2012	340 004	262 500	262 500	236 300	0	358 000	6 749	1 466 053

Notes

- M. Johannson a été nommé au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012. Les montants indiqués pour 2012 comprennent la rémunération gagnée durant deux mois à son nouveau poste et dix mois à son poste précédent de vice-président principal, Gazoducs du Canada et de l'Est des États-Unis.
- Le *salaire* est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 48,55 \$ en 2014, 46,98 \$ en 2013 et 44,23 \$ en 2012.
- Les *attributions fondées sur des options* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 49,03 \$ en 2014, 47,09 \$ en 2013 et 41,95 \$ en 2012. Voir *Évaluation des options d'achat d'actions* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur la méthodologie.

Afin de reconnaître la nomination de M. Johannson au poste de vice-président directeur et président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012, le conseil lui a fait une attribution spéciale de 48 450 options d'achat d'actions le 2 novembre 2012, évaluée à 250 000 \$ et dont le prix d'exercice est de 45,29 \$.

- Les *régimes incitatifs annuels* représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Il n'y a aucun régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres à long terme.
- La *valeur du régime de retraite* comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2014, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. Voir *Prestations de retraite* ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- L'*autre rémunération* comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation). Cela comprend ce qui suit :

	2014	2013	2012
M. Pourbaix	12 000 \$	45 000 \$	43 500 \$

- les cotisations à part égale que nous versons pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés :

	2014	2013	2012
M. Girling	13 000 \$	13 000 \$	12 178 \$
M. Marchand	5 275	5 058	4 395
M. Pourbaix	7 967	7 775	7 408
M. Johansson	5 375	4 733	3 660
M ^{me} Hanrahan	4 667	4 125	3 354

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu d'un droit à un congé pour l'exercice précédent :

	2014	2013	2012
M. Girling	– \$	20 001 \$	8 462 \$
M. Marchand	17 827	1 659	7 096
M. Pourbaix	–	–	–
M. Johansson	38 366	3 577	12 462
M ^{me} Hanrahan	–	–	3 395

- Les avantages accessoires de 2014 et 2013 ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé. Les avantages accessoires pour MM. Marchand et Johansson en 2012 ont dépassé ce seuil. Ils comprenaient :
 - M. Marchand : une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$, des cotisations annuelles de membre de clubs et de clubs de déjeuner de 4 164 \$, un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$, une allocation d'automobile de 18 000 \$ et l'achat d'une part dans un club de golf de 43 000 \$.
 - M. Johansson : une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$, des cotisations annuelles de membre de clubs et de clubs de déjeuner de 5 098 \$, un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$, une allocation d'automobile de 11 000 \$, une valeur résiduelle pour un bail qui a expiré aux termes de notre programme de location automobile à l'intention de la haute direction abandonné de 2 191 \$ et l'achat d'une part dans un club de golf de 60 375 \$.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utilisons tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière. Chaque année, le comité et le conseil examinent l'évaluation préparée par le consultant indépendant de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction de l'exercice passé d'options d'achat d'actions par les participants aux régimes de TransCanada.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de la rémunération finale, calculée à l'aide du modèle d'évaluation binomial, des attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2014, en 2013 et en 2012 :

Date d'attribution	Prix d'exercice (\$)	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$)
Le 25 février 2014	49,03 \$	5,54 \$
Le 15 février 2013	47,09	5,74
Le 2 novembre 2012	45,29	5,16
Le 17 février 2012	41,95	5,37

Total des exercices d'options en 2014 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2014;
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

	Total des options d'achat d'actions exercées (n ^{bre})	Valeur totale réalisée (\$)
Russell K. Girling	–	– \$
Donald R. Marchand	47 218	980 898
Alexander J. Pourbaix	62 928	1 163 711
Karl Johannson	11 740	222 088
Wendy L. Hanrahan	18 669	279 398

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2014. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2014, soit 57,10 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Russell K. Girling	83 857	39,75	25 févr. 2015	1 454 919	120 822	3 449 454	—
	100 000	31,97	23 févr. 2016	2 513 000			
	100 000	31,93	14 sept. 2016	2 517 000			
	133 080	35,08	26 févr. 2017	2 930 422			
	100 000	36,90	16 juin 2017	2 020 000			
	158 172	37,93	18 févr. 2018	3 032 157			
	385 475	41,95	17 févr. 2019	5 839 946			
	383 275	47,09	15 févr. 2020	3 836 583			
	439 982	49,03	25 févr. 2021	3 550 655			
Donald R. Marchand	47 500	36,26	29 juill. 2017	989 900	34 621	988 425	—
	30 756	37,93	18 févr. 2018	589 593			
	96 369	41,95	17 févr. 2019	1 459 990			
	123 368	47,09	15 févr. 2020	1 234 914			
	155 460	49,03	25 févr. 2021	1 254 562			
Alexander J. Pourbaix	20 929	39,75	25 févr. 2015	363 118	58 947	1 682 941	—
	100 000	31,97	23 févr. 2016	2 513 000			
	95 057	35,08	26 févr. 2017	2 093 155			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	573 100			
	97 540	37,93	18 févr. 2018	1 869 842			
	213 687	41,95	17 févr. 2019	3 237 358			
	220 819	47,09	15 févr. 2020	2 210 398			
	252 708	49,03	25 févr. 2021	2 039 354			
Karl Johansson	18 000	31,97	23 févr. 2016	452 340	28 940	826 237	—
	19 011	35,08	26 févr. 2017	418 622			
	18 348	37,93	18 févr. 2018	351 731			
	32 899	41,95	17 févr. 2019	498 420			
	48 450	45,29	2 nov. 2019	572 195			
	97 236	47,09	15 févr. 2020	973 332			
	136 507	49,03	25 févr. 2021	1 101 611			
Wendy L. Hanrahan	9 000	31,97	23 févr. 2016	226 170	24 124	688 752	—
	9 886	35,08	26 févr. 2017	217 690			
	10 193	37,93	18 févr. 2018	195 400			
	24 000	41,65	4 mai 2018	370 800			
	48 883	41,95	17 févr. 2019	740 577			
	87 000	47,09	15 févr. 2020	870 870			
	107 175	49,03	25 févr. 2021	864 902			

Notes

- La valeur des options dans le cours non exercées est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (*n^{bres}*) comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2014.
- La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2014. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Aucune valeur n'est indiquée pour la valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (*non payées ou distribuées*). L'attribution d'UAID attribuée en 2012 a été acquise le 31 décembre 2014 et sera payée en mars 2015. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2014. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2014.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Russell K. Girling	1 952 905	3 259 077	1 690 000
Donald R. Marchand	477 785	666 629	465 100
Alexander J. Pourbaix	1 128 588	1 478 178	810 050
Karl Johannson	399 370	455 154	518 400
Wendy L. Hanrahan	317 497	338 145	308 800

Notes

- Les attributions fondées sur des options représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les attributions fondées sur des actions représentent les valeurs de paiement des attributions d'UAID de 2012 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2012 pour de plus amples renseignements.
- La rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2014. Ce montant figure sous régimes incitatifs annuels dans le Tableau sommaire de la rémunération à la page 102.

Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus. Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le *cours des actions à la date d'acquisition* est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date.

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres visés par des options attribuées	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options qui ont été acquises au cours de l'exercice	Cours des actions à la date d'acquisition (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
Russell K. Girling	15 févr. 2013	383 275	47,09	127 758	49,71	334 726
	17 févr. 2012	385 475	41,95	128 491	49,71	997 090
	18 févr. 2011	158 172	37,93	52 724	49,71	621 089
Donald R. Marchand	15 févr. 2013	123 368	47,09	41 123	49,71	107 742
	17 févr. 2012	96 369	41,95	32 123	49,71	249 274
	18 févr. 2011	30 756	37,93	10 252	49,71	120 769
Alexander J. Pourbaix	15 févr. 2013	220 819	47,09	73 606	49,71	192 848
	17 févr. 2012	213 687	41,95	71 229	49,71	552 737
	18 févr. 2011	97 540	37,93	32 513	49,71	383 003
Karl Johannson	15 févr. 2013	97 236	47,09	32 412	49,71	84 919
	2 nov. 2012	48 450	45,29	16 150	55,03	157 301
	17 févr. 2012	32 899	41,95	10 967	49,71	85 104
	18 févr. 2011	18 348	37,93	6 116	49,71	72 046
Wendy L. Hanrahan	15 févr. 2013	87 000	47,09	29 000	49,71	75 980
	17 févr. 2012	48 883	41,95	16 295	49,71	126 449
	4 mai 2011	24 000	41,65	8 000	51,03	75 040
	18 févr. 2011	10 193	37,93	3 398	49,71	40 028

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

au 31 décembre 2014			
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	8 464 305	43,17	8 215 001
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	8 464 305	43,17	8 215 001

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

Date de prise d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Réserve totale (C)	Total des options attribuées au cours de l'exercice (D)	Dilution	Excédent	Taux d'épuisement
					Options en cours en % des actions en circulation (B / A)	Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B + C) / A)	Attribution en % des actions en circulation (D / A)
Le 31 décembre 2012	705 461 386	7 434 426	2 446 489	1 978 458	1,05	1,40	0,28
Le 31 décembre 2013	707 441 313	7 393 698	10 507 290	1 939 199	1,05	2,53	0,27
Le 31 décembre 2014	708 662 996	8 464 305	8 215 001	2 292 289	1,05	2,35	0,32
Le 2 mars 2015	708 896 963	10 437 993	6 000 973	2 214 028	1,47	2,32	0,31

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés participent à notre régime de retraite à prestations déterminées. Le tableau ci-dessous indique leurs prestations aux termes du régime.

Régime de retraite à prestations déterminées

au 31 décembre 2013		Prestations annuelles		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
Nom	Années de service décomptées (n ^b re)	À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)				
Russell K. Girling	19,00	815 000	1 356 000	10 962 000	224 000	2 424 000	13 610 000
Donald R. Marchand	20,92	277 000	443 000	3 982 000	165 000	878 000	5 025 000
Alexander J. Pourbaix	19,00	398 000	731 000	5 165 000	725 000	1 385 000	7 275 000
Karl Johansson	19,00	218 000	350 000	3 395 000	580 000	805 000	4 780 000
Wendy L. Hanrahan	19,24	188 000	270 000	2 867 000	353 000	614 000	3 834 000

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling, Pourbaix et Johansson reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. Ils ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous pour une durée correspondante. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Les *prestations annuelles à la fin de l'exercice* correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 60 ans et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2014.
- Les *prestations annuelles à 65 ans* correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2014.
- La *valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées* est arrêtée au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2013 et de 2014. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2014, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 343 M\$ au 31 décembre 2014. Le coût afférent du service courant se chiffrait à environ 7 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 15 M\$, soit un total de 22 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par les PCGR des États-Unis et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des attributions d'incitatifs à court terme.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 22 *Avantages postérieurs au départ à la retraite* de nos états financiers consolidés 2014 que vous pouvez consulter sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement; cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi au moment de la cessation d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant.

Comme tous les autres employés, les membres de la haute direction visés sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et dix années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée;
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents et l'assurance-invalidité prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

Salaire de base	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base à la date de départ multiplié par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Incitatif à court terme	Démission	Non versé.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. Années après le départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> multipliée par la <i>période de préavis</i> .
	Cessation d'emploi avec motif valable	Non versé.
	Retraite	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.
	Décès	
UAID	Démission	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Retraite	Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite.
	Décès	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
Options d'achat d'actions	Démission	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour de la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2010</i> Les options d'achat d'actions en cours doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).

Options d'achat d'actions (suite)	Retraite	<p><i>Attributions après le 1^{er} janvier 2012</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options.</p> <p><i>Attributions avant 2012</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités).</p>
	Décès	Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités).
Rente	Démission	<p>Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle selon le régime enregistré, le régime complémentaire ou les deux, selon le cas.</p> <p>Dans le cas d'une <i>cessation d'emploi sans motif valable</i>, les années de service décomptées sont fournies pour la <i>période de préavis</i> applicable.</p>
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	
Avantages	Démission	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé) et, si la personne est admissible, elle reçoit un crédit de service pour la période de préavis au titre des avantages accordés aux retraités.
	Cessation d'emploi avec motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé). À la fin de la période de préavis, la garantie cesse et, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Retraite	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Décès	La garantie continue pour les personnes à charge admissibles pendant une période déterminée après le décès.
Avantages accessoires	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Autres	Démission	–
	Cessation d'emploi sans motif valable	Services de remplacement externe.
	Cessation d'emploi avec motif valable	–
	Retraite	–
	Décès	–

Notes

- La *démission* comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une *cessation d'emploi sans motif valable*.
- L'*attribution d'incitatifs à court terme* n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La *prime moyenne* correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La *période de préavis* est actuellement de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.

Changement de contrôle

En février 2015, des modifications ont été apportées aux contrats d'emploi de tous les membres de la haute direction visés, y compris le chef de la direction, ainsi qu'au régime d'options d'achat d'actions et au régime d'UAID afin d'uniformiser la définition d'un changement de contrôle et les prestations de cessation d'emploi. Ces modifications ont été apportées aux fins d'harmonisation avec les pratiques du marché et dans le cadre de notre engagement en matière de gouvernance rigoureuse.

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'UAID, un *changement de contrôle* comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable, selon le cas :

- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TransCanada;
- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle, dont une fusion si TransCanada n'est pas l'entité issue de l'opération, la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de TCPL ou le remplacement de la majorité des membres du conseil en fonction.

Le texte qui suit résume les conditions et les dispositions applicables à la rémunération des membres de la haute direction visés advenant un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable ou un congédiement déguisé dans les deux années suivant le changement de contrôle (la « double condition »). Si la double condition est remplie pour les membres de la haute direction visés, une période de préavis de deux ans s'applique et donne droit à ce qui suit :

- le paiement d'une indemnité de départ correspondant à la rémunération annuelle pendant la période de préavis, qui comprend le salaire de base et la rémunération incitative annuelle moyenne sur trois ans
- un crédit pour service ouvrant droit à pension de deux ans aux termes du régime de retraite complémentaire
- le maintien des prestations d'assurance maladie, soins dentaires, vie et accidents pendant la période de préavis ou un paiement en espèces en remplacement de ces avantages
- un paiement en espèces en remplacement des avantages indirects pendant la période de préavis
- des services de remplacement professionnel jusqu'à concurrence de 25 000 \$
- l'acquisition anticipée et le paiement des UAID
- l'acquisition anticipée des options d'achat d'actions.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre l'acquisition anticipée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition anticipée.

Indemnités de départ et autres paiements

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2014 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi, en leur version modifiée en février 2015.

Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

Nom	Sans changement de contrôle				Avec un changement de contrôle
	Cessation d'emploi avec motif valable (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Retraite (\$)	Décès (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)
Russell K. Girling	–	14 987 379	4 872 411	15 739 944	27 512 594
Donald R. Marchand	–	4 463 516	1 149 996	4 473 665	8 177 144
Alexander J. Pourbaix	–	7 909 315	2 339 862	8 243 603	14 227 891
Karl Johansson	–	4 485 508	929 621	3 661 160	7 192 874
Wendy L. Hanrahan	–	2 649 330	636 512	2 859 685	5 689 404

Notes

- La *cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle* s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.
- Aucun paiement supplémentaire ne serait effectué à chaque membre de la haute direction visé advenant un changement de contrôle sans cessation d'emploi.
- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les paiements d'attributions d'UAID de 2012 en cours pour certains cas de départ :
 - comprend les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis, y compris un nombre d'unités équivalant au dernier dividende déclaré en date du 31 décembre 2014, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2014, soit 54,64 \$;
 - comprend le multiplicateur du rendement de 0,93 établi par le comité et le conseil.
- Les droits des UAID et des options d'achat d'actions continuent d'être acquis aux termes du scénario de la *retraite* pourvu que le membre de la haute direction visé soit âgé de 55 ans ou plus.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé.

Appendice A

Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
- (ii) choisir son président;
- (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;

1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

- (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
- (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) les objectifs annuels de rendement pour l'entreprise et les diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que les objectifs annuels de rendement individuel qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante¹⁾ sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- (vi) assurer une surveillance générale des régimes de retraite canadiens parrainés par la Société et vérifier que des processus sont en place afin de superviser adéquatement l'administration et la gestion de ces régimes de retraite, directement ou par la délégation des fonctions et responsabilités à un ou à plusieurs comités du conseil;

- (vii) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 000 000 \$ par année;
 - c) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- (v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en œuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en œuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- (iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions,

l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;

- (vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en œuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;

- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et

conformément aux principes comptables généralement reconnus;

- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Appendice B

Mesures non conformes aux PCGR

Dans nos documents d'information, nous utilisons les mesures non conformes aux PCGR suivantes à titre de paramètres financiers clés et d'objectifs de rendement :

- *BAIIA*
- *BAII*
- *fonds provenant de l'exploitation*
- *résultat comparable*
- *résultat comparable par action ordinaire*
- *BAIIA comparable*
- *BAII comparable*

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et pourraient donc ne pas être semblables à des mesures présentées par d'autres entités.

Nous rajustons ces mesures non conformes aux PCGR pour tenir compte d'éléments particuliers qui sont importants mais ne reflètent pas notre exploitation au cours de l'exercice. En calculant ces mesures non conformes aux PCGR, nous exerçons notre jugement et prenons des décisions éclairées afin d'identifier des éléments particuliers à exclure, dont certains peuvent se présenter de nouveau.

UTILISATION DES MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Nous avons recours à ces mesures non conformes aux PCGR pour être mieux à même de comparer les résultats financiers d'une période de référence à l'autre et de mieux comprendre les données sur le rendement d'exploitation, la situation de trésorerie et la capacité de générer des fonds pour financer notre exploitation. Nous présentons ces mesures non conformes aux PCGR à titre de renseignements supplémentaires sur notre rendement d'exploitation, notre situation de trésorerie et notre capacité de générer des fonds afin de financer notre exploitation.

Voir notre rapport de gestion de 2014 pour :

- un rapprochement du *résultat comparable* au *bénéfice net attribuable aux actions ordinaires* dans le tableau intitulé Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR
- un rapprochement des *fonds provenant de l'exploitation* aux *entrées nettes liées aux activités d'exploitation* dans le tableau intitulé Entrées nettes liées aux activités d'exploitation à la rubrique Situation financière.

CALCUL DES MESURES

BAIIA et BAII

Le BAIIA sert à évaluer de manière approximative les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les impôts. Il mesure le bénéfice avant la déduction des charges financières, des impôts sur le bénéfice, de l'amortissement, du bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle et des dividendes sur les actions privilégiées et il comprend le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Le BAII mesure le bénéfice tiré des activités poursuivies de la société. Il s'agit d'une mesure utile de notre performance et d'un outil efficace pour évaluer les tendances au sein de chaque secteur puisqu'il est l'équivalent de notre bénéfice sectoriel.

Fonds provenant de l'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les rentrées nettes liées à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure utile des flux de trésorerie d'exploitation consolidés parce qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pendant la période visée et permettent de mesurer de manière uniforme le rendement de nos actifs en matière de production de trésorerie.

Mesures comparables

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée. Ces mesures comparables sont calculées de manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de certains postes au cours de chaque période, au besoin.

Mesure comparable	Mesure initiale
résultat comparable	bénéfice net attribuable aux actions ordinaires
résultat comparable par action ordinaire	bénéfice net par action ordinaire
BAIIA comparable	BAIIA
BAII comparable	bénéfice sectoriel

Toute décision d'exclure un poste particulier est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux. Il peut s'agir notamment :

- de certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques
- de remboursements et d'ajustements d'impôts sur le bénéfice

- de gains ou de pertes à la vente d'actifs
- de règlements issus d'actions en justice ou d'ententes contractuelles et de règlements dans le cadre de faillites
- de l'incidence des décisions de réglementation ou d'arbitrage sur le bénéfice des années passées
- de réductions de valeur d'actifs et d'investissements.

Nous excluons du calcul du résultat comparable les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur de certains instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de

base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés constituent des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Parce que ces variations de la juste valeur non réalisées ne représentent pas de manière précise les gains et les pertes qui seront réalisés ou subies au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne font pas partie de nos activités sous-jacentes.